



ÉVREUX

PORTES DE NORMANDIE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
◆ ◆ ◆
REUNION DU MARDI 25 JUIN 2019
◆ ◆ ◆
PROCES VERBAL LITTERAL

L'An deux mille dix-neuf, le 25 juin, les membres du Conseil communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 19 juin 2019, se sont réunis dans la salle de leurs délibérations, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 18h00, sous la présidence de Monsieur Guy Lefrand, Président.
Mme Karène BEAUVILLARD, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

PRESENTS :

M ALBENQUE Roger, Mme AUGER Stéphanie, M BARRAL Fernand, Mme BAUGE Agnès, M BAZIRE Guy, Mme BEAUVILLARD Karène, M BEHAR Claude, Mme BENARD Catherine, Mme BOCAGE Sophie, M BOREGGIO Sylvain, M BOUILLIE Jean-Luc, M BROCHOT Bernard, M CAMOIN Emmanuel, Mme CANEL Françoise, M CASTEL Patrick, M CHOKOMERT Patrice, M CINTRAT Jean-Luc, M CISSEY Raymond, M COCHON Michel, M COLLEU Etienne, M CONFAS Max, Mme COULONG Rosine, Mme LOUST Claire, M DE LANGHE Christian, Mme DELAVIGNE Nadine, M DERRAR Mohamed, M DESSAINT Didier, M DOSSANG Guy, M DOUARD Daniel, M DULONDEL Michel, Mme DURANTON Nicole, M ETTAZAOUI Driss jusqu'au dossier 38, M EUDIER Moïse, M FAUCHET Gérard, M GANTIER François, M GAVARD-GONGALLUD Nicolas jusqu'au dossier 46, M GILLES Hervé, Mme HAGUET VOLCKAERT Florence, M HAMEL Raynald, Mme HANNOTEAUX Maryvonne, M HEBERT Dominique, M HUBERT Xavier, M JAMES Jean-Claude, Mme KONTE Maryata à partir du dossier 38, Mme LE GOFF Hélène, M LEFRANÇOIS Thierry, M LEFRAND Guy (hormis lors des votes du Compte de gestion et du Compte administratif 2018), Mme LEMEILLEUR Monica, Mme LEMONNE Christine, Mme LESEIGNEUR Diane, Mme LUVINI Françoise, M MABIRE Arnaud, M MAILLARD Jean-Marie, M MANÉ Abdoulaye, M MARQUAIS Raynal, M MOLINA Michel, M MOREL Jean-Pierre, M MORILLON Marc, M NOGARÈDE Alain, M PATTYN Patrick, M PAVON Jean-Pierre, M PERRIN Marc, M PICHON Jean-Pierre, M PRIEZ Rémi, M RANGER Michel, Mme REVEL Ketty, M ROUSSEL Emmanuel, M ROYOUX Claude, Mme SAMSON Michelle, M SAULNIER Robin, M SENKEWITCH Georges, M SIMON Stéphane, M PIÉRÈS Patrick, M WATEL Patrik, M ALLANO Jean-Claude, M ALORY Christophe, Mme BANDELIER Lysiane, M BONBONY Jean-Claude, M BOUTIN Jacques, M CLOMENIL Joel, Mme DIOUKHANÉ Coumba, M DUTREMEE Serge, M GAUTIER Francis, M HEROUARD Jean-Paul, M HERVIEU Joel, M L'HOSTIS Daniel, M LEPINTEUR Ollivier jusqu'au dossier 29, Mme MARAGLIANO Francine, Mme MARTIN Françoise, M NOEL Gilbert, M NORBLIN Raphael, Mme PECQUEUX Delphine, M SCHALLER Didier, Madame SURPLIE Claudine suppléant(e) de Madame BONNARD Renée, Monsieur MASCRER Gilbert suppléant(e) de Monsieur FEUVRAIS Martial, Monsieur LEVEAU Lionel suppléant(e) de Monsieur KELLO Philippe, Monsieur LESELLIER Guy suppléant(e) de Monsieur WALASZEK Jean-Pierre, Monsieur BRIDARD José suppléant(e) de Monsieur MARAIS Thierry, Monsieur BATREL Gilbert suppléant(e) de Madame ROUVEIX Michèle.

ONT DONNE POUVOIR : Monsieur Ludovic BOURRELLIER a donné pouvoir à Monsieur Ollivier LEPINTEUR, Madame Véronique BUCHE a donné pouvoir à Monsieur Abdoulaye MANÉ, Monsieur Jean-Michel CAILLEUX a donné pouvoir à Monsieur Didier DESSAINT, Monsieur Robert CHAPLAIS a donné pouvoir à Madame Hélène LE GOFF, Madame Stéphanie COSTENTIN a donné pouvoir à Madame Florence HAGUET VOLCKAERT, Madame Severine GIPSON a donné pouvoir à Madame Christine LEMONNE, Monsieur Bruno GROIZELEAU a donné pouvoir à Monsieur Sylvain BOREGGIO, Madame Séverine GUESNET a donné pouvoir à Monsieur Gérard FAUCHET, Monsieur Anthony HOUSSAIS a donné pouvoir à Madame Delphine PECQUEUX, Madame Chantal LEPETIT a donné pouvoir à Monsieur Guy LEFRAND, Monsieur Cédric ROUSSEL a donné pouvoir à Monsieur Xavier HUBERT, Monsieur Gérard SILIGHINI a donné pouvoir à Monsieur Michel RANGER, Monsieur Timour VEYRI a donné pouvoir à Madame Françoise MARTIN, Madame Patricia LEON a donné pouvoir à Monsieur Patrick PIÉRÈS, Madame Stéphanie LEBARBIER a donné pouvoir à Madame Stéphanie AUGER, Madame Maryata KONTE a donné pouvoir à Mme Maryvonne HANNOTEAUX jusqu'au dossier 38

ABSENTS NON REPRESENTES :

Monsieur BENTALHA Mohammed, Monsieur CAPUANO Giovanni, Monsieur CHAMPREDON Michel, Monsieur FRERET Robin, Madame JUIN Clarisse, Madame MORDRET Anaïs, Madame MORLOCK Sabine, Madame TUBIANA Camille, Madame VILAIN Mireille, Monsieur GHZALALE Fouad.

• • •

M. Guy LEFRAND

Merci beaucoup. Mes chers collègues, très heureux de vous retrouver pour ce dernier Conseil communautaire du semestre qui reste un Conseil important puisque nous avons à voter les comptes administratifs et le budget supplémentaire. Je suis heureux d'accueillir quelques nouveaux parmi nous ce soir. Tout d'abord à Saint-André de l'Eure, suite au décès subi, nous avons eu l'élection de trois nouveaux Conseillers communautaires, Monsieur Franck BERNARD qui est le nouveau Maire de Saint-André que nous accueillons, Madame Michelle SAMSON qui était déjà Conseillère communautaire et Madame Claire LOUST que nous accueillons. A La Couture Boussey, Monsieur Marceau WILMART était Conseiller communautaire et il a démissionné. C'est Monsieur Daniel L'HOSTIS qui le remplace. A Lignerolles, nous avons acté la démission de Jean Leblond, le maire, le 27 avril dernier. Des élections municipales partielles complémentaires ont lieu les 16 et 23 juin. Aujourd'hui c'est Monsieur Didier SCHALLER, 1^{er} adjoint, qui assure la fonction de maire jusqu'à l'élection du nouveau maire. Soyez les bienvenus mes chers collègues.

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 3 avril 2019

M. Guy LEFRAND

Je vous propose d'approuver le procès-verbal de nos débats du 3 avril dernier. Y a-t-il des remarques, des observations ? Pas de problème ? Je considère donc qu'il est approuvé, je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **ADOpte** le procès-verbal littéral de la séance en date du 3 avril 2019

M. Guy LEFRAND

Nous aurons tout à l'heure des débats concernant le budget et les finances. Monsieur Bruno GROIZELEAU, notre Vice-président chargé des finances prend un repos bien mérité, mais il sera présent par téléphone, comme la dernière fois auprès de Sylvain BOREGGIO si besoin était, pour faire une présentation à deux voix, extraordinaire comme la dernière fois ; nous l'en remercions par avance. Justement, Monsieur BOREGGIO, je vous propose de commencer avec les modifications des statuts du Tangram.

Etablissement public de coopération culturelle « le TANGRAM » - Modification des statuts

M. Sylvain BOREGGIO

Bonsoir mes chers collègues, pour ceux que je n'ai pas vus tout à l'heure. Nous devons nous prononcer ce soir sur les modifications des statuts du Tangram. Le Conseil d'administration de cet EPCC a voté ces modifications le 29 mars dernier. Elles portent sur trois points essentiels : la désignation des représentants de l'État, l'évolution de la durée du mandat de Directeur qui est portée de trois à cinq ans, et les montants des contributions des membres.

Voici les délégations de représentants de l'Etat que je vais citer pour que vous ayez quelques éléments tout de même : il s'agit du Préfet de Région ou de son représentant, du Préfet du département ou son représentant, du directeur général de la création artistique ou son représentant, et le directeur Régional des affaires culturelles ou son représentant. Porter de trois à cinq ans la durée du mandat de directeur c'est pour faciliter notamment le recrutement de directeur, chose difficile lorsque l'on n'a que trois ans de contrat à proposer. Sur cinq ans, c'est plus facile. Pour les contributions des membres, vous les avez dans les documents qui ont été joints : commune d'Évreux 1,555 M, l'agglomération 120 000, la commune de Louviers 150 000, la Région Normandie 471 500, le département 365 000, et l'Etat 590 000 sous réserve de l'application d'un éventuel gel républicain. Mieux vaut être prudent.

M. Guy LEFRAND

Merci. Pas de remarque ? Pas d'observation ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **APPROUVE** les statuts modifiés de l'EPCC-Evreux Louviers Eure « LE TANGRAM »

SIAEVE – Comité syndical – Remplacement de M. Marceau Wilmart

M. Guy LEFRAND

La délibération suivante, mes chers collègues, appelle le remplacement de Monsieur Marceau Wilmart dont nous avons parlé tout à l'heure qui était au comité syndical du SIAEVE. Monsieur Wilmart, je vous l'ai dit, a démissionné de ses fonctions. EPN doit donc désigner un nouveau représentant titulaire. La commune de La Couture Bousse, consultée, a proposé que Monsieur Jean-Marie LUCIANI qui est actuellement suppléant devienne titulaire et que Monsieur Francis DAVOUST devienne délégué suppléant. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DESIGNE Monsieur Jean-Marie LUCIANI** en qualité de représentant titulaire d'Evreux Portes de Normandie au sein du Comité Syndical du Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la vallée de l'Eure, en lieu et place de M. Marceau WILMART, démissionnaire, et **Monsieur Francis DAVOUST** en qualité de représentant suppléant.

Parc d'activités du Long Buisson 3 – Acquisition d'un terrain appartenant à la commune d'Evreux

Mme Stéphanie AUGER

Bonsoir mes chers collègues. Les deux délibérations qui viennent terminer l'acquisition du Long Buisson 3. La première concerne l'acquisition d'un terrain à la commune d'Évreux, vous avez la carte qui est associée. C'est un terrain de 11 000 m² dans les mêmes conditions : 10 euros le m². Cette parcelle était occupée par un prêt à usage à titre gratuit. Nous avons fait les démarches nécessaires et signifié la fin du prêt à usage dans un délai de six mois à compter de la première présentation du courrier comme il est prévu. Tout est en règle pour cette acquisition.

M. Guy LEFRAND

Merci. C'est important effectivement puisque cette délibération et celle d'après vont nous permettre d'avoir tout le Long Buisson 3. Enfin nous allons pouvoir avancer sur le développement de nos autres activités. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE (moins 5 abstentions)**, dans le cadre du Parc d'activités du Long Buisson 3, l'acquisition auprès de la ville d'Évreux, d'une partie de la parcelle sise sur la commune de Guichainville, section AD numéro 10 pour une contenance d'environ 11 100m² au prix de 10 €/m², soit un montant de 111 000 €, à parfaire ou à diminuer en fonction de la superficie réellement cédée, les frais de notaire et de géomètre seront à la charge d'EPN, **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique et au plus tard au terme naturel prévisible de la récolte en cours et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte à intervenir dans le cadre de cette acquisition

Parc d'activités du Long Buisson 3 – Acquisition de terrains aux consorts MURRAY

Mme Stéphanie AUGER

Dernière parcelle effectivement, puisque cette parcelle était en attente puisqu'il y avait un décès chez les héritiers. Tous les propriétaires sont maintenant d'accord. C'est la dernière parcelle pour les 14 080 m², dans les mêmes conditions : dix euros du mètre. Ces parcelles sont aujourd'hui occupées avec un bail rural que nous avons discuté. Une indemnité de 9 000 € est prévue comme pour les autres délibérations.

M. Guy LEFRAND

Je vous remercie. Le même vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Mêmes abstentions. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE (moins 5 abstentions)**, dans le cadre du Parc d'activités du Long Buisson 3, l'acquisition auprès des consorts MURRAY, de la parcelle sise sur la commune de Guichainville, section ZB numéro 1 et de la parcelle sise sur la commune d'Angerville la Campagne section ZA numéro 8 pour une contenance totale de 14 080 m² au prix de 10 €/m² soit un montant de 140 800 €. Les frais de notaire sont à la charge d'EPN, **ACCORTE** le versement de l'indemnité de résiliation du bail rural au profit de Monsieur Jean-Marie LEMAITRE, soit la somme de 9 000 € auxquels s'ajoutent les frais de négociation de la SAFER (5%) soit 1 800 € HT (TVA en sus). Les frais de notaire sont à la charge d'EPN, **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique et que la libération des terres par l'exploitant interviendra au plus tard le 29 septembre 2019 et

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte à intervenir dans le cadre de cette acquisition et résiliation du bail rural.

Parc d'activités du Long Buisson 2 – Cession de terrains à La Poste Immo

M. Guy LEFRAND

Nous acquérons Long Buisson 3 et nous finissons de vendre les dernières parcelles de Long Buisson 2. Madame AUGER.

Mme Stéphanie AUGER

Un gros dossier. La Poste redéploie un schéma industriel via la distribution de colis et le e-commerce. Ils ont toute une nouvelle démarche à mettre en œuvre et cherchaient à s'installer sur une grande parcelle. Ils ont choisi Évreux. Ils sont actuellement implantés sur le parc d'activités de la Madeleine. Cela fait depuis plusieurs mois, que nous sommes en négociation avec eux. Nous avons trouvé un compromis et un terrain. Ils souhaitent acquérir une parcelle sur Long Buisson 2 de 14 000 m² pour le prix qui a été délibéré : 25 € du mètre.

M. Guy LEFRAND

Merci. Contre ? Abstention ? À l'unanimité, je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **CEDE** à la SCI ACTIVITES COURRIER DE PROXIMITE (groupe La Poste) ou à toute société qui s'y substituera à la condition que le projet visé dans le cadre de la transaction soit respecté et identique, une partie de la parcelle cadastrée section XA 156 située sur le parc d'activités du Long Buisson 2 à Guichainville et une partie de la parcelle cadastrée section ZD 87 située sur le parc d'activités du Long Buisson 2 au Vieil-Evreux, pour une superficie totale d'environ 14 032 m², au prix de 25 € HT du m², soit la somme de 350 800 € HT augmenté de la TVA à parfaire ou à diminuer en fonction de la superficie réellement cédée. Les frais de notaire et de géomètre sont à la charge de l'acquéreur, **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération

Parc d'activités du Long Buisson 2 – Cession de terrains à la société SARL SN garde meubles et déménagements Ducrot

Mme Stéphanie AUGER

Une société de garde-meuble et de déménagement, la société Ducrot qui est actuellement au Bois des Communes est à l'étroit dans ses locaux. Elle cherche à acquérir et notamment prévoit l'augmentation de sa masse salariale jusqu'à neuf salariés en cinq ans. Le chiffre d'affaires a progressé de 240 000 € à 840 000 €, et aujourd'hui ils ne peuvent plus faire face à la demande de stockage. Ils ont donc prévu de construire un bâtiment sur une parcelle que nous avons de 8 000 m², et là aussi, délibéré à hauteur de 25 euros le m².

M. Guy LEFRAND

Contre ? Abstention ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **CEDE** à la société « SARL SN GARDE MEUBLES ET DEMENAGEMENTS DUCROT » ou à toute société qui s'y substituera à la condition que le projet visé dans le cadre de la transaction soit respecté et identique, une partie de la parcelle cadastrée section XA 156 située sur le parc d'activités du Long Buisson 2 à Guichainville et une partie de la parcelle cadastrée section ZD 87 située sur le parc d'activités du Long Buisson 2 au Vieil-Evreux, pour une superficie totale d'environ 8 100m², au prix de 25 € HT du m², soit la somme de 202 500 € HT augmenté de la TVA à parfaire ou à diminuer en fonction de la superficie réellement cédée. Les frais de notaire et de géomètre étant à la charge de l'acquéreur, **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération.

Parc d'activités du Long Buisson 2 – Cession de terrains à la SAS King travaux publics (KGTP)

M. Guy LEFRAND

Le dossier n° 7 est reporté pour précision technique. Il vous sera proposé au prochain Conseil communautaire, mes chers collègues.

Site SAMINOX – Convention fonds Friche avec EPFN – Cession du site à EPFN – Annulation et remplacement de la délibération du 3 avril 2019

Mme Stéphanie AUGER

Le dossier SAMINOX : nous avons déjà passé cette délibération. Il manquait juste une phrase. Donc à la demande d'EPFN, nous présentons à nouveau la délibération avec la dernière phrase qui est : « s'engager au rachat de ces biens dans un délai de cinq ans » qui est dans toutes les conventions et donc écrit noir sur blanc ; c'est juste un ajout technique.

M. Guy LEFRAND

Correction d'une erreur technique. Pas d'opposition ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **ANNULE et REMPLACE** la délibération 4 du Conseil communautaire du 3 avril 2019 et **CEDE** à l'Établissement Public Foncier de Normandie les parcelles cadastrées C 334, 335, 336 et 371 sises sur la Commune de Normanville (site SAMINOX), d'une superficie de 17 972m², pour la constitution d'une réserve foncière dans le cadre du Programme d'Action Foncière en cours, **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer l'acte de vente à l'EPF, à signer la convention de portage, ainsi que tous documents relatifs à la constitution de cette réserve foncière auprès de l'EPF, en vue des travaux à réaliser, dans le cadre du Fonds Friches, et **S'ENGAGE** au rachat de ces biens dans un délai de 5 ans.

Partenariat EPN/Chambre de métiers et de l'artisanat de l'Eure – subvention de fonctionnement année 2019

Mme Stéphanie AUGER

Toujours dans la lignée de nos partenariats avec les chambres consulaires, nous vous re-proposons le partenariat avec la chambre de métiers et de l'artisanat. Nous vous détaillons dans la délibération les axes qui sont proposés dans le programme d'action 2019, et j'ai demandé à ce que vous ayez le bilan du partenariat 2018. Vous avez la liste de tout ce que nous avons fait avec la CMA durant cette année. Même enveloppe qui est votée au budget que l'année dernière.

M. Guy LEFRAND

Contre ? Abstention ? Merci.

Le Conseil communautaire :

☞ **OCTROIE** une subvention de 15 000 € à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Eure pour l'année 2019 et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention ainsi que tout contrat ou avenant éventuel à intervenir dans ce cadre

Partenariat EPN/Chambre de commerce et d'industrie Portes de Normandie – subvention de fonctionnement année 2019

Mme Stéphanie AUGER

Il s'agit de la même chose avec exactement la CCI. Vous avez tous les axes et les actions que nous envisageons sur le partenariat 2019 avec des nouveautés. Vous avez plusieurs axes, même convention, même budget, 40 000 € avec le bilan qui est composé de tout ce que nous avons fait avec la CCI pour le développement économique.

M. Guy LEFRAND

Un joli partenariat qui fonctionne bien. Contre ? Abstention ? Merci. Nous continuons avec Initiative Eure.

Le Conseil communautaire :

☞ **OCTROIE** une subvention de 40 000 € à la CCI PN pour l'année 2019 et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention de partenariat à intervenir et ses éventuels avenants

Initiative Eure – Subvention de fonctionnement 2019

Mme Stéphanie AUGER

Initiative Eure, nous l'avons déjà évoquée, elle aide des porteurs de projet notamment en octroyant des prêts et surtout à faire effet-levier. Ils sollicitent un financement sur la même base que l'année dernière, c'est-à-dire 0,20 € par habitant, plus la cotisation qui est de 900 €. C'est le même montant que l'année dernière. Nous vous avons donné le bilan qui est intéressant : juste pour Évreux Portes de Normandie, il y a 153 000 € de prêts d'honneur qui ont été engagés.

Je vous rappelle que notre subvention c'est 22 360 €. Cela permet de dégager 153 000 € de prêts d'honneur qui ont permis de lever au niveau des banques plus d'1 538 K€ de prêts bancaires associés.

M. Guy LEFRAND

Merci. Cela tourne effectivement avec ce partenariat. Pas d'opposition ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **OCTROIE** une subvention de fonctionnement d'un montant de 22 360 euros à Initiative Eure pour l'année 2019, **DECIDE** de cotiser à l'association Initiative Eure en 2019 pour un montant de 900 € et **AUTORISE** Monsieur le Président à **SIGNER** la convention 2019 ainsi que tout document ou avenant éventuel à intervenir dans le cadre de cette mise en œuvre

Groupement Régional des centres d'études techniques agricoles (GRCETA) – Développement d'un groupe d'agriculteurs bio – Subvention

Mme Stéphanie AUGER

Le GRCETA, installé au Long Buisson, est un organisme de formation. Il réalise de nombreux essais culturels. Ces essais sont conduits sur les parcelles-test de culture et consistent en la comparaison d'outils, de techniques culturales et produits phytosanitaires le cas échéant, ainsi que la mise en place d'une méthodologie de leur utilisation. La volonté du GRCETA est de créer un groupe d'adhérents en agriculture biologique, comme il a déjà été créé de petits groupes. C'est dans ce cadre que le GRCETA demande un soutien d'EPN. Il souhaite un financement pour une participation à un essai culturel en 2019. Sept essais sont prévus, 5 700 € l'essai. La question avait été posée : c'est bien un essai qui coûte 5 700 €. Sur les sept essais, EPN participera à un essai pour 2019-2020.

M. Jean-Luc CINTRAT

J'aimerais que dans cette délibération, il soit précisé que les résultats seront à la disposition de l'ensemble des agriculteurs de l'EPN s'il vous plaît.

M. Guy LEFRAND

Pas de soucis.

Mme Stéphanie AUGER

Je ne connais pas exactement le règlement intérieur du GRCETA.

M. Jean-Luc CINTRAT

C'est parce que j'ai travaillé dans cette profession, en public. Il est arrivé que cet organisme soit financé par des fonds publics et ne donne pas forcément tous les résultats sur les fonds publics. C'est pour cela que je souhaite que cela soit précisé.

M. Guy LEFRAND

Très bien. Nous voterons et ajouterons une demande de mise à disposition des résultats.

M. Raynald MARQUAIS

Je souhaiterais dire quelque chose à Jean-Luc par rapport à cela. Je connais bien le problème. Le GRCETA c'est quand même un cercle fermé. Il ne sort rien.

M. Guy LEFRAND

Voilà un débat intéressant. Nous le votons tout de même ou non ? Que souhaitez-vous ?

M. Raymond CISSEY

Je voudrais dire que les recherches du GRCETA sont très bien, mais il n'y a pas que le GRCETA qui fait des essais. Il y a des groupements de développement à la chambre d'agriculture qui pourront éventuellement aussi nous demander des fonds. Cela me paraîtrait logique aussi. Il faut avoir cela dans l'idée. Il n'y a pas que le GRCETA, d'autres pourraient demander.

M. Guy LEFRAND

Bien sûr. Mais ce sont les seuls qui nous ont sollicités. La chambre de l'agriculture a déjà des partenariats.

M. Raymond CISSEY

Plus précisément justement sur les histoires de bio actuellement où la recherche est plus que nécessaire. Il ne faut pas l'oublier.

M. Nicolas GAVARD-GONGALLUD

Je rebondis sur les propos de Stéphanie et de nos collègues. Effectivement, le GRCETA est un organisme technique privé, c'est-à-dire que vous devez cotiser, être adhérent, pour pouvoir bénéficier du service. Si essai il y a sur le territoire d'EPN, et dans la clause de financement, il y a juste une partie ou un article qui dit que les résultats ne sont pas réservés aux adhérents du CETA mais bien à l'ensemble des agriculteurs de l'EPN, la problématique, à mon sens, ne se pose pas.

M. Guy LEFRAND

Je vous propose de voter la délibération sous réserve de mise à disposition des résultats aux membres d'EPN, aux agriculteurs d'EPN, ce sont surtout les agriculteurs en l'occurrence.

Cela vous va comme cela ? Nous proposons donc l'amendement sous réserve de mise à disposition, et moyennement cela, qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **OCTROIE** une subvention de 5 700 € au GRCETA pour le développement d'une activité de grandes cultures biologiques sur le territoire et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention afférente ainsi que tout avenant éventuel à intervenir dans ce cadre. Le Conseil demande au GRCETA de mettre les résultats des essais pratiqués à disposition des agriculteurs du territoire.

Cluster NORMAND'ID – Convention partenariale

Mme Stéphanie AUGER

Dernière délibération concernant l'attractivité économique : le Ministère des Armées a créé en septembre dernier l'agence innovation défense. L'idée est de soutenir l'innovation au sein du Ministère des Armées dans le but de soutenir nos industries et nos entreprises. Sur le territoire nous avons beaucoup d'initiatives dans ce sens, notamment la start-up. C'est une industrie qui est forte sur ces sujets. Nous avons le réseau NAE qui représente 140 acteurs dont plusieurs entreprises développeurs de Normandie. J'en profite pour souligner que nous avons trois entreprises au Bourget qui étaient présentes : TE Connectivity, Technoplane et MDI process. Toutes ces forces, tout ce que nous avons sur notre territoire : la Base, NAE, nos entreprises, les partenaires qui sont CCI, Armée et EPN ont proposé de créer un cluster sur notre territoire pour faciliter l'émergence de projets innovants qui seraient portés par nos entreprises et qui seraient soutenus par l'armée. Aujourd'hui, il s'agit juste de conventionner pour un cadre général et qu'EPN fasse partie de ce cluster.

M. Guy LEFRAND

Merci. Pas de remarque ? Contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention à intervenir avec l'Etat (Ministère des Armées), Normandie AéroEspace et la CCI Portes de Normandie, relative à la mise en œuvre partenariale du cluster « NORMAND'ID », ainsi que tout avenant ou document afférent

Taxe de séjour – Taxation des hébergements non classés – Modification du plafond – Tarifs et modalités de recouvrement

M. Rémi PRIEZ

Bonsoir à toutes et à tous. Ma première délibération concerne le tourisme. Il s'agit d'une petite modification sur la taxe de séjour 2020. On a eu une mauvaise interprétation de la loi dans cette délibération puisqu'elle concerne les hébergements en ligne comme Airbnb. La loi prévoit que nous devons appliquer le plafond. Nous avons voté un taux de 3 % et nous avons un plafond. Ce plafond, nous l'avons appliqué sur l'hébergement le plus haut que nous ayons sur le territoire, c'est-à-dire un hôtel quatre étoiles, sauf que la loi dit que nous devons l'appliquer sur le taux voté le plus cher sur le territoire, c'est-à-dire les palaces, comme indiqué sur le tableau. Nous vous proposons en termes de délibération de choisir le plafond à deux euros pour les hébergements non classés.

M. Guy LEFRAND

C'est 2019 ou 2020 ?

M. Rémi PRIEZ

2020. Le reste de la tarification ne change pas. Seul cela change, mais c'est pour 2020.

M. Michel RANGER

Pas de débat sur les deux euros, simplement mention des éléments de contexte puisque dans la délibération il est marqué une participation payée par les touristes. J'aimerais que nous n'oublions pas que dans les hôtels il y a aussi des salariés, des étudiants, des apprentis et en particulier ceux qui sont en alternance. La deuxième chose, toujours dans les éléments du contexte, nous parlons des meublés, gîtes, chambres d'hôtes, campings et également des lits marchands chez l'habitant type Airbnb. Je pense qu'on a oublié les hôtels.

M. Rémi PRIEZ

L'objet de la délibération ne porte pas sur la tarification « autres » qui ne change pas. Nous parlons uniquement du plafond de la taxation sur les hébergements non classés en ligne. Cela ne met pas en cause le reste.

M. Guy LEFRAND

Les hôtels ne sont pas considérés par la délibération. C'est pour cela que nous n'en parlons pas.

M. Michel RANGER

Vous regarderez derrière, on parle des hôtels.

M. Rémi PRIEZ

Cela ne change rien sur la tarification.

M. Guy LEFRAND

Nous rajouterons les hôtels si cela vous fait plaisir, mais cela est hors délibération. Il n'y a pas de souci. Très bien. Merci beaucoup. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **FIXE** ainsi qu'il suit les périodes de recouvrement de la taxe de séjour:

- mensuelle pour les hôtels, avec paiement avant le 20 du mois suivant
- trimestrielle pour les autres hébergements avec paiement avant le 20 du mois suivant
- annuelle pour les plateformes de réservation en ligne avec paiement avant le 01 février de l'année n+1,

FIXE au 01 janvier 2020 les tarifs applicables de la taxe de séjour, par jour et par personne et par catégorie d'hébergement, dans le cadre des fourchettes définies par la loi, et conformément à la grille suivante :

Tarif par personne et par nuitée en €	Tarif national mini	Tarif national maxi	Tarif EPN 2020
Palaces	0,70	4,00	2
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	0,70	3,00	1.5
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	0,70	2,30	1.3
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	0,50	1,50	0.8
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,30	0,90	0.7
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes	0,20	0,80	0.6
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures.	0,20	0,60	0.5
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20		0.2

TAXE à 3% du prix de la nuitée hors taxe, par personne, dans la limite du tarif le plus haut adopté par la collectivité (soit 2 €) les hébergements en attente de classement ou sans classement, à l'exception des catégories d'hébergements mentionnées dans le tableau ci-dessus et **FIXE** à 5 € HT le loyer maximal par nuit en dessous duquel la taxe de séjour ne sera pas due

Randonnées touristiques – Structuration

M. Rémi PRIEZ

Délibération suivante. Il s'agit d'un dossier sur la structuration des données touristiques. Le tourisme vert est en plein essor avec de fortes retombées économiques à partir du moment où l'offre est structurée. Donc à la demande d'EPN, nous avons lancé une étude en commun avec Eure-Tourisme pour travailler sur la structuration, la qualification des chemins de randonnée qui vont être pédestres, équestres, vélo, etc. L'idée était de construire une offre portée par l'office de tourisme.

Quand nous avons fait l'inventaire, il y avait quasiment 500 km de circuit donc cela faisait vraiment beaucoup. Il était intéressant de ressortir les plus marquants. C'est ce que nous avons fait autour de trois sites, c'est ce que vous voyez sur la carte, organisés autour d'Évreux, la vallée de l'Eure et la vallée de l'Iton. Dix-sept circuits ont été sélectionnés, dont un qui est à cheval sur EPN et SNA, donc l'agglomération de Vernon, situé Vallée de Bance, à côté de Chambray.

Nous avons structuré cette offre autour de dix-sept circuits. Nous l'avons fait en collaboration avec les Fédérations concernées. Cela permet d'avoir le sérieux de ces fédérations, et puis aussi le fait de travailler avec eux pour voter cette délibération, cela nous permettra de faire figurer ces circuits sur les cartes IGN et aussi dans différents guides touristiques. Ce serait un plus pour notre territoire. Ce que recherchent les touristes dans ce domaine-là, ce sont des circuits touristiques avec une offre qui est « à côté » c'est-à-dire la randonnée, privilégiée sur les chemins verts avec le moins possible de bitume, une offre de logement et surtout des intérêts touristiques. Il y a différentes fédérations qui ont participé. L'objet de la délibération c'est de valider ce schéma de dix-sept circuits et d'autoriser le Président à signer les différentes conventions avec les fédérations, avec Eure-Tourisme et aussi avec les représentants de SNA pour la collaboration sur le circuit mitoyen avec SNA.

M. Guy LEFRAND

Cela n'a l'air de rien, mais c'est une délibération importante. C'est un énorme de travail qui a été mené qui va nous permettre d'améliorer le tourisme, et notamment ce que l'on recherche : le tourisme local, le tourisme de week-end autour de nos territoires. Bravo car c'est un gros travail qui a été fait. Contre ? Abstention ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **VALIDE** le schéma des itinéraires touristiques de randonnées, comprenant les 17 circuits ci-après, **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les conventions triennales (2019-2021) avec la fédération de randonnée pédestre et tout avenant éventuel amené à intervenir dans ce cadre :

- Convention de gestion pour un montant de 740, 50€
- Convention de labellisation pour un montant de 1 481 €,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention triennale (2019-2021) avec le comité départemental de tourisme équestre pour un montant de 175 € et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention concernant l'entretien et la promotion du circuit de la Vallée Bance avec l'agglomération SNA, le comité départemental de randonnée pédestre et la commune de Jouy-sur-Eure, et tout avenant éventuel amené à intervenir dans ce cadre.

NOM	DEPART	KM	TYPE
Balade de Rublemont	Tourneville	18	P / C / E
Entre Eure et Iton	St Germain des Angles	17	P / C / E
Circuit de St Taurin	Les Ventes	11,3	P
Côté Bigot	Garennes sur Eure	13	P
Circuit de Marcilly-sur-Eure	Marcilly sur Eure	8,6	P
Cap sur le Panorama	Evreux	6,4	P
Le bois de St Michel	Evreux	10,1	P
Circuit de Croth	Croth	6,3	P
La Vallée Bance	Chambray / Jouy sur Eure	13	P
La Grande vallée	Normanville	15	P
Circuit de la maladrerie	Gravigny	5,4	P
Patrimoine des instruments à vents	La Couture Boussey		P
Circuit Normanville	Normanville	5	P
Circuit des 3 fôrets	St André	24	C / P
Tour d'evreux	Evreux	33	C
Circuit autour de la voie verte du Bec Hellouin	Evreux	17,5	C
Circuit autour de la voie verte de l'Eure	Garennes sur Eure	32	C

Subvention hébergement touristique Gîte et chambres d'hôtes – Saint-Germain sur Avre – M SAVOYE

M. Rémi PRIEZ

Cela concerne une délibération classique pour une aide d'hébergement touristique, de gîtes et chambres d'hôtes. Il y a les deux dans la même délibération, sur la même propriété. Je vous montre une petite diapositive qui vous présente le site : une maison principale avec trois chambres d'hôte et une dépendance qui accueillera un gîte pour trois personnes. À la base, nous donnons toujours une subvention de 500 € par lit. Quand nous rentrons avec des critères qui sont compatibles avec la pratique touristique d'EPN, nous offrons une subvention complémentaire de 1 000 € par lit. Pour l'ensemble de la totalité des lits de ce gîte, nous arrivons à une subvention de 21 000 €.

M. Guy LEFRAND

Merci. Là, nous sommes sur du classique. Pas d'opposition ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **OCTROIE** une subvention d'investissement à hauteur de 21 000 € à M. SAVOYE au titre de son projet de création d'un gîte 3 places, et de 3 chambres d'hôtes de 11 places au total, sur la commune de St Germain sur Avre et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention correspondante et tout éventuel avenant à intervenir dans ce cadre.

Association sportive et automobile club Andrésien (ASACA) – Rallye « Plaines et vallées » 46e édition – Subvention de fonctionnement 2019

M. Rémi PRIEZ

Cela concerne la subvention classique, comme tous les ans, au rallye « Plaines et vallées » : la 46^e édition va se dérouler du 22 au 24 novembre 2019. La 45^e édition a regroupé cent véhicules. Les chemins qui ont été abîmés ont été restaurés. C'est l'engagement des organisateurs et normalement, ils avaient tenu leur parole. La subvention demandée est de 30 000 €.

M. Guy LEFRAND

Merci. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est donc adopté. Je vous remercie.

Mme Maryvonne HANNOTEAUX

Je voulais poser une question. À la commission vous avez dit que les terrains étaient remis en état parfaitement et qu'il n'y avait aucun problème. Là, a priori, je n'ai pas le même écho, j'ai vu des gens qui dodelinaient de la tête. Ces terrains ont-ils été remis en état ou non ? Parce que si la commission me dit rouge et que là on me dit vert, cela me pose des problèmes.

M. Guy LEFRAND

Je sais que vous préférez le rouge.

Mme Maryvonne HANNOTEAUX

Ceci dit, j'aime bien le vert aussi.

M. Guy LEFRAND

Cela devient fréquent le mélange rouge-vert.

M. Sylvain BOREGGIO

Je vais me permettre d'intervenir. Je connais bien le Président et comme je soutiens cette épreuve, j'ai participé avec lui au tour de vérification des travaux faits sur les chemins qu'ils ont empruntés lors du dernier rallye. Je peux le dire, tous les chemins ont été refaits. Tous les chemins. Ils y ont passé des semaines et des semaines. Ils ont mis, je crois, plus de 400 m³ de graves étalés sur les chemins pour refaire tous les chemins abîmés par le rallye. Et Dieu sait si sur le dernier rallye, les conditions météo étaient désastreuses parce qu'il pleuvait énormément. Cette année, ils ne repassent pas au même endroit, sauf sur Saint-André parce que c'est le circuit habituel, mais sans cela, ils ne repassent pas au même endroit, et pas chez toi, Jean-Pierre.

M. Jean-Pierre PICHOIS

Merci. Je suis systématiquement contre, car cela fait plus de 25 ans qu'ils passent dans la forêt que je gère. Cette année, c'est vrai qu'il y a eu une nette amélioration, mais il y a eu des années précédentes où rien n'a été fait. C'est creusé de plus en plus. Les passes ou les allées lorsqu'il pleut, ce ne sont plus des allées, ce sont des rivières. Cette année, c'est exact puisqu'ils sont passés aux endroits où ils ne passent jamais donc cela a été remis facilement en état. Et pour les autres années en question, le mal a été fait et c'est terrible. En plus de cela, on ramasse toujours autant les bouteilles de verre partout qui gênent. Mais cette année, ils ne passent pas dans la forêt du Puits des Forges.

M. Sylvain BOREGGIO

Pour compléter : par contre, ce que les organisateurs du rallye ne maîtrisent pas, ce sont tous les gens qui passent avec leur propre 4x4 et qui profitent de ces chemins malheureusement.

M. Guy LEFRAND

Merci. Du coup nous avons déjà voté. Quel est votre vote Madame HANNOTEAUX ? Madame HANNOTEAUX : abstention. [*intervention hors micro*] Très bien Madame HANNOTEAUX, donc deux abstentions et une voix contre. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **OCTROIE (moins une voix contre et deux abstentions)** une subvention de fonctionnement d'un montant de 30 000 € à l'Association Sportive Automobile Club Andrésien pour l'édition 2019 du rallye « Plaines et Vallées », et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention bipartite correspondante et tout avenant éventuel à intervenir dans ce cadre.

Association d'éducation populaire « le sentier » - Festival country – 9e édition - Subvention

M. Sylvain BOREGGIO

Il s'agit d'une petite subvention demandée pour le festival country, c'est la neuvième émission qui aura lieu les 2 et 3 novembre 2019. C'est un festival connu et reconnu. Quelques chiffres : 3 500 m², deux pistes de danse, beaucoup de partenaires, des bénévoles, une quinzaine d'exposants. Vous avez le texte dans la délibération. C'est une belle manifestation. Vous êtes sur un budget de 41 000 € et il est demandé une subvention de 4 000 €. Je précise aussi que la ville d'Évreux met à disposition la Halle des expositions.

M. Guy LEFRAND

Pas de remarque ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** l'octroi d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 4 000 € à l'Association d'Education Populaire « le Sentier » pour l'édition 2019 du festival Country d'Évreux et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention bipartite correspondante et tout avenant éventuel à intervenir dans ce cadre

Comptoir des loisirs – Rapport d'activité et comptes 2018

M. Sylvain BOREGGIO

Le compte administratif du Comptoir des Loisirs de l'Office de Tourisme. Je rappelle que nous avons deux budgets : un budget principal et nous avons aussi un budget annexe pour gérer tous les produits qui sont liés à la TVA. Nous avons un socle positif de 43 000 € sur le budget principal et un solde de -20 000 sur le budget annexe. Mais comme il y avait eu un manque de dotation en début d'année, l'ensemble de l'office du tourisme sort avec un excédent d'un peu plus de 23 000 €. La situation financière de l'Office est bonne.

En ce qui concerne le rapport d'activité, vous avez un recto-verso qui en est un extrait. Si vous voulez consulter l'intégralité du rapport, il suffit d'aller sur la plate-forme élus, il est disponible en téléchargement. 2018 a été une bonne année touristique puisque nous avons constaté une progression de 5,3 % en Normandie. C'est nettement supérieur à la moyenne nationale qui est de 1,3 %. En ce qui concerne Évreux, le fait marquant c'est surtout le déménagement de l'Office de la Place de la mairie vers la rue de la Harpe et surtout l'orientation en Comptoir des Loisirs. Non seulement nous continuons à faire la promotion pour attirer les touristes mais aussi nous faisons le Comptoir des Loisirs aussi pour faire la promotion locale et surtout faire des animations locales sur les habitants de notre territoire. Cette mutation a eu un impact très positif car Évreux a été citée largement au niveau national dans beaucoup de manifestations. Nous avons même été cités en Belgique.

Le nombre de nuitées a augmenté. D'ailleurs la taxe de séjour est à peu près de 120 000 € sur l'année dernière 2018, et nous estimons que cette année avec Airbnb, puisque nous en parlions tout à l'heure, nous devrions avoir à peu près 150 000 € sur 2019.

Au niveau local, le déménagement a été très bien perçu puisque nous avons augmenté de 130 % l'accueil visiteurs en Office et nous avons doublé aussi le chiffre d'affaires. Aujourd'hui nous avons une belle réussite sur notre Office salué par l'ensemble de la profession et les gens qui viennent nous voir. Donc vous avez les principaux chiffres sur le recto verso du document qui est joint à cette présentation.

Je précise aussi, comme nous nous y étions engagés il y a deux ans, avec la dynamique que nous avons à l'Office de Tourisme, de baisser les subventions de l'agglomération envers l'office. C'est ce qui a été fait en 2019. La subvention a baissé d'environ 90 000 € et nous nous engageons à la baisser à nouveau pour 2020. Je ne peux pas encore vous dire le montant, mais nous allons avoir une baisse importante par rapport à 2020.

Dernier point, nous avons lancé un groupe de travail suite à l'abandon du parc Viking en juin et suite à des problèmes d'agenda pour certains, nous avons repoussé cette date au 19 septembre prochain. Je compte sur votre participation. Nous aimerions avoir un groupe de maires, un groupe d'élus de dix à quinze personnes. Je vous remercie d'avance.

M. Guy LEFRAND

Ce n'est pas drôle, tu m'as coupé l'herbe sous le pied en disant que tu demanderais une baisse de subvention. C'est tellement rare quelqu'un qui tient ses engagements en demandant des baisses de subvention, je t'en remercie.

Mme Maryvonne HANNOTEAUX

Une toute petite question : où en sommes-nous concernant l'achat des locaux ? Est-ce en cours ? J'ai un trou de mémoire.

M. Rémi PRIEZ

Oui c'est en cours. D'ailleurs nous allons signer dans les jours qui viennent.

Mme Maryvonne HANNOTEAUX

D'accord. Et les anciens locaux, nous ne les payons plus ?

M. Rémi PRIEZ

Non les anciens locaux c'est fini, nous ne payons plus depuis que nous les avons quittés. Nous avons à un moment des doubles loyers puisque nous avons pris les locaux de la rue de la Harpe. Il a fallu payer le loyer le temps que nous fassions des aménagements intérieurs et il a donc fallu conserver les anciens locaux, mais du jour où nous avons quitté les anciens, c'était terminé.

M. Guy LEFRAND

Surtout qu'ils ont été repris depuis longtemps.

Mme Maryvonne HANNOTEAUX

A partir de quand serons-nous propriétaires ?

M. Rémi PRIEZ

Normalement je crois que cela doit être signé maximum pour juillet, dans les jours qui viennent.

M. Guy LEFRAND

Très bien. Vive le capitalisme.

M. Emmanuel CAMOIN

24 millions de retombées économiques du tourisme : pouvez-vous nous rappeler le montant de l'année dernière ? Je n'arrive pas le retrouver.

M. Rémi PRIEZ

Je ne l'ai pas sous la main, mais je pourrais vous le faire parvenir. Ce n'est pas nous qui calculons, c'est l'Office de Tourisme de France, c'est la fédération nationale de tourisme qui calcule cela. Ils ont une matrice de calcul qui est générale pour l'ensemble des agences de tourisme de France. Donc ce n'est pas un petit calcul, chacun selon sa recette, c'est un calcul fait nationalement pour chacun des Offices et cela permet de se comparer entre Régions et entre sites. Nous retrouverons facilement l'ancien chiffre de l'année dernière.

M. Guy LEFRAND

Je pense que c'est intéressant de voir ce que cela rapporte en plus.

M. Rémi PRIEZ

Peut-être que nous pourrions le remettre l'année prochaine.

M. Guy LEFRAND

D'ailleurs, au-delà de ça, je pense que cela serait bien que nous puissions le donner à Monsieur CAMOIN mais cela m'intéresse aussi.

Il faut le voter le rapport ? Il faut l'approuver. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

APPROUVE le compte administratif 2018 de l'Office de tourisme et de commerce d'Evreux Portes de Normandie et **PREND ACTE** du rapport d'activité 2018 de l'Office de tourisme et de commerce d'Evreux Portes de Normandie

Soutien aux projets estudiantins – AFEV et Journée d'intégration (association BUDIE) – Subventions 2019

M. Arnaud MABIRE

Bonsoir à tous. La première délibération concerne deux subventions. La première concerne l'association de fondation étudiante pour la ville qui mobilise les étudiants bénévoles dans les actions de solidarité et de soutien scolaire et d'animation de la vie locale. Différentes structures d'enseignement supérieur du territoire sont concernées : l'ESSCI, le lycée Aristide Briand, le BTS et l'IUT de carrières sociales. Cela représente environ quarante étudiants volontaires qui sont tutorés, coachés par l'AFEV.

L'ensemble des actions menées par l'AFEV concerne à peu près quarante personnes : enfants, collégiens, lycéens. Le but c'est l'aide aux devoirs et maintenant la nouvelle orientation est d'inciter des jeunes qui n'auraient pas forcément l'esprit à continuer les études de pouvoir le faire. L'AFEV nous demande de les aider à hauteur de 3 500 €. C'est la première délibération.

La seconde concerne l'IUT, car cette année c'est lui qui va porter le projet de la journée d'intégration. Ce sera cette année, le 17 octobre, la troisième année pour laquelle nous avons une journée d'intégration. C'est-à-dire que tous les étudiants du territoire sont invités à se découvrir - c'est l'ex-bizutage, comme on le disait autrefois. C'est une journée au cours de laquelle tous les étudiants du territoire se réunissent, se découvrent, découvrent le territoire, font une grosse fête et participent à cet événement. Tous les ans c'est un BDE différent qui l'organise, cette année c'est l'IUT qui va le faire. L'association BUDIE est le nom du BDE. Ils nous demandent une subvention de 3 000 € pour faire cet événement. Nous allons en profiter aussi pour faire un package pour accueillir nos étudiants au fur et à mesure puisque nous avons un événement où nous pouvons les fédérer et leur montrer tout le tissu associatif, l'aspect culturel, avec l'office du tourisme, leur faire découvrir le territoire sur lequel ils vont travailler pendant un an, deux ans, trois ans. Donc deux subventions : 3 500 € pour l'AFEV et une autre de 3 000 € pour la journée d'intégration.

M. Guy LEFRAND

Merci. Afin de développer le pôle universitaire, nous avons besoin effectivement que nos étudiants se sentent bien chez nous. Contre ? Abstention ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** le versement d'une subvention de fonctionnement à l'association AFEV d'un montant de 3 500 €, **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention afférente au soutien octroyé à l'association AFEV, ainsi que tout avenant et document lié à ladite subvention, **DECIDE** le versement d'une subvention de fonctionnement à l'association BUDIE d'un montant total de 3 000 € pour organiser la « journée d'intégration » et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention afférente au soutien octroyé à l'association BUDIE, ainsi que tout avenant et document lié à ladite subvention.

Journées des formations supérieures – Soutien d'EPN – Partenariat Bassin Education Formation Evreux-Verneuil, Centre d'information et d'orientation- subvention 2019

M. Arnaud MABIRE

Avant d'être étudiant en enseignement supérieur, il faut savoir quels sont les enseignements que l'on peut trouver sur Évreux. Le bassin d'éducation et de formation d'Évreux-Verneuil qui regroupe tous les établissements du premier et du second degré sur Evreux-Verneuil et le CIO organisent au mois de novembre une journée de découverte de l'enseignement supérieur sur Évreux et dans l'Eure au sens plus large. Comme tous les ans, le BEF nous demande de participer à cette journée. Il nous est demandé 7 000 €. Les années précédentes, nous avons donné 4 000 €. Cette année, je vous propose de passer à 4 500 €, car l'offre pour le territoire des formations de l'enseignement supérieur s'est enrichie – vous avez dû le lire dans les journaux – autour de la santé, de l'art, du tourisme, de la nutrition, les formations pharmaceutiques, etc., donc nous proposons une aide de 4 500 € pour cette manifestation qui aura lieu en octobre.

M. Guy LEFRAND

Merci. C'est important. Pas d'opposition ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 4 500 € au lycée Senghor, coordinateur du Bassin Education Formation Evreux Verneuil, pour l'organisation de l'édition 2019 de la journée des formations supérieures et **AUTORISE** le Président de l'Agglomération ou son représentant à signer les conventions afférentes à l'octroi d'une subvention au lycée Senghor, ainsi que tout avenant et document liés à la dite subvention.

Unité de recherche clinique du CHES – Subvention 2019

M. Arnaud MABIRE

Nous sommes plutôt dans la partie recherche. Depuis 2018, le Centre Hospitalier Eure Seine, le CHES, a mis en place une unité de recherche clinique qui, depuis l'année dernière, mène des actions et des projets sur plusieurs années. Sur 2019, il est prévu d'organiser la deuxième édition de Med Connect, et de continuer de poursuivre le développement du Living Lab. Living Lab c'est la possibilité que l'hôpital d'Evreux accueille des start-ups pour confronter leurs projets à la réalité du terrain. Ils sont accompagnés par une équipe de médecins dans le CIRCE-NEV, qui peut leur permettre de faire du test en réel.

Nous avons eu un exemple de motos qui emmenaient les urgentistes sur les lieux d'un événement pour aller plus vite. Cette expérimentation a été faite avec l'hôpital, nous allons remonter un certain nombre d'anomalies sur le mode de fonctionnement, mais c'est l'esprit du Living Lab : pouvoir confronter des projets de start-ups à la réalité du terrain. Il y a d'autres projets sur lesquels nous travaillons : soutien et concours au projet innovant de la Smart City. Dans le monde du handicap, on aura un certain nombre de projets avec Francine sur ce sujet-là. Déploiement d'enseignement innovant : je vous rappelle que nous ouvrons un DU santé et ce sont les médecins du CHES qui participent. Et puis l'accompagnement des praticiens libéraux et ceux du groupement hospitalier du territoire : il s'agit d'offrir une sorte de guichet unique. Le CIRCE-NEV se positionne comme chercheur de solutions pour des praticiens ou des gens de l'hôpital dans le monde du numérique, donc ils font la recherche pour eux. Nous avons aussi prévu d'organiser un événement e-sport en novembre. C'est un monde en pleine expansion : nous connaissons tous des personnes qui travaillent pendant des heures et qui jouent à des jeux et en font un vrai sport. C'est un des domaines sur lesquels nous allons travailler. Tout ça pour vous dire qu'il y a de nombreux projets et que le CHES nous sollicite pour les aider à hauteur de 30 000 € pour nous dédier un chef de projet à mi-temps – partagé avec eux – pour coordonner, suivre, rechercher les projets dans ce domaine.

M. Alain NOGAREDE

Merci. C'est bien le dossier n° 23 que nous évoquons. ?

M. Guy LEFRAND

Nous sommes sur le 22. Vous êtes toujours en avance sur votre temps.

M. Alain NOGAREDE

Je prendrai la parole au 23.

M. Guy LEFRAND

C'est bien noté Monsieur NOGAREDE. Je vous en remercie. Si vous le permettez nous allons d'abord voter le 22. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ OCTROIE une subvention de fonctionnement de 30 000 € au Centre Hospitalier Eure Seine, au titre de l'année 2019 et AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à SIGNER la convention à passer avec le Centre Hospitalier Eure Seine, ainsi que tout document ou avenant éventuels à intervenir dans ce cadre.

Création d'une antenne de formation de dentistes au sein d'un centre d'odontologie dans le bâtiment Notre-Dame – Protocole d'accord EPN-CHES

M. Arnaud MABIRE

Le dossier n° 23 est un dossier très intéressant bien sûr, comme tous les autres, il s'agit de la création d'une antenne de formation de dentistes sur Évreux. C'est en partenariat à la fois avec les universités de Rouen, de Lille, de Paris et surtout le CHES. Le but est d'ouvrir une antenne dentaire sur Évreux pour renforcer le développement d'offre de formation supérieure sur Évreux en accueillant les étudiants de cinquième et sixième années de dentiste. L'idée aussi est de sédentariser de futurs chirurgiens-dentistes sur le territoire. S'ils viennent faire leurs études sur Évreux, ils vont pouvoir faire des stages sur l'EPN auprès de praticiens libéraux et de faire leur expérimentation dans l'antenne que nous venons de créer. Cela permet d'augmenter l'offre de soin, notamment pour des publics présentant des fragilités et des pathologies nécessitant un accompagnement hospitalier. C'est aussi une antenne hospitalière, donc finalement c'est l'hôpital qui ouvrirait dans nos locaux une antenne dentaire pour accueillir tout type de patient, mais des patients que les professions libérales ne peuvent pas accueillir. Cela peut être des gens dans les EHPAD, cela peut être des gens avec des difficultés, on pense à des autistes, aux personnes qui aujourd'hui font des centaines de kilomètres pour pouvoir être accueillies par des praticiens dentistes. L'idée c'est d'offrir ce panel que nous n'avons pas sur le territoire tout en faisant venir des étudiants sur Evreux. L'ensemble contribue à renforcer le dynamisme et à montrer qu'il y a plein d'activités autour de l'hôpital. Je viens de vous parler du CIRCE-NEV, nous parlons maintenant d'une antenne dentaire qui serait de toute façon une structure dépendante de l'hôpital encadrée par des praticiens hospitaliers de l'hôpital et des aides-soignants, etc. Pour réaliser ce projet, il faut bien entendu que nous conventionnions avec l'hôpital, et surtout que nous mettions à disposition un local. Donc nous avons prévu pour des raisons de centralité, d'accessibilité en termes de transport et de disponibilité foncière, de le mettre sur l'ancien site de Notre-Dame que nous allons accueillir en juillet. Sur la diapositive, vous avez la partie bleue qui est le centre dentaire, c'est-à-dire que sur le site de Notre-Dame, nous souhaitons attribuer 800 m² contigus, au rez-de-chaussée, pour permettre l'accueil de tout type de patients comme je vous le disais tout à l'heure.

Nous aménagerions ce local pour un budget de 2 millions d'euros à peu près, pour lequel nous allons faire une demande de subvention auprès de la Région, auprès de l'ARS, etc., pour créer ce centre dentaire et accueillir huit à dix fauteuils dentaires. Pour les étudiants, c'est vraiment gagnant parce que nous avons déjà des étudiants sur Évreux qui auraient souhaité que l'antenne existe avant et qui sont allés au Havre alors qu'ils auraient souhaité venir à Rouen voire à Évreux. Pour eux aussi c'est intéressant, car ils sont une minorité, une quinzaine, et ils sont encadrés par un praticien hospitalier, avec des fauteuils qui vont être neufs, modernes, donc ils sont en situation pratiquement réelle. Donc pour eux, c'est un avantage, et pour nous c'est un avantage d'accueillir cette antenne. Cela irrigue également les professions libérales, car nos étudiants doivent faire des stages pratiques dans le cadre de leur formation, mais aussi des stages en entreprise, donc en milieu libéral, c'est comme ça que nous voulons les sédentariser. Je vais arrêter d'en parler.

M. Guy LEFRAND

On pourrait en parler pendant des heures, c'est un gros sujet.

M. Arnaud MABIRE

Il s'agit d'autoriser le Président a signé une convention avec l'hôpital pour pouvoir créer ce centre. Il devrait ouvrir en septembre 2020.

Mme Francine MARAGLIANO

Bonsoir mes chers collègues. Je voulais vous dire que lorsqu'Arnaud nous a présenté ce beau projet, c'est véritablement une avancée majeure pour notre territoire que l'on appelle territoire 100 % inclusif. Pourquoi ? Parce qu'Evreux et l'ensemble des territoires sont historiquement un territoire avec de nombreux établissements et services, et en même temps il y a beaucoup de familles dont les proches ont un handicap, que ce soit l'autisme mais bien au-delà, qui sont capables de faire des centaines de kilomètres pour simplement avoir accès aux soins. C'est réellement une offre extraordinaire qui est apportée à ces familles. C'est aussi toutes les professions libérales qui, pour certains cas, font des demandes de dérogation auprès de la DDTM pour des raisons de contraintes techniques, pour des raisons de règlement de copropriété qui ne leur permettent pas de rendre leur cabinet libéral accessible à tous, et c'est véritablement une opportunité. En même temps, au lieu de penser que le handicap coûte, il faut savoir que c'est une économie positive dans le sens où cela génère des milliers d'emplois sur notre territoire, que cela va générer une véritable économie supplémentaire et surtout un bien-être pour les familles et pour toutes ces personnes. Il faut embarquer dans notre raisonnement, même si le terme embarqué n'est pas très approprié, les personnes âgées qui peuvent avoir des troubles du comportement, etc. Donc cela s'adresse à un public très large et c'est une excellente nouvelle que ce projet pour notre territoire.

M. Emmanuel CAMOIN

Deux questions. Une première question : le montant de 2 millions d'euros qui est prévu intègre-t-il la partie étude amiante et structure ou est-ce à part ? Et une deuxième remarque, car ce projet me semble totalement intéressant, surtout vu l'état de la santé en France, et je trouve les 30 % de subvention qui sont accordés un peu faibles. L'État pourrait augmenter sa part dans ce projet. Il y a peut-être un travail à faire de notre côté pour augmenter notre part de subvention.

M. Guy LEFRAND

Il est vrai que nous n'avons rien fait pour essayer d'avoir des subventions. Ce n'est pas l'État, puisque c'est la formation, donc c'est la Région qui finance. Nous n'avons aucune subvention d'État pour l'instant. L'ARS nous donnera peut-être un peu de subvention dans le cadre des travaux, et nous attendons encore une subvention de la Région – donc encore une autre – pour l'acquisition du matériel. Voilà où nous en sommes aujourd'hui. L'État ne nous a pas accompagnés jusqu'à présent, mais nous accompagnera peut-être dans le cadre de l'ARS.

M. Emmanuel CAMOIN

Je comprends bien ce que vous dites mais je pense qu'il faut quand même insister, car c'est un projet structurant et les problèmes de santé ne sont pas spécifiques à la Région mais c'est un problème général. Les dernières élections ont bien montré que la population était très sensible à la désertification médicale dans l'ensemble des territoires et je pense que l'État pourrait venir aussi en appoint sur ce que nous faisons ici. Le département pourrait aussi nous aider car c'est un projet très intéressant. C'était ma seule remarque. Je ne critique pas ce que vous faites, je pense qu'il faut mettre les bouchées doubles.

M. Arnaud MABIRE

Je me permettrais juste une petite remarque. Nous sommes sur ce projet depuis dix-huit mois. Nous avons eu une ouverture en début d'année sur la concrétisation, car comme je le disais c'est une conjonction de planètes : il faut que les universités de Rouen, Lille, Paris et l'hôpital soient d'accord. Nous y sommes, nous allons lancer cette convention, et maintenant nous allons aller à la pêche aux subventions, comme le dit le Président. Nous avons un délai très court pour le mettre en œuvre.

M. Alain NOGAREDE

Merci Monsieur le Président, chers collègues. Je voulais intervenir parce que je vais faire un reproche à Monsieur MABIRE. Attendez, laissez-moi faire le reproche. Je trouvais qu'à la vue de ce projet, qui est un très bon projet, je pense que la délibération, recto-verso, ne le vend pas assez. J'ai été un peu rassuré quand Monsieur MABIRE est intervenu et nous en a dit un peu plus que la délibération. Il n'a pas eu le temps, mais je pense qu'il aurait pu amener encore plus. C'est un projet qui a deux avantages, certainement pour des patients particuliers, mais également par le fait que dans le cadre des déserts médicaux, quand on a des outils de formation sur le territoire, nous risquons d'avoir un peu plus de chances que des gens s'installent ensuite sur notre territoire. Il y a donc un double intérêt pour les gens qui vont utiliser ces services, et pour l'avenir et garder des dentistes. Je pense Monsieur MABIRE, que si vous avez d'autres opérations comme cela à nous présenter, l'EPN sera d'accord. La balle est dans votre camp Monsieur MABIRE.

M. Guy LEFRAND

Pour l'instant elle est dans le vôtre, car c'est vous qui devez voter.

M. Moïse EUDIER

Bonsoir à tous. Les familles qui ont un enfant handicapé, c'est un lourd fardeau et je crois qu'en tant qu'élus, nous devons faire le maximum pour les aider. Je remercie Madame MARAGLIANO de m'avoir aidé à convaincre mon Conseil municipal d'être agréable aux parents pour aider l'enfant dans son handicap pour son avenir : l'enfant pourrait continuer son école à Saint-André, et la ville serait sympa de faire une mini-participation et l'EPN une petite subvention. Je vous remercie.

Mme Maryvonne HANNOTEAUX

Évidemment comme tout le monde, je trouve ce projet bien et cela répond à un besoin sur le quartier, sur le territoire. Il n'y a rien à dire. La question que je voulais vous poser concerne les locaux de Notre-Dame. Dans l'avenir, ces locaux seront-ils réservés essentiellement pour répondre à des besoins de santé ? Parce que quand nous avons voté – enfin je ne l'ai pas voté, mais vous avez voté – l'achat de Notre-Dame, il a été question à un moment donné d'y mettre le conservatoire. Y a-t-il eu des changements ? Avez-vous décidé de faire autre chose ? En tant qu'élus, ce serait intéressant que nous soyons informés de ce changement ou absence de changement. C'était la question que je voulais poser.

M. Guy LEFRAND

Effectivement, nous avons fait le choix ici ensemble d'acheter ce bâtiment. Nous voyons bien que nous lui avons déjà trouvé une première utilité avec ce que vous voyez en bleu sur la diapositive qui est le centre dentaire, mais il reste tout ce qui est en rouge avec le gymnase, le grand bâtiment et la chapelle. Aujourd'hui, aucune décision n'est prise, puisque c'est vous qui prendrez la décision au sein de ce Conseil communautaire. L'hypothèse de mettre le CRD, le conservatoire à rayonnement départemental, ici fait partie des hypothèses importantes envisagées sur lesquelles nous allons travailler. Le CRD aujourd'hui est beaucoup trop à l'étroit dans le cloître là où il est. Il est difficile de le remettre totalement en état, et c'est même impossible, car il est interdit évidemment de faire un agrandissement de ce cloître. L'hypothèse de mettre le CRD sur tous les espaces que vous voyez en rouge est aujourd'hui envisagée. Concernant le centre dentaire proprement dit, cela a été dit, c'est une chance unique que nous avons aujourd'hui et je remercie Arnaud MABIRE du travail quasi quotidien qu'il mène, car cela paraît simple comme cela : nous votons une délibération et nous amenons des étudiants en faisant un cabinet dentaire. Ce n'est pas si simple que cela. Il a fallu aller, avec notre bâton de pèlerin, convaincre le doyen de la faculté de médecine de Rouen, les doyens des facultés d'odontologie de Lille et de Paris en ce qui nous concerne, puisque Rennes va travailler avec Caen. Pour vous donner quelques chiffres, cela fait déjà plusieurs années que cela existe à Rouen et au Havre. Sur Le Havre les chiffres montrent que plus de 50 % des étudiants qui sont venus terminer leur cinquième et sixième années de médecine au Havre s'installent sur le territoire autour du Havre ; 50 %. Ce chiffre monte à 75 % lorsque les étudiants sont originaires du Havre. Lorsqu'ils passent ce que l'on appelle la PACES, leur première année de médecine, ils vont faire leurs études à Lille, à Paris ou à Rennes quand ils viennent de Basse-Normandie et très peu revenaient. Aujourd'hui, au Havre, 75 % des étudiants qui ont passé leur bac au Havre et qui reviennent terminer leur cursus dentaire au Havre s'installent sur ce territoire. L'autre question qui a été posée c'est si cela embête les dentistes du coin. Non, cela ne les embête pas. Il y a eu une interrogation au départ car certains se demandaient si nous voulions faire un centre mutualiste dentaire, et cela pouvait inquiéter certains dentistes. Quand ils ont su que nous faisons venir les cinquième et sixième années, ils ont été au contraire totalement rassurés, car ces étudiants peuvent faire des remplacements – je crois que c'est à partir de la cinquième année – dans les cabinets dentaires. Cela veut dire que les dentistes de notre territoire vont trouver des remplaçants plutôt que de fermer le cabinet sans avoir personne. Cela leur permettra ensuite de trouver des associés ou de vendre leur cabinet. Donc je peux vous dire que les dentistes du territoire sont très intéressés.

Et je ne reviens pas sur le fait que cela répond à une demande d'une population qui aujourd'hui ne trouve pas toujours la possibilité de se faire soigner. Nous savons qu'une mauvaise hygiène bucco-dentaire peut tuer, notamment des personnes âgées, avec notamment des infections au niveau du cœur.

M. Arnaud MABIRE

Je me permets d'ajouter une précision : certains dentistes libéraux ne peuvent pas pratiquer certains actes parce que les pathologies présentées par leurs patients ne leur permettent pas de le faire. Aujourd'hui, ils ne savent pas où les renvoyer, si ce n'est de dire qu'ils ne peuvent pas le faire et de les renvoyer. C'est une des solutions dont nous parlions tout à l'heure. Il y a des pathologies ou des cas particuliers d'enfants, etc. qui ne peuvent pas être pris par des médecins libéraux. Ce n'est pas qu'ils ne veulent pas le faire, c'est qu'ils n'ont pas la possibilité ou l'autorisation de le faire. Cette solution est donc aussi un gros atout sur le territoire.

M. Guy LEFRAND

Merci. Nous sommes donc suffisamment éclairés sur le sujet. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer le protocole d'accord ainsi que tout avenant, contrat ou document à intervenir entre l'agglomération Evreux Portes de Normandie et le Centre Hospitalier Eure-Seine pour la création d'une antenne de formation de dentistes au sein d'un centre d'odontologie, **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter les subventions auprès des services concernés au titre du Contrat de Territoire 2017-2021 et de ses autres partenaires financiers et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer les conventions relatives à l'attribution de ces subventions et leurs éventuels avenants.

Relais des services publics – Subvention d'investissement SAIEM AGIRE

M. Driss ETTAZAOUI

Merci, Monsieur le Président, mes chers collègues, bonsoir à toutes et à tous. Nous restons dans l'esprit des équipements structurants. Après Notre Dame, un autre relais des services publics, c'est un sujet qui a été longuement discuté à plusieurs reprises au sein des différents Conseils communautaires, et il vous est aujourd'hui demandé de participer ou de contribuer au co-financement de cette opération dont l'inauguration a eu lieu il y a quelques jours en présence d'un certain nombre de membres de la présente assemblée. Il vous est demandé d'autoriser le Président à octroyer ou verser une somme de 15 000 € sur trois ans ; il y a un premier acompte de 3 340 €, auprès de la SAIEM AGIRE pour ses opérations d'investissement.

M. Guy LEFRAND

Merci. Là aussi un très beau dossier. Nous verrons un retour des services publics auprès de la population qui en a besoin. Il restera ensuite à le développer en zone rurale ; Dieu sait s'il y a besoin également. Contre ? Abstention ? Je vous remercie.

M. Driss ETTAZAOUI

Sur son déploiement en zone rurale, Monsieur le Président, et pour information, j'ai demandé à la dernière troisième commission à ce qu'un petit groupe d'élus se constitue de manière à envisager son déploiement sur l'ensemble du territoire de l'EPN et voir où nous pourrions implanter ce type de dispositif de manière à favoriser l'accès au droit même dans la ruralité.

Le Conseil communautaire :

☞ **OCTROIE**, dans le cadre de l'ouverture du Relais des services publics sur le quartier de la Madeleine à Evreux, une subvention d'investissement de 15 000 €, à la SAIEM AGIRE dont le versement sera échelonné sur 3 ans (2019, 2020, 2021), avec un 1^{er} acompte de 3 340 € opéré en 2019 dans le cadre des crédits prévus au BP et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention afférente, ainsi que les contrats et avenants éventuels à intervenir

NPRU Quartier Nétreville à Evreux – Construction d'un groupe scolaire – Subvention d'équipement à la ville d'Evreux

M. Driss ETTAZAOUI

Pour la délibération n°25, il s'agit d'un dossier important, puisque l'école élémentaire et le savoir et l'accès au savoir sont toujours des éléments et des enjeux majeurs pour le territoire communautaire. Il s'agit, dans le cadre des opérations de rénovation urbaine pour lesquelles l'EPN est partenaire, d'abonder auprès de la ville d'Evreux d'un montant de 525 000 € à la construction de cette nouvelle

école dont vous avez les images qui s'affichent sur l'écran. Il est prévu une pose de la première pierre dès la rentrée du mois de septembre pour cette belle école sur le quartier Nétreville.

M. Guy LEFRAND

Merci. Contre ? Abstention ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **OCTROIE** un fonds de concours de 525 000 € à la ville d'Évreux pour la construction d'un nouveau groupe scolaire, conformément aux engagements pris dans le cadre de la convention ANRU du quartier de Nétreville et **AUTORISE** Monsieur le 1^{er} Vice-président à **SIGNER** la convention financière avec la Ville d'Évreux et tous les documents afférents à cette opération

Programme de renouvellement urbain de Nétreville – Echange sans soulte EPN/SAIEM AGIRE

M. Driss ETTAZAOUI

Il s'agit d'une opération à somme nulle, toujours dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain sur le quartier Nétreville, où il a été convenu avec la SAIEM AGIRE l'échange de garages, dont nous avons besoin, l'emprise foncière en particulier, sur le quartier Nétreville, avec deux maisons qui sont la propriété d'EPN pour le même montant. Il s'agit d'un échange sans soulte des parcelles dont les numéros cadastraux figurent sur le projet de délibération. Les frais afférents à l'échange seront pris par EPN et il vous est demandé d'autoriser le Président à signer l'ensemble des documents qui interviendront dans le cadre de cet échange.

M. Guy LEFRAND

Merci. Madame BANDELIER, je suppose, ne prend pas part au vote en tant que Présidente de la SAIEM AGIRE ? Bien. Je mets donc au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** (Mme Bandelier ne prend pas part au vote), dans le cadre du programme de renouvellement urbain du quartier de Nétreville, l'échange sans soulte des parcelles contenant deux maisons à démolir cadastrées à EVREUX section AY n°67 et 68 pour une superficie totale de 1 328 m² avec la parcelle cadastrée à EVREUX section AN n°113 pour une superficie de 1 997m². Les frais afférents à l'échange, dont les frais d'acte notarié, seront pris en charge par EPN, **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document à intervenir dans le cadre de cette opération

Rénovation urbaine du quartier de la Madeleine – Acquisition des parcelles AW 409 et 410

M. Driss ETTAZAOUI

Cette délibération, liée à l'acquisition et à la cession des parcelles 409 et 410, est une délibération de régularisation d'une opération qui a eu lieu en 2010 entre la ville d'Évreux, le GEA à l'époque et Eure Habitat. Aujourd'hui, il vous est demandé d'autoriser le Président à signer l'ensemble des actes qui vont permettre la régularisation des échanges liés à ces parcelles.

M. Guy LEFRAND

Pas d'opposition ? Adopté.

Le Conseil communautaire :

☞ **AUTORISE**, dans le cadre de la rénovation urbaine du quartier de la Madeleine, Monsieur le Président ou son représentant à signer les actes à intervenir dans le cadre de la cession au prix de un euro par la Ville d'Évreux à EPN des parcelles AW 409 et 410 d'une superficie respective de 168 et 66 m² et leur cession également à un euro à Eure habitat

Contrat de ville – Programmation 2019 – 2e phase

M. Driss ETTAZAOUI

Il s'agit d'un « marronnier ».

M. Guy LEFRAND

Un marronnier à 43 000 €.

M. Driss ETTAZAOUI

Un bon marronnier, mais qui est moins important que la première vague. Il s'agit de la subvention aux associations dans le cadre du contrat de ville. C'est la deuxième phase de subventions pour un montant de 43 000 €, comme vient de l'indiquer le Président, avec des opérations portées au titre de l'éducation, de la sécurité, du lien social. Vous avez les opérateurs et les opérations qui figurent en annexe. Si vous avez des questions, j'essaierai d'y répondre.

M. Guy LEFRAND

Avez-vous des questions ? Pas de questions. Contre ? Abstention ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ DECIDE, au titre du financement Politique de la ville le versement des subventions figurant sur les tableaux annexés, pour un montant total proposé de 43 000 €, et AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les contrats, conventions correspondants et avenants éventuels.

SCOT – Information du Conseil sur les travaux du syndicat mixte EPN/CCPC

M. Xavier HUBERT

Dossier important puisque nous proposons d'arrêter notre PLUiHD, plan local d'urbanisme intercommunal habitat et développement, mais préalablement il nous est apparu opportun de faire un petit point sur le schéma de cohérence territoriale.

Vous savez que c'est un document qui se construit parallèlement avec le PLU et qui s'impose aux PLUi. Ce schéma de cohérence territoriale que nous travaillons avec Évreux Portes de Normandie et la Communauté de Communes du Pays de Conches est en cours d'élaboration et à peu près au même niveau que le PLUi dont je vais parler.

Très rapidement, sur le SCOT, trois orientations majeures : une première déclinaison sur l'aménagement au service de l'attractivité, et bien sûr nous parlons souvent dans ces documents d'attractivité. La deuxième sur le développement économique avec un focus unique sur une innovation et le savoir-faire avec tout ce qui concerne l'enseignement ; Arnaud vient d'en parler. Et un troisième volet sur l'urbanisme : l'urbanisme de qualité, durable et en faveur de la qualité de vie. Quelques idées forces de ce SCOT vous sont déclinées, je ne vais peut-être pas en faire le détail mais vous voyez que sur le premier volet de l'aménagement au service de l'attractivité, on parle de l'armature territoriale avec un pôle urbain fort qu'il convient de renforcer autour d'Évreux, des villes secondaires et notamment sur le SCOT, c'est Saint-André de l'Eure et Conches en Ouche, et des pôles ruraux qui complètent le développement modéré des bourgs ruraux. Une armature naturelle aussi puisque nous souhaitons valoriser la biodiversité et respecter les corridors écologiques, protéger la ressource en eau et également au titre de notre attractivité, valoriser les paysages agricoles avec une diversité des activités agricoles, mais également une quasi obsession de ne pas consommer trop de terres agricoles ; nous y reviendrons dans le cadre du PLUi.

Deuxième volet, le développement économique : je l'ai dit, un développement économique sur des zones bien repérées, peu de mitage, plutôt des zones fortes économiques, ordonnées, équilibrées, et la mise en avant des formations, notamment des formations professionnelles supérieures qui permettent déjà à peut-être plus de 3 000 ou 3 500 étudiants d'étudier sur notre territoire. Enfin, le tourisme, nous en avons parlé tout à l'heure : des activités liées au tourisme nature, de plein air, à des axes cyclables – nous avons parlé de tout cela à l'instant – et une offre de logement qui est mixée entre l'offre hôtelière et l'offre de gîte.

Et troisième et dernier volet : urbanisme durable avec tout d'abord un axe qui concerne le développement résidentiel pour mobiliser l'existant, lutter contre la vacance et limiter en construction la consommation d'espaces naturels. Pour ce qui concerne les mobilités, un réseau de mobilité de meilleure accessibilité. Nous voulons développer plus particulièrement les axes Saint-André – Conches - Évreux, renforcer l'intermodalité est également un des axes forts de ce SCOT. En matière de transition énergétique, que ce soit sur la production d'énergie renouvelable ou sur l'amélioration du bâti – nous voyons des projets gouvernementaux qui ont été annoncés ce matin –, nous sommes dans cet axe. Je rappelle que Conches a également de beaux projets en la matière et s'inscrit dans une démarche TEPOS, territoire à énergie positive. Enfin, dernier point, le cadre de vie : une bonne intégration paysagère, une bonne conservation de l'identité de nos lieux avec une qualité architecturale que nous souhaitons préserver.

Voilà une carte que vous connaissez maintenant, qui a été présentée à maintes reprises : le centre qui doit être attractif, qui doit se renforcer. Les deux communes Conches et Saint-André qui constituent les villes secondaires. Les communes autour d'Évreux qui ont également connu un développement urbanistique assez dense et quelques pôles ruraux, que ce soit sur le côté Est de notre département avec une demande plus forte peut-être liée à la proximité de la Région parisienne, et un peu autour d'Évreux et enfin, en vert foncé, tous les bourgs ruraux dont nous souhaitons conserver la qualité de vie.

Je crois qu'il y a encore un dernier point pour vous exposer ce qui a été fait en matière de procédure d'élaboration du SCOT. Je ne vais pas reprendre toutes les dates mais vous voyez que nous avons commencé ce document il y a une année environ.

Vous, élus, vous êtes intervenus plus particulièrement en décembre de l'année dernière et en janvier pour des ateliers PADD. Il y a eu un certain nombre de contributions intéressantes de la part de tous les élus.

Et dernière slide : ce qu'il reste à faire. Nous allons arrêter le projet du SCOT le 3 juillet en léger décalage avec ce que nous faisons aujourd'hui, et de la même façon que pour notre PLUi, consultation des personnes publiques associées au cours de l'été jusqu'au mois de septembre, enquête publique ensuite et nous souhaitons approuver ce document en décembre 2019.

M. Guy LEFRAND

Merci. Des questions sur le SCOT d'abord ? Nous sommes sur le SCOT, pas sur le PLUi.

M. Claude BEHAR

Merci Président. Souvenez-vous, en date du 3 avril, il y avait un sujet qui faisait débat, vous le disiez vous-même, c'était la ligne intercommunale Nord. Suite à cela, ce débat a été réouvert avec quelques maires concernés. Je n'ai pas eu la synthèse et j'aimerais entendre devant le Conseil ce qu'il en est.

M. Xavier HUBERT

J'avais prévu d'en parler dans le PLUi, mais tu fais bien d'évoquer le sujet. Claude BEHAR avait demandé ce qu'il en était de cette liaison qui ne paraissait pas forcément pertinente à maintenir. Nous nous sommes réunis, avec peut-être une petite dizaine de maires du quart Nord-Ouest de notre territoire. A la suite de l'unanimité qui s'est dégagée de notre réunion, nous avons décidé que dans le PLUi, la référence à cette liaison disparaissait. Donc ce n'est plus un objectif, ce n'est plus un espace que nous réservons à une éventuelle ligne dont nous avons constaté les uns et les autres qu'elle ne se ferait pas, et qu'en tout cas elle ne méritait pas, puisqu'il n'y avait pas de projet concret, de réserver ou de contraindre un certain nombre de documents d'urbanisme en réservant des zones.

Mme Françoise CANEL

Bonsoir. Ce n'est pas sur le SCOT. Je pense que le débat sur le SCOT est terminé ?

M. Guy LEFRAND

Non, nous sommes sur le SCOT.

Mme Françoise CANEL

Pardon. J'interviendrai tout à l'heure.

M. Guy LEFRAND

Nous allons d'abord le présenter, ensuite nous pourrions intervenir dessus.

PLUiHD – Arrêt de projet et bilan de concertation

M. Xavier HUBERT

Merci Monsieur le Président. Sur le PLUi : un rappel de ce qu'a été ce document important. Je tiens à rappeler publiquement la participation quasi unanime des élus au travers d'un certain nombre d'ateliers de réflexion. En phase diagnostic, nous avons construit six ateliers. En phase aménagement et développement durable, huit ateliers et des réunions territoriales ont été faits sur l'ensemble de vos secteurs. En phase zonage et règlement, nous avons tenu pratiquement chaque mois depuis le mois de novembre dernier un comité de pilotage qui a réuni à chaque fois plusieurs dizaines d'élus. Nous avons également en commission n°1 examiné ce projet le 6 juin dernier. Nous avons refait ensemble une dernière commission le 17 juin, tous les maires étaient invités, il y avait une cinquantaine de maires en plus des membres de la commission n°1. Et en complément de ces réunions ici à l'EPN, nous avons formé des groupes de travail sur l'habitat, puisque c'est le PLUiHD, et deux groupes de travail sur les questions de mobilité. En suite de quoi, je le rappelle, cela me paraît important, nous avons rencontré les maires sur deux phases entre janvier et mars 2019 pour examiner, sur les territoires, les questions de zonage, de dents creuses, de zones à urbaniser. Et enfin, début juin, nous avons tenu une permanence – quand je dis « nous », il s'agit des services et je remercie la qualité de leur travail et leur implication – pendant une semaine pour voir, commune par commune, avec chaque maire qui le demandait, les ajustements sur les questions de zonage. Une cinquantaine de maires sur les soixante-quatorze sont venus à ces réunions et ont pu échanger avec les services. Les derniers ajustements qui nous ont été sollicités ont été réglés vendredi dernier, peut-être même encore hier et donc que nous sommes absolument déterminés à répondre à toutes vos demandes. Ajouté à cela, des réunions publiques ont été tenues. La concertation s'est faite avec deux phases de réunions publiques : une douzaine en 2018, douze également en 2019, une exposition itinérante dans les communes, des échanges en conférence des maires, et cette consultation en concertation avec le public s'est faite avec les articles dans les journaux, une possibilité de mettre des observations sur le site internet par mail, trente-six communications ont été faites.

Cela ne fait pas beaucoup à l'échelle d'EPN, mais en tout cas, vous, élus et maires, vous vous êtes mobilisés puisqu'à chaque fois nous avons eu entre cinquante et soixante ou soixante-dix élus présents lors de ces réunions.

En bâtissant ce document, nous sommes contraints par la loi à un certain nombre d'objectifs généraux auxquels nous ne pouvons pas déroger. Ce sont notamment les grands principes du code de l'urbanisme qui nous imposent un équilibre entre l'urbain et le rural, de lutter contre l'étalement urbain et d'avoir une utilisation économe des espaces naturels pour consommer au minimum du foncier. Nous avons tenu à le faire. Un exemple parlant : lorsque nous additionnions sur l'ensemble des communes dotées de PLU et de POS – 44 PLU et 5 POS, cela ne fait jamais que cinquante communes sur les soixante-quatorze –, nous additionnions les zones à urbaniser, les zones 1AU ou 2AU, et nous avons un total du nombre d'hectares à urbaniser de 850 et une centaine de plus si nous ajoutions les équipements et les zones mixtes. Finalement, grâce à votre concours et la compréhension des objectifs auxquels nous sommes parvenus dans le PLUiHD, de 950 nous passons à 370 hectares à urbaniser. C'est donc un effort considérable que chacun a mené dans chacune des communes pour que nous remplissions les objectifs globaux. Je vois là un intérêt à avoir travaillé ensemble pour que l'ensemble du territoire puisse remplir les objectifs généraux que la loi nous imposait de réaliser.

De la même façon, vous savez que pour le logement, pour obtenir un développement de la population modéré, nous avons voté une augmentation de 0,38 % par an sur les dix années à venir et remettre à disposition 5 900 logements. Nous avons privilégié le fait de densifier les programmes de logement sur nos territoires avant de penser à urbaniser à l'extérieur. C'est ainsi que 2 300 logements sur les 5 900 constituent des logements soit remis sur le marché soit en densification, et 3 600 logements sur des programmes en extension, les fameuses zones AU dont je parlais à l'instant.

Que contient la délibération et quels documents contient cette délibération du PLUiHD ? Tout d'abord un rapport de présentation sur lequel il n'y a pas de particulière remarque à faire. C'est un rapport que vous connaissez, qui intègre le diagnostic dont nous avons déjà parlé.

Pour le PADD, le plan d'aménagement et de développement durable, seulement deux modifications. Une première modification sur la structure du territoire. Certaines communes ont changé et sont devenues pôles ruraux au lieu de bourgs ruraux et inversement. Les bourgs ruraux sont Droisy, Saint-Germain-sur-Avre, Mesnil-sur-l'Estrée, Marcilly-la-Campagne, avec l'accord des élus. Le passage en pôle rural, c'est la commune de Bois-le-Roi qui avait fait cette demande ; elle devient donc pôle rural structurant.

Deuxième modification dans le PADD : nous venons d'en parler avec l'intervention de Claude, c'est le fait que notre document ne mentionne plus la déviation de la liaison Nord-Ouest Évreux avec la réunion que nous avons faite ensemble.

Les programmes d'orientation et d'action : ce sont des programmes opérationnels avec des objectifs généraux sur l'habitat et le déplacement. En suite de quoi, vous trouverez dans ce document les plans de zonage dont j'ai parlé. Bien sûr dans ces plans de zonages, nous avons essayé d'être au plus précis, de travailler à la parcelle, avec vous. Il peut encore y avoir des erreurs matérielles, et elles pourront, sans difficulté si vous nous les signalez, être corrigées après l'arrêt du PLUi.

Enfin, le règlement des différentes zones que nous avons retenues ; c'est une partie importante. Je rappelle que lorsque nous avons travaillé sur l'ensemble de nos PLU communaux, il y avait 210 règlements différents que nous avons essayé d'harmoniser, d'unifier, en tenant compte de vos remarques pour parvenir maintenant à 27 zones différentes qui forment une certaine cohérence. Et dans 27 zones, on peut aussi trouver et garder la typicité de chacune de nos communes. Nous avons tenu compte dans les modifications de règlement, ceux qui ont participé à ces réunions le savent, des questions du stationnement, des sous-sols, de la hauteur, des implantations en limite ou en retrait, des maisons en toiture terrasse, des matériaux, des essences, du nombre d'arbres, de coefficient de biotope, des aires de retournement. Nous avons évoqué, vous le savez bien, un grand nombre de ces questions et vos remarques ont été intégrées dans les règlements pour parvenir au plus juste de vos attentes sur ce document. Si toutefois vous estimiez qu'il faille encore travailler ces questions, il est possible de le faire. Nous pouvons envisager un groupe de travail sur le règlement pour travailler davantage encore sur la qualité architecturale de certaines parties de vos communes. Je suis disposé à mener ce groupe de travail avec un certain nombre d'élus volontaires.

Dernier document de ce PLUiHD, ce sont les orientations d'aménagement et de programmation. Je fais mon mea culpa, je n'ai peut-être pas suffisamment insisté sur l'importance de ces documents qui sont nécessaires pour chacune des zones à urbaniser de notre territoire. Ce sont des orientations que nous devons définir, ce n'est pas le programme tout fait, nous ne l'avons pas forcément, mais les orientations générales. Là encore, je crois que l'agglomération vous a bien aidé pour rédiger ces

orientations d'aménagement. Nous pouvons aussi envisager de les affiner, c'est tout à fait possible après l'arrêt du PLUiHD.

Ce même que pour le SCOT, après l'arrêt du PLUiHD, nous rentrons dans une phase plus administrative avec une consultation des personnes publiques associées. Je tiens à indiquer à cet égard que nous tous, communes, maires, sommes personnes publiques associées du PLUiHD, donc nous pouvons faire des remarques à cet égard. Si vous souhaitez changer tel et tel point, vous pouvez nous en faire la remarque. Cette consultation se déroulera en juillet, août, septembre. Ensuite, il y aura la consultation publique en octobre, novembre et une approbation en Conseil communautaire prévue au mois de décembre prochain. Je rappelle aussi qu'il n'y a pas lieu pour les communes de délibérer comme nous le faisons parfois dans certains axes après l'arrêt du PLUi par notre Conseil communautaire. Voilà, Monsieur le Président.

M. Guy LEFRAND

Merci beaucoup Monsieur HUBERT. Je voulais aussi remercier Xavier HUBERT, car le PLUi est un travail énorme. Cela a l'air facile à expliquer, sauf que derrière ce sont des dizaines et des dizaines de réunions, et je voulais aussi remercier et féliciter les services qui ont travaillé énormément. J'ai eu beaucoup de retours de nombre d'entre vous, mes chers collègues maires, qui se sont félicité de l'écoute, de l'accompagnement et de la volonté d'écouter et de tenir compte de vos remarques lorsque cela est évidemment possible. Je tenais en votre nom à tous les remercier car c'est un travail monstrueusement complexe qui a été mené avec beaucoup d'efficacité et dans un temps très contraint. Je vais maintenant donner la parole aux uns et aux autres.

M. José BRIDARD

Monsieur le Président, chers collègues, cher Xavier, je ne vais pas te surprendre en disant que je ne suis pas aussi enthousiaste que toi sur la présentation. Il y a quelques petits points qui me gênent et qui m'inquiètent même parfois. Je dis cela parce que j'ai pu recueillir sur nos territoires quelques avis de personnes que j'ai croisées qui ont fait état justement de ces inquiétudes. La première, Monsieur le Président vous venez de le dire : temps contraint. On m'a certifié que pour un projet tel que celui-là au sein d'un EPCI XXL, comme l'a si bien nommé Monsieur le ministre chargé des Collectivités territoriales lors du dernier forum des élus de l'Eure, il aurait fallu pratiquement quatre ans pour venir au bout du projet en respectant vraiment tous les délais. On voit que nous avons ramené ça à la moitié du temps pour nous. Il y a peut-être un petit hiatus.

Ensuite, concernant la consultation avec les collègues et les élus, je ne vais pas aller contre l'avis de l'ensemble, mais ce qui me gêne le plus c'est la communication avec l'habitant lambda. Je rappellerai que dans la délibération prise ici même le 11 avril 2017, dans le second paragraphe, il était écrit : « les modalités de la concertation doivent permettre pendant une durée suffisante et selon les moyens adaptés au regard de l'importance et des caractéristiques du projet au public d'accéder aux informations relatives au projet ». Il m'a été remonté notamment que par exemple dans les mairies, à côté du registre, les documents accompagnant chaque étape n'étaient pas toujours présents et ne permettaient pas aux gens de s'exprimer. Dans les documents que nous avons, nous nous apercevons que l'entièreté des registres a été récupérée sur 74. C'est bien. On dénonce 141 contributions et 41 registres sont restés vides. Sur une population de 115 000 habitants, je ne sais pas si on peut se féliciter de la concertation auprès du public. J'espère que nous rattraperons l'étape de l'enquête publique en octobre, novembre. Je vais finir de m'exprimer si vous le voulez bien parce qu'on ne peut pas être d'accord avec tout.

M. Guy LEFRAND

Personne ne vous en empêche. Pourquoi vous dites cela ?

M. José BRIDARD

C'est parce que j'ai vu un petit mouvement de foule apparemment. J'ai aussi assisté à quelques réunions sur les concertations. Je n'ai pas trouvé qu'il y avait énormément de monde dans ces réunions. Les services ont certainement fait un travail extraordinaire, mais ce qui m'a gêné par exemple, c'est qu'il est arrivé quelques fois que les personnes présentes qui animaient la réunion avaient du mal à répondre aux interrogations dans la salle. J'ai encore en mémoire celle du secteur 5 à Guichainville il y a quelques semaines.

Dernier point, je parlais d'inquiétude : encore une fois il s'agit d'inquiétude par rapport au monde rural. Monsieur le Président, je vous ai entendu, vous et vos proches, à plusieurs reprises dire qu'il n'y avait pas Évreux et des grandes villes contre le monde rural. Je suis persuadé que c'est tout à fait honnête et que vous le pensez. Mais pourtant savez-vous qui a dit un jour : « nous devons densifier nos villes et redonner envie aux habitants d'y vivre. Parallèlement, les élus locaux ruraux doivent comprendre que ce n'est pas en créant en permanence des zones pavillonnaires pour faire vivre l'école que l'on mène au mieux son territoire » ? Vous vous en souvenez ? C'est vous Monsieur LEFRAND lors des ateliers de concertation du SRADDET à Caen en octobre 2017. J'ai peur que dans cette phrase nous soyons obligés de comprendre.

Moi, comme tout le monde ici je pense, je ne veux pas revenir à l'abandon et au saccage de « plus de terre rurale au profit du béton », mais je pense que les gens ont tout à fait le droit d'avoir envie de vivre dans un village, les jeunes couples avec enfants notamment, donc je fais le lien avec l'école. Lorsque des gens viennent habiter dans un village avec des enfants, s'ils sont contraints par la suite, parce que justement la population a chuté et que l'école soit a diminué en nombre de classes, soit a carrément fermé, même avec des promesses que nous avons entendues récemment, de travailler sur la mobilité pour que leurs enfants puissent aller à l'école dans un grand centre ou dans un village à côté, ce n'est pas un service rendu à la population et aux familles. J'ose espérer que même si nous mettons un frein à l'abandon des terres agricoles que le monde rural ne sera pas dépeuplé au profit des villes, même si bien sûr je vous souhaite de regarnir la population d'Évreux et des grandes villes.

Pour terminer là-dessus, j'ai adoré le dernier petit paragraphe sur le document : « agir sur les services publics et les équipements pour maintenir l'équilibre territorial et l'attractivité territoriale ». Qui d'autre que moi serait content de lire cela ? Je rappelle deux choses. D'abord, vous en avez parlé tout à l'heure, et j'espère que le groupe de travail pourra statuer là-dessus, un relais des services publics sur notre secteur, notamment à Saint-André, serait bienvenu parce qu'on sait les difficultés qu'il y a sur le secteur. Et puis, oui, mon éternel « dada », en deux phrases : la question, je sais que vous m'avez déjà répondu aux dernières réunions, Monsieur le Président, sur la piscine à Saint-André. Cela m'a permis entre deux de faire un état des lieux, partagé d'ailleurs par Monsieur l'inspecteur d'académie que j'ai rencontré il n'y a pas longtemps, sur l'état catastrophique pour les élèves qui sont en 6^e sur notre secteur de Saint-André. Je rappelle au passage que nous sommes le seul canton avec Bourg-Achard à ne pas avoir de piscine. Nous avons un taux anormalement bas d'attestations du savoir nager qui sont attribuées aux élèves en fin de cycle 3. Cela ne peut pas être rattrapé par le collège puisqu'évidemment, il n'y a pas la piscine non plus. Même si cela coûte cher et même si cela n'est pas dans les cartons pour l'instant, il faudra quand même un jour y songer pour ne pas que nos enfants du secteur de Saint-André soient défavorisés par rapport à tout le reste du département. J'en ai fini.

M. Guy LEFRAND

Je vous remercie. Je vous rappelle que nous sommes sur un débat sur le PLUi.

[les propos de M. James qui suivent sont difficilement audibles. La transcription est très incomplète et approximative]

M. Jean-Claude JAMES

Merci Monsieur le Président. Je m'adresse à Xavier HUBERT, tout à l'heure vous avez cité les pôles ruraux et bourgs ruraux. J'aurais bien aimé entendre Sacquenville [...] dedans cela avait été énoncé dès le départ cela avait été repris un certain temps [...].

M. Guy LEFRAND

Continue avec tes questions. Nous allons répondre.

M. Jean-Claude JAMES

Mes questions. Je voudrais souligner que dans le PLUi, il a été repris sur Sacquenville seize hectares environ tant autour [...]. On nous considère quand même, ce n'est pas le cas de beaucoup de communes. Des dents creuses ont été annoncées comme dans tous les villages, mais j'aurais bien aimé avoir communication des dents creuses [...]. Nous savons très bien aussi que les dents creuses en particulier avec un terrain de 1 800 m², ce n'est pas évident que demain on va construire une petite maison là-dessus. Si on va à la campagne c'est pour être à l'aise [...] et ainsi de suite. Les dents creuses, d'accord pour certaines, mais ce n'est pas tout. J'aimerais bien les avoir pour les contester [...]. Pardon ?

M. Guy LEFRAND

Le zonage a été donné à chaque maire, à chaque commune.

M. Jean-Claude JAMES

Je n'ai pas eu les dents creuses. Le zonage des dents creuses n'a pas été [...].

M. Xavier HUBERT

Qu'appellez-vous le zonage des dents creuses ? À l'intérieur de l'unité urbaine, il y a une zone non construite et nous essayons de privilégier l'urbanisation de cette zone-là avant de s'étendre.

M. Jean-Claude JAMES

Je trouve cela tout à fait normal, sauf que toutes les dents creuses identifiées ne sont pas urbanisables, on le sait très bien.

M. Xavier HUBERT

Pour répondre tout de suite à cette question, nous avons estimé qu'il n'y allait pas avoir 100 % de ces dents creuses ouvertes à l'urbanisation, et nous avons diminué ce taux à 70 %, en estimant que certains propriétaires avaient le droit de dire que pour l'instant, ils n'ouvraient pas à l'urbanisation dans les dix ans de la durée de vie de nôtre PLUi.

M. Jean-Claude JAMES

J'ai constaté aussi que le bureau d'études ne nous a pas apporté les renseignements suffisants que nous donnaient les trois précédents bureaux d'études du PLUi [...]. Qu'est-ce que je peux vous dire aussi ? Notre village n'est pas assez développé depuis dix ans. Nous avons fait des efforts, un investissement pour [...] la population. [...] Pas d'espace nouveau créé.[...] est resté effacé. [...] Je ne suis pas d'accord là-dessus non plus. Je considère qu'étant donné mon village [...] on a oublié [...]. Je pense que pour nous c'est une rétrocession [...]. L'artisanat local [...].

M. Guy LEFRAND

Nous faisons un petit tour, et puis après tu vas répondre. Mais je pense que Xavier vient d'expliquer à quel point il était ouvert et que s'il y avait encore des choses à modifier, et c'est normal, il faut en profiter justement en tant que personne publique associée avant l'enquête publique. Donc au contraire, profitez-en.

Mme Françoise CANEL

Je voulais revenir sur le vote de l'arrêt du projet du PLUi. Vous dites à l'instant que nous pouvons encore intervenir dessus, à la marge pour des demandes de modification. Moi je disais que ce PLUi, s'il est arrêté ce soir, nous avons encore le droit, mais sera-t-il voté à nouveau ou pas au niveau de l'EPN ?

M. Xavier HUBERT

Il y a deux phases. Il y a une phase d'arrêt du document, c'est ce soir. Et ensuite nous consultons les communes, les personnes publiques associées. Je rappelle que la DDTM regarde avec intérêt ; quand on fait des réunions de personnes publiques associées, l'architecte des bâtiments de France, la chambre d'agriculture, ces gens-là sont présents. Donc un arrêt ce soir, une consultation large, enquête publique et nous approuvons ensuite en décembre. C'est après l'approbation que le document deviendra exécutoire.

Mme Françoise CANEL

D'accord. Mais on nous demande d'approuver ce projet ce soir alors qu'en même temps il y a des choses qui sont vraiment incohérentes.

M. Xavier HUBERT

Arrêter le projet, pas de l'approuver.

M. Guy LEFRAND

Les termes sont importants. Il vous reste encore plusieurs mois pour demander des modifications. C'est ce qu'on a expliqué à Jean-Claude, c'est ce qu'on vous dit à vous. Il reste plusieurs mois ou, en tant que personne publique associée, on peut modifier. L'arrêt cela veut dire que nous partons sur une base et qu'à partir de là on peut continuer à le modifier. Cela fait partie de la règle obligatoire, ce n'est pas nous qui l'avons décidé, c'est comme ça. Vous pouvez même toujours intervenir dans le cadre de l'enquête publique, mais ce sera plus facile pour vous d'intervenir en tant que personne publique associée. S'il y a un hectare ou 2 000 mètres à changer, comme le disait Jean-Claude JAMES sur le territoire, il suffit de l'écrire et de venir voir Xavier HUBERT pour le modifier. Je veux bien que nous jouions à se faire peur, mais les choses sont très claires. Nous sommes sur un arrêt du projet, ce n'est pas l'approbation définitive du projet. Donc l'arrêt du projet voté, vous avez encore trois mois pour faire modifier ce que vous voulez faire modifier.

Mme Françoise CANEL

Oui parce que nous n'avons reçu le pavé que vendredi soir, il y en a presque 10 cm d'épaisseur.

M. Xavier HUBERT

Vous avez reçu la dernière mouture.

Mme Françoise CANEL

Oui la dernière mouture. Il fallait déjà l'imprimer et le lire. Enfin bref, c'est là-dessus que j'ai vu que sur Gauville, on me mettait 80 pavillons, 80 logements sur 4 hectares, avec 20 logements par an. Cela fait des parcelles de 500 m². Dans le PADD du SCOT, je n'ai jamais vu un minimum de surface de parcelle indiqué. C'était toujours pour garder les terres agricoles, je suis tout à fait d'accord, mais il n'y a pas jamais eu dans le PADD ou autre, mentionné qu'en campagne – bien que nous soyons une commune périphérique d'Évreux – il y ait des terrains qui soient de 500, 600 ou 700 m². Il y a quand même l'assainissement à prévoir et autres. Sur une parcelle de 500 m², je ne sais pas.

M. Guy LEFRAND

Madame CANEL, si je peux me permettre, nous n'allons pas reprendre commune par commune ce soir. Nous avons bien compris votre exemple et votre demande. Nous n'allons pas reprendre ce soir 74 communes parcelle par parcelle. Ce que je vous dis, je ne sais pas comment vous le dire autrement, c'est qu'après l'arrêt vous avez trois mois pour pouvoir faire modifier ce que vous souhaitez faire modifier. Je veux bien qu'on me fasse tous les procès possibles, je commence à avoir l'habitude, mais honnêtement chaque maire a été consulté, chaque commune a été consultée, le zonage est vu commune par commune avec les élus, et les Conseils municipaux si vous le

souhaitez, c'est vous qui gérez en interne votre commune. Donnez-moi acte qu'il n'y a aucune parcelle où je sois intervenu pour dire que celle-là doit être constructible ou pas constructible, au contraire. Nous avons modifié sur le barreau Nord parce que des élus nous ont interpellé, nous avons modifié Bois-le-Roi car des élus l'ont demandé. Là, il vous reste trois mois pour faire des changements.

Mme Françoise CANEL

Dans chaque commune, les OAP, c'est quand même quelque chose de très important.

M. Guy LEFRAND

Évidemment que c'est important.

Mme Françoise CANEL

Nous ne les avons pas ce soir parce qu'elles ne sont pas bonnes. Nous pourrions les modifier, j'entends.

M. Guy LEFRAND

De toute façon, il reste à la fois les personnes publiques associées et l'enquête publique. Il reste plus de six mois avant que nous ne l'approuvions.

M. Jean-Pierre MOREL

Juste une petite intervention parce que cela fait des mois et des mois que nous travaillons sur ce projet. Cela fait des mois que nous nous battons pour jouer l'économie de l'espace, ce qui était quelque chose d'important, de réduire au maximum les emprises et ainsi de suite. Je ne suis pas certain que ce soit vraiment la volonté politique de notre Préfet. J'ai reçu la semaine dernière les refus de DETR simplement parce que j'avais fait deux lotissements de quatre maisons en plein cœur de village dans des dents creuses, mais sur des terrains de 2 000 m², j'ai fait deux fois quatre maisons. Cela veut dire que chaque projet fait 500 m². Si cela ce n'est pas de la densification, si cela ce n'est pas de l'intégration. C'est un sujet que je travaille depuis longtemps. J'ai présenté un deuxième projet sur un terrain de 8 000 m² sur lequel nous faisons onze constructions, et pour avoir fait respecter ce que l'État demande, le Préfet, qui n'est peut-être pas le représentant de cet Etat-là, estime que nous ne devons pas avoir de dotation. Pour moi c'est mon projet de bureau de poste, pour d'autres ce seront d'autres projets. On peut quand même se poser des questions par rapport à tout le travail qui est fait dans cette assemblée et par rapport à la vision qu'en a le Préfet et ses sbires.

M. Guy LEFRAND

Il est vrai que nous avons une difficulté avec le Préfet. Il estime qu'à partir du moment où on construit un pavillon dans une commune rurale, on n'a plus droit à la DETR. Je l'ai interpellé sur le sujet. Nous n'avons pas eu de retour. Nous pouvons toujours attaquer au TA, mais cela reste une vraie difficulté effectivement.

M. Jean-Pierre MOREL

Si j'avais accepté une seule construction sur 2 000 m², j'avais droit à mes DETR. Mais là nous densifions au maximum et on nous dit : « non vous n'aurez droit à rien parce que vous avez fait plus d'une maison sur un terrain ».

M. Guy LEFRAND

Je suis tout à fait d'accord avec toi. De nombreux maires ont cette problématique. Je rappelle l'énervement du maire de Saint Sébastien qui a perdu je ne sais combien de centaines de milliers d'euros.

M. Georges SENKEWITCH

Il y a eu un travail énorme de réalisé par les services, c'est indéniable. Mais ce soir ce qui me gêne un peu un petit peu c'est d'arrêter le projet alors qu'effectivement il y a encore un certain nombre d'interrogations. On peut encore bricoler pendant quelques semaines pour essayer de ficeler ce projet, mais il aurait été bien, à mon sens, que ce projet soit arrêté une fois tous les détails pesés.

M. Guy LEFRAND

Il y aura toujours des détails.

M. Xavier HUBERT

Précisément, un mécanisme arrêt/approbation est fait pour qu'il y ait des modifications mineures. Nous n'allons pas remettre en cause les objectifs, etc. Sur des modifications mineures, nous pouvons le faire. C'est la loi qui le dit. Il faut tenir compte de l'enquête publique, de l'avis de nos partenaires et nous pouvons réorienter. Tous les PLUi sont comme cela. Ici c'est peut-être grossi car c'est 74 communes.

M. Guy LEFRAND

Rien ne nous dit par exemple que la DDTM ne nous demandera pas de remettre le barreau Nord. Nous sommes obligés à un moment de dire que nous arrêtons un projet qui est modifié comme nous le souhaitons. Mais tant que nous n'avons pas l'arrêté du projet, nous ne l'annonçons pas.

Donc à un moment donné, il faut bien le faire. C'est le législateur qui l'a prévu comme cela. Ce n'est pas nous.

M. Raphaël NORBLIN

Mesdames, Messieurs du service planification, je vous remercie de votre travail. Je vais commencer par cela. Vous avez fait un gros boulot et vous avez vraiment été très disponibles. Ceci dit, vous avez vu comme j'ai pu être exigeant et parfois même virulent dans mes propos au cours des différentes réunions, je suis content de me rendre compte ce soir que bien que des décisions aient été prises lors des réunions de travail, tout n'a pas forcément été intégralement remis dans le règlement. C'est sans doute par oubli parce que le règlement est complexe, il est gros, ce n'est pas évident. Je suis content d'avoir entendu ce soir que nous allions pouvoir, uniquement si nous intervenons en tant que PPA, uniquement en intervenant sur un écrit en enquête publique pouvoir faire faire des modifications à ce règlement et autre zonage. Ceci dit, je pense que c'était un gros travail. Dieu sait qu'à un moment, j'étais très réticent. Je sais qu'il y a encore de grosses modifications, mais globalement nous pouvons quand même nous féliciter de ce qui a été fourni comme travail sur ce PLUi. Je sais que cela va être compliqué maintenant de se l'approprier, car il faut forcément que nous nous l'appropriions et que nous l'appliquions. Cela ne va pas être la même chose. Là-dessus j'ai un petit reproche à faire. Je ne suis pas sûr que la rédaction réglementaire soit forcément complètement appropriée aux élus qui vont devoir l'intégrer et l'appliquer. J'en ai parlé encore hier soir avec Monsieur Lascabettes, il m'a clairement expliqué l'objectif qui pouvait être donné à certains aspects réglementaires, la façon dont cela a été tourné. Cependant je m'inquiète, car nous allons nous retrouver à un moment donné avec des administrés qui vont venir nous voir. Nous sommes le premier rempart, les premières personnes qui sont interrogées, et nous avons avoir du mal, nous, à se l'approprier, car il y a des parties réglementaires qui ne sont pas simples à comprendre et donc encore moins simples à expliquer pour pouvoir être appliquées correctement. Cependant, comme il n'y aura qu'un seul règlement, le service ADS n'aura qu'un seul règlement à s'approprier et non pas 74 règlements à devoir faire appliquer. Ce sera bien plus simple de pouvoir répondre à nos interrogations. Je vous remercie.

M. Raynald HAMEL

Merci Président. Ce PLUi est un gros travail. Xavier et les autres connaissent ma position dessus, je n'y reviendrai pas. Mais la remarque est que je suis finalement assez satisfait. Il y a eu un travail de concertation important. J'ai fait une fixette, et je crois n'étais pas le seul, sur la requalification des corps de ferme parce que c'est une pression importante dans nos villages. Des activités agricoles, je l'ai déjà dit, vont s'arrêter. Les surfaces s'agrandissent, mais le nombre d'exploitants diminue. C'est comme ça, c'est la vie. Cela va être pris en compte, c'est une grande satisfaction. Ma petite désillusion, mais que pouvons-nous y faire, c'est l'adhésion des habitants. L'adhésion au niveau de la communication : avons-nous tout fait ? Parce que je vous garantis qu'il a eu plein de choses de faites, je ne critique pas, mais, et je parle pour moi, mais d'après ce que j'entends, c'est partout pareil, nous avons du mal à motiver nos habitants. Je souhaite qu'une fois que cela sera arrêté, nous n'ayons pas de surprise avec des gens qui reviennent vers nous.

M. Guy LEFRAND

C'est le but de l'enquête publique.

M. Raynald HAMEL

Oui, mais comment allons-nous les faire adhérer ?

M. Guy LEFRAND

Il faut que nous nous communiquions sur l'enquête publique.

M. Raynald HAMEL

Une redite : que les personnes associées continuent à discuter de ce projet. Merci à tout le monde, aux services, à la disponibilité de tous pour avancer. Je suis assez satisfait dans l'ensemble.

M. Guy LEFRAND

Merci, car nous connaissons tes exigences et si tu dis cela, ce n'est pas pour faire plaisir.

M. Marc PERRIN

Monsieur le Président, mes chers collègues, le PLUi lorsqu'il sera définitivement arrêté et validé au mois de décembre va entraîner un grand changement sur ma commune et la commune voisine. Je n'en suis pas plus surpris puisque l'arrêté du Préfet de Région de 2017 mettait déjà un point très fort sur tout ce qui était vestiges archéologiques sur la commune. Le PLUi dans l'intérêt général, donc l'intérêt de l'agglomération, du département, de l'État va sanctuariser le périmètre de l'ancienne cité gallo-romaine qu'on appelle aujourd'hui Gisacum. Cela veut dire que dans ce périmètre à la fois urbanisé et à la fois constitué de terres agricoles, il n'y aura plus d'urbanisation nouvelle, il n'y aura plus de constructions nouvelles. Ce que je tiens à dire c'est qu'en travaillant avec l'État, avec les services, avec le Vice-président Xavier HUBERT, nous sommes arrivés à un accord qui permet une dérogation à la règle générale et qui nous permettra d'urbaniser sur des terres agricoles en dehors

de ce périmètre pour que le village continue de vivre et de se développer. Je suis satisfait du travail que nous avons mené ensemble pour arriver à ce résultat. Il y aura certainement un avantage pour l'agglomération puisque cela permettra peut-être de développer davantage ce site touristique, et côté communes nous pourrions continuer à nous développer pour le bien de tout le monde. Merci.

M. Marc MORILLON

Merci Président. Je voudrais revenir sur l'aspect communication de ce que nous allons entériner dans cette délibération de ce soir pour approfondir un peu ce que j'ai vécu vis-à-vis de ma population. Je n'ai fait que deux avis qui ne sont pas cités, ils sont cités en donnant deux phases de rencontres physiques par secteur et j'aurais souhaité que l'on stipule les communes qui les ont organisées, pour nous c'était crucial. Effectivement j'ai eu quelques administrés qui ont participé et je voudrais que ce soit souligné dans cette délibération. C'était le moment pour que les gens puissent se rendre compte de ce qui concerne le zonage, mais c'était le seul moment où ma population a été informée. Comme cela va être publié dans les journaux, je souhaitais que l'on stipule qu'il y a eu plusieurs réunions de travail. C'est une proposition. Sur la suite des choses, à quel moment avertissons-nous ? Est-ce que nous avertissons avant l'enquête publique ? Les gens n'habitent pas tous dans les communes, et il faut pouvoir informer les propriétaires terriens.

M. Guy LEFRAND

Il y a l'agglomération et le maire de la commune qui doit prendre le relais. Encore une fois, je me bats suffisamment pour que le maire soit maître chez lui pour que chacun puisse travailler comme il le veut. Nous nous allons faire la communication sur l'enquête publique. Il faut que nous diffusions cela très largement dans les journaux, dans la presse, sur les réseaux sociaux, partout. Nous allons pouvoir écrire individuellement à 115 000 habitants, mais si nous avons des communes c'est justement pour jouer la proximité et il faudra surtout que nous mettions du matériel à disposition.

M. Christian DE LANGHE

J'ai juste un petit reproche. Je pense que pour ce soir nous aurions pu avoir sur table le document presque finalisé. J'avais appelé, on m'a dit qu'on l'envoyait par mail. On n'arrive pas toujours à imprimer les cartes. Je ne suis pas le seul. Je pense que la moindre des choses c'est que nous aurions pu avoir le pavé.

M. Guy LEFRAND

Je veux bien. Nous passons notre temps à essayer de le limiter quand ce n'est pas totalement indispensable.

M. Christian DE LANGHE

Je suis d'accord mais c'est quand même un document très important. On aurait pu au moins avoir les cartes car tout le monde n'a pas pu les imprimer.

M. Xavier HUBERT

Tout le monde a eu des cartes Christian. Quand il y a eu des modifications, on a ré-envoyé les cartes. Je crois que nous avons dû faire trois envois de carte. Oui, la dernière, moi j'ai trouvé que c'était super bien par internet. On cliquait sur sa commune, sur le règlement de zone que l'on voulait, c'était accessible de façon assez fluide, me semble-t-il. Tu le vois, si tu as le document complet multiplié par je sais plus combien, 120. Les cartes à imprimer c'est compliqué, mais chacun dans sa commune, me semble-t-il, pourrait avoir assez facilement accès à ces documents.

M. Guy LEFRAND

S'il y a des communes qui ont besoin qu'on leur imprime, il n'y a aucun problème.

M. Xavier HUBERT

C'est ça, à la demande.

M. Guy LEFRAND

Je suis assez réservé sur le fait de tout refaire systématiquement à chaque fois. Mais par contre, évidemment si une commune a des besoins spécifiques nous sommes prêts à y répondre.

M. Bernard BROCHOT

Bonsoir à tous. Petit problème chez nous. Cela rentre dans le cadre général, ce n'est pas notre PLU particulièrement, mais nous avons lors de notre PLU des zones classées AU. Et avec tous les moyens qui étaient à la disposition de nos trois agriculteurs qui détiennent l'ensemble du village, tout a été fait pour que ça ne se fasse pas. J'en suis ravi, vos services s'en sont aperçus. Ils ont donc décidé, et je le partage tout à fait, de déclasser, si je puis dire, ces zones AU en les mettant en zones agricoles, puisqu'effectivement si nous proposons de la constructibilité et que personne ne veut s'en saisir, on reste en agricole. Et comme ça ils seront contents je pense.

M. Guy LEFRAND

Je n'en suis pas sûr.

M. Bernard BROCHOT

Oui je n'en suis pas sûr. Ils veulent bien avoir le temps mais le prendre quand ils veulent alors c'est autre chose.

Ce que je voudrais savoir, c'est quelle force ont les services pour répondre aux questions qu'ils ne vont pas manquer de se poser. Je ne voudrais pas, en clair, défendre bec et ongles le fait que « Eh bien Monsieur, je trouve cela tout à fait normal et c'est bien fait pour vous », et qu'après on vienne me dire « ah oui mais les services finalement ont regardé et il est possible que... » et que l'on revienne sur l'arrêté que nous allons voter ce soir. Je voudrais avoir cette assurance pour ne pas ne pas passer pour un guignol.

M. Guy LEFRAND

Je ne pense pas qu'il y ait grand monde qui te considère comme un guignol.

M. Bernard BROCHOT

Pas ici.

M. Guy LEFRAND

Évidemment les services seront à disposition pour pouvoir accompagner vos questions et aussi les sollicitations des maires.

M. Michel DULONDEL

Charmant village, je ne l'avais pas faite encore. Je vais revenir sur tes propos Bernard. J'ai eu le cas dans ma commune où j'avais un POS qui avait quarante ans et une parcelle qui était définie constructible et qui n'a jamais été construite pendant quarante ans. Je n'ai pas eu d'état d'âme pour dire à la propriétaire « cela n'a pas été construit pendant quarante ans, cela redevient un champ de blé ». Voilà, c'est tout. Et je n'ai qu'une seule ennemie dans le village, c'est celle-là.

M. Guy LEFRAND

Merci beaucoup pour ces échanges qui étaient importants. Vous avez bien noté, surtout la suite.

M. Jean-Claude JAMES

On aimerait bien avoir une réponse.

M. Xavier HUBERT

Rapidement pour Bernard : c'est sûr, si c'est ces zones agricoles, c'est fini. Parce que le PLUi c'est dix ans. Donc dans dix ans, nous le revoyons. Les zones qui restent quarante ans ouvertes à l'urbanisation c'est fini. Et d'ailleurs c'est une disposition légale, loi Alur, qui dit que les zones AU qui n'ont pas été construites dans un délai de neuf ans redeviennent agricoles.

M. Bernard BROCHOT

Je ne voudrais pas qu'à l'issue de l'enquête publique on revienne dessus.

M. Xavier HUBERT

Non, l'enquête publique n'aura pas vocation à changer les terres à urbaniser. Cela c'est figé. C'est à votre demande. La concertation a été assez large. Je pense que toutes les communes ont pu s'exprimer. Sur la concertation, José et d'autres, vous le déplorez. Mais regardez dans la délibération ce que nous avons fait quand même. Nous avons essayé d'alerter le public. Ils ne viennent pas. Et ceux qui viennent sont les propriétaires qui parlent pour eux-mêmes et assez peu de personnes ont une vision un peu globale de l'aménagement du territoire. On peut le regretter, c'est sûr. Nous ferons peut-être davantage mais c'est sûr que c'est un constat un peu difficile.

Sur les lotissements, il y a eu des remarques avec le Préfet qui a fait cette lettre que l'on connaît. Je voudrais faire une remarque personnelle : ce qu'il faut arrêter c'est les lotissements comme on les a connus ces trente dernières années avec des parcelles découpées en carré égaux et des voies avec des impasses et des pavillons en étoile. Il faut essayer de retrouver des formes urbaines un peu nouvelles, des parcelles différenciées, une architecture originale. Il faut que nous arrêtions les pavillons et les zones pavillonnaires comme nous les avons connus jusqu'à présent. Et nous pouvons faire mieux. Cela n'engage que moi. Françoise pour Gauville, ce n'est pas 80 logements, c'est 37 logements dont 9 logements locatifs pour la commune de Gauville. Cela me permet de dire que chaque maire a reçu une feuille de route avec les objectifs chiffrés des logements dont ils peuvent disposer dans les dix années à venir. Ils s'organisent ensuite sur le territoire pour remplir ces objectifs. Mais nous continuons le dialogue et nous pourrions reprendre le dialogue. Jean-Claude, oui seize hectares repris, il y a certaines communes qui ont fait trente hectares. Mais c'est très bien. Ce que je veux dire, c'est que Sacquenville est peut-être un exemple d'une commune qui s'est développée ces quinze-vingt dernières années sous ton impulsion. Il faut qu'il y ait une cohérence. Nous étions assez d'accord sur les zones qu'il fallait à nouveau ouvrir à l'urbanisation. Nous nous sommes rencontrés deux fois, tu as rencontré les services. Je veux bien continuer à dialoguer, ce n'est pas fermé du tout. Nous avons ouvert une petite zone pour l'artisanat pour ne pas fermer complètement, mais il faut aussi se dire qu'il ne peut pas y avoir des lotissements à n'en plus finir. Je ne pense pas que tu en ais réclamé. Nous pouvons le revoir s'il y a des choses à faire. Franchement nous avons travaillé avec la commune de Sacquenville pour essayer de trouver un objectif qui soit partagé par tous. Je ne vais pas développer. Je remercie également les maires qui ont pris la parole pour dire que même s'ils n'étaient pas d'accord initialement, le travail a été sérieux,

construit. Il n'est pas fini puisque jusqu'à l'approbation définitive, nous sommes toujours ouverts pour essayer d'améliorer ce document.

M. Jean-Claude JAMES

Simplement une réponse. Je pense que vous avez pris en compte quand même que dans le secteur de l'église qui est un bâtiment historique, classé en 1923, c'est une zone protégée, le secteur du château féodal qui a été détruit à la fin de la Guerre de 100 ans, je n'ai plus la date exacte. Avec cela, nous avons presque quatre ou cinq hectares. Il y a la place, et on ne peut pas construire autour. Dernier point, Monsieur le Président, j'ai rencontré mon conseil municipal qui me fait quasiment la guerre parce qu'il aurait voulu être consulté. J'ai répondu, je connais la réponse. Mais je vous le signale.

M. Guy LEFRAND

La réponse, vous la connaissez Monsieur JAMES. Je ne peux pas être plus clair. Je suis maire comme vous. Je suis maître chez moi et c'est le maire qui décide comment il travaille avec son Conseil municipal. Ce n'est pas au Président de l'agglomération d'imposer quoi que ce soit au maire par rapport au Conseil municipal. Chacun est maître chez lui, et je n'aimerais pas que le Président de l'agglomération vienne me demander à moi le maire comment organiser son Conseil municipal.

[applaudissements]

Ceci étant dit, chacun étant désormais largement éclairé, je vais mettre aux voix l'arrêt de projet et le bilan de la concertation. Qui est contre ? une voix contre. Qui s'abstient ? Je vous remercie. Bravo Monsieur HUBERT.

[applaudissements]

M. Jean-Claude JAMES [Hors micro]

M. Xavier HUBERT

J'ai oublié de te répondre, mais regarde la carte. À ta demande, nous avons fait passer la commune qui était en bourg rural en pôle rural structurant. Donc c'est comme un certain nombre des communes alentours, Sacquenville n'est pas un bourg rural, c'est un pôle rural structurant.

M. Jean-Claude JAMES [Hors micro]

M. Xavier HUBERT

Je ne vais pas citer toutes les communes, Jean-Claude. Tu as la carte.

Le Conseil communautaire :

☞ **TIRE (moins 1 voix contre)** le bilan de la concertation menée dans le cadre de l'élaboration du PLUi-HD, **ARRETE** le projet de PLUi-HD et **AUTORISE** Monsieur le Président à accomplir et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Association OLONN (Observatoire du logement neuf en Normandie) – Adhésion – Subvention

M. Xavier HUBERT

Peut-être moins de débats sur cette délibération. Il s'agit d'adhérer à l'association Observatoire du logement neuf en Normandie. De nombreuses agglomérations adhèrent à cette association qui nous permet une observation des marchés immobiliers des principales agglomérations et cela permettra dans la suite peut-être de ce que nous venons de dire de réfléchir sur notre stratégie de développement, d'obtenir des données statistiques et de pouvoir être au plus près de la réalité du terrain. 4 000 € l'adhésion à l'association.

M. Guy LEFRAND

Contre ? Abstention ? Merci.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** l'adhésion à l'association OLONN, pour une durée d'un an, reconduite tacitement, pour un montant annuel de 4 000 € et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les différents actes afférents à cette adhésion et à représenter EPN au sein des différentes instances de l'association.

Commune de Gauciel – Lotissement MONCEAU TERRAIN A BATIR – Convention de rétrocession préalable

M. Xavier HUBERT

Gauciel, une convention de rétrocession. Comme vous le savez, il est possible, dès l'origine de la construction d'une zone à urbaniser, de prévoir que la commune sera propriétaire des parties communes, l'agglomération gèrera les équipements de sa compétence et le lotisseur amené dès l'origine d'avoir à rétrocéder la propriété et la gestion de ces équipements. C'est ce qu'il se passe sur le lotissement que veut faire de la commune de Gauciel. 46 terrains à bâtir.

M. Guy LEFRAND

Merci. Pas d'opposition ? Adopté.

Le Conseil communautaire :

☞ **ACCEPTE** la reprise par Evreux Portes de Normandie, à l'issue de leur réalisation, des différents équipements du lotissement MONCEAU TERRAIN A BATIR sous la référence PA 27 280 18 F 0001 relevant de sa compétence, et **AUTORISE** M. le Président ou son représentant à signer la convention tripartite à intervenir entre Evreux Portes de Normandie, la commune de Gauciel et la SAS MONCEAU TERRAIN A BATIR, ainsi que tout document s'y rapportant et avenant éventuel à intervenir.

Commune d'Evreux – Extension réseau eaux usées – Projet urbain partenarial

M. Xavier HUBERT

Le dossier n° 32, un projet urbain partenarial. Vous savez que c'est l'outil qui permet de faire payer à des propriétaires ou à des pétitionnaires qui veulent aménager un terrain les équipements publics. La commune renonce à percevoir la taxe d'aménagement, mais on fait payer aux pétitionnaires les équipements publics. En l'occurrence, sur la commune d'Évreux, rue Marcel Paul, un réseau d'assainissement d'eaux usées pour un montant de 29 106 € hors-taxes. Ce coût sera supporté par Madame Foulon qui le sollicite. Mais également, deuxième règle, il est possible de fractionner cette dépense en autant de bénéficiaires que l'extension du réseau d'assainissement pourra avoir de propriétaires. En l'occurrence, il y a trois parcelles qui pourront bénéficier de l'extension. Il est proposé de faire supporter à Madame Foulon un tiers de la dépense.

M. Guy LEFRAND

Pas d'opposition ? Dossier adopté.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** la réalisation des travaux d'extension du réseau d'assainissement d'eaux usées pour desservir le projet de Madame Lucie FOULON à Evreux, pour un montant estimé de 29 106,33 € HT, à réaliser avant fin décembre 2019 ; **DECIDE** de fixer la prise en charge financière des travaux par Madame Lucie FOULON à hauteur de 33,33% du montant des travaux d'extension soit un montant total estimé de 9 701,14 € HT ; **DECIDE** d'inclure les parcelles XN 331 et XN 428 dans le périmètre du Projet Urbain Partenarial établi entre Mme Lucie FOULON et Evreux Portes de Normandie ; **DECIDE** de fixer la prise en charge financière des travaux à hauteur de 33,33% du montant des travaux d'extension aux propriétaires des parcelles XN 331 et XN 428 en cas de nouvelles constructions sur celles-ci, soit un montant total estimé de 9 701,14 € HT pour chaque parcelle ; **VALIDE** la durée de l'exonération de la taxe d'aménagement, établie à 3 ans ; **APPROUVE** le Projet Urbain Partenarial entre Madame Lucie FOULON et Evreux Portes de Normandie et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à SIGNER la convention de Projet Urbain Partenarial avec Madame Lucie FOULON, y compris les éventuels avenants, ainsi que tout acte à intervenir dans le cadre de cette opération.

Commune de Grossoeuvre – Extension réseau alimentation en eau potable – Projet urbain partenarial

M. Guy LEFRAND

Le dossier n° 33 est retiré, mes chers collègues, à la demande du maire de Grossœuvre puisqu'un accord a été trouvé avec le propriétaire.

Aménagement de la station multi-énergie – Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage

M. Xavier HUBERT

Dossier n° 34, station multi-énergie. Vous savez que c'est une station qui devrait ouvrir à la fin de l'année, une station intéressante qui aura du gaz naturel vert, une station hydrogène et ensuite une borne électrique à recharge rapide. Nous sommes en partenariat avec GNVERT, filiale d'ENGIE, pour la station GNVERT. Il s'agit de déléguer la maîtrise d'ouvrage des études et des travaux à GNVERT qui pourra le réaliser sur cette partie qui concerne la station GNVERT. Pour la partie qui concerne la station hydrogène, c'est développé avec le SIEGE. Cette partie-là reste la propriété d'EPN. Vous avez les plans en annexe de la délibération.

M. Guy LEFRAND

Très beau dossier avec des travaux qui ouvriront en fin d'année

M. Xavier HUBERT

Nous espérons le début des travaux à compter de septembre et ouverture fin d'année.

M. Guy LEFRAND

Pas d'opposition ? Adopté.

Le Conseil communautaire :

☞ **DELEGUE** la maîtrise d'ouvrage de l'opération d'aménagement d'une partie de la parcelle cadastrée ZD 111, sise sur la commune du Vieil Evreux, à la société GNVERT, filiale d'ENGIE, afin de réaliser une station multi-énergie et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention afférente, ainsi que tout avenant à intervenir.

Festival de l'environnement – Génération durable 2019 – Partenariat EPN/ALEGRA – Subvention

M. Xavier HUBERT

ALEGRA est une association qui réalise le festival de l'environnement chaque année au mois d'octobre. Plusieurs ateliers, débats, expositions, rencontres, films qui sont sur les territoires de nos communes : Arnières, le Val David cette année, Evreux, Saint-André-de-L'euve. Il nous est demandé une subvention de 3 500 € que nous votons régulièrement chaque année.

M. Guy LEFRAND

Oui c'est du classique, ils font du bon travail. Pas d'opposition ? Adopté.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** de participer au Festival de l'Environnement 2019, **OCTROIE** à l'association ALEGRA, porteuse du projet, une subvention de 3 500 € pour l'organisation de cette manifestation en 2019 et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention à intervenir avec ALEGRA ainsi que tous les documents afférents et avenants éventuels.

Droit commun – SECOMILE – Prêt Haut de bilan – Seconde tranche – Angerville la Campagne – 33 logements individuels – Travaux d'économies d'énergie – Evreux « NET 2 » - 108 logements collectifs réhabilitation thermique – Garanties d'emprunts 15.14 %

M. Xavier HUBERT

Mes chers collègues, une garantie d'emprunt communautaire à accorder à SECOMILE pour un beau projet de réhabilitation de 240 logements en réhabilitation thermique sur la commune d'Angerville, à Évreux Nétreville et La Madeleine. Pour chacune de ces opérations, il y a souvent une isolation thermique, un raccordement au gaz, et isolation par l'extérieur, des travaux différents, le tout pour économiser au mieux l'énergie. Il s'agit pour nous de garantir 15,14 % de l'emprunt qu'aura à faire la SECOMILE pour réaliser ce projet.

M. Guy LEFRAND

Une réhabilitation c'est toujours un avis favorable. Pas d'opposition ? Adopté. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** d'accorder à la SECOMILE, la garantie communautaire d'EPN à hauteur de 15,14% des emprunts « Prêt Haut de bilan », soit 547 916,60 euros, en vue de l'amélioration thermique de 240 logements

Conseil départemental de l'Eure – Fonds de solidarité habitat – Participation communautaire – Abondement 2019 – 41 102.40 €

M. Xavier HUBERT

FSH, fonds de solidarité habitat. C'est un fonds qui permet de faire bénéficier les locataires les moins aisés, des aides à l'accès au logement, un cautionnement de leur loyer, parfois des aides lorsqu'il y a du retard de paiement dans les loyers pour prévenir les expulsions et puis des aides en matière de maintien de la fourniture d'énergie en payant une facture de gaz ou d'électricité. Le département de l'Eure, qui gère ce fonds, a consacré sur notre territoire un peu plus 168 000 € pour aider ces familles en difficulté. Il nous est demandé d'abonder ce fonds à hauteur de 0,40 € par habitant de notre EPCI, soit, sur la base du recensement 2015, 41 102,40 €.

M. Guy LEFRAND

Pas d'opposition ? Adopté.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** le versement de la somme de 41 102,40 € au Conseil Départemental de l'Eure, au titre de l'exercice 2019 du Fonds de Solidarité Habitat.

Transports urbains – Agenda d’accessibilité programmée

M. Daniel DOUARD

Il s’agit de l’agenda d’accessibilité programmée des transports urbains. Cet agenda est un document de programmation d’une durée effective de trois ans qui analyse les actions nécessaires à la finalisation de la mise en accessibilité du service public de transports. Il comprend un calendrier de réalisation de ces actions ainsi que le financement correspondant. Dans ce domaine qui a débuté dès 2008, a eu lieu l’acquisition des bus urbains neufs. Aujourd’hui, la totalité du parc de transport en commun est intégralement accessible aux PMR, aux personnes en situation de handicap. Pour la mise à l’accessibilité des quais et de cheminement, nous relevons à la date d’aujourd’hui 350 arrêts de bus au total sur le réseau, dont 88 points d’arrêt seulement restent à rendre accessibles. L’amélioration de la signalétique : opération déjà conduite sur la totalité des arrêts. La prise en compte de tous les types de handicap pour les aménagements proposés, ainsi que le développement des technologies de l’information répondant aux besoins de l’accessibilité numérique. Cet Ad’Ap qui est ici présenté traite de son périmètre territorial et de sa durée sur trois ans. Les onze impossibilités techniques avérées : il s’agit des arrêts prioritaires qui ne peuvent pas être rendus accessibles du fait de la configuration des lieux, des bandes trop importantes, trop étroites, démesurées déchaussées. Le service des transports de substitution : vous avez souvent entendu parler du Samibus pour les points d’arrêt prioritaire qui ne peuvent être rendus accessibles. Le montant global de cette mise en accessibilité des transports urbains est une enveloppe de 1,6 M€ qui est répartie sur trois ans, décomposé de 2019 à 2022. Nous vous demandons d’approuver cet agenda et de décider de réaliser de manière effective les travaux de chaque point d’arrêt prioritaire, comme cela était prévu dans le projet. Suite à cela si vous le permettez, je vais donner la parole à Francine MARAGLIANO qui va compléter ce que je viens de préciser. Merci Francine.

Mme Francine MARAGLIANO

Merci Daniel, c’est toujours une présentation à deux voix et un plaisir que de travailler ensemble. Le problème c’est que le handicap c’est quasiment sur tous les sujets. Je vous prie de m’excuser si je prends régulièrement la parole. À travers cet Ad’AP des transports qui vous a été présenté, le sujet majeur c’est la mobilité des personnes en situation de handicap mais également pour les personnes âgées en milieu rural. Il a été exposé le Samibus. Il faut savoir que c’est une véritable réussite, puisque nous avons retravaillé complètement l’intérieur et qu’aujourd’hui nous avons multiplié par trois l’utilisation de ce service. En parallèle aujourd’hui, nous devenons un exemple à l’échelle des 14 EPCI de notre département et peut-être allons-nous pouvoir élargir tous ce travail que nous avons fait au sein d’Évreux Portes de Normandie. C’était pour vous le faire partager. Vous aviez remarqué en avril, lorsque nous vous avons présenté le premier Ad’AP de mise en accessibilité et tous les travaux qui étaient menés dans la commission spécifique d’accessibilité, que nous ne vous avons parlé que de ce qui avait été fait par la ville. Vous nous aviez dit « nous aimerions aussi faire connaître le travail que nous avons fait dans nos communes ». Donc nous avons travaillé sur un courrier qui est soit parti, soit est en cours pour les soixante-quatorze communes, pour que justement vous puissiez rendre visible tout le travail que vous avez fait chacun dans votre commune et chacun à votre niveau, avec toute l’accessibilité, qu’elle soit visuelle, auditive, motrice. Il s’agit de rendre visible tout ce travail à l’échelle d’un territoire. Vous n’en avez peut-être pas encore entendu parler, mais il y a un gros travail gouvernemental autour du territoire que l’on appelle 100 % inclusif. Nous voyons bien qu’Évreux Portes de Normandie devient leader, je ne sais pas si c’est le bon mot, mais en tout cas un bel exemple.

Pour conclure, je voudrais partager avec vous une belle aventure humaine. J’ai été élue il n’y a pas tant de temps que cela. J’ai été saisie par une famille qui n’habitait pas Evreux, car elle rencontrait des difficultés de scolarisation d’un enfant qui habitait dans un village et dont les parents avaient mis en place une organisation médicale, médico-sociale et scolaire. Elle avait pris plusieurs années pour être enfin finalisée puisque dans les communes, nous avons beaucoup de mal à avoir des professionnels de santé, des orthophonistes, des kinésithérapeutes. La famille avait tricoté un accompagnement presque idéal depuis des années, donc cela représente beaucoup de travail. C’était une première pour moi. Je tenais vraiment à remercier deux maires qui ont fait un boulot extraordinaire chacun dans leur coin : Monsieur le maire du Boulay-Morin, Monsieur EUDIER qui s’est exprimé tout à l’heure autour de cette belle aventure, et surtout Monsieur le maire de Saint-André, puisque ce sont les deux communes qui étaient concernées, avec une famille qui était extrêmement angoissée et qui était par conséquent peut-être extrêmement agressive. Chacun a fait un bout de chemin, et cela a été revoté en Conseil municipal du Boulay-Morin, et aujourd’hui cette famille est apaisée. Chacun a fait un effort, donc elle ne re-tricote pas toute l’organisation qu’elle avait mis plusieurs années à mettre en place : une orthophoniste à côté de Nonancourt, une kinésithérapeute à Saint-André, une auxiliaire de vie scolaire.

Je tenais à vous remercier, c'était un peu une première. Et Monsieur BRIDARD qui, tout à l'heure, est venu me voir pour me dire que « nous les communes on veut vraiment y aller, mais aidez-nous ». Je suis à votre disposition pour aller plus loin aussi. Merci à vous.

M. Guy LEFRAND

Merci beaucoup pour ce travail à deux voix comme vous dites. Je vais donc mettre aux voix. Après tout cela qui osera être contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **APPROUVE** l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) des transports, **DECIDE** de réaliser, de manière effective, les travaux de chaque point d'arrêt prioritaire mentionné dans ce document, semestre par semestre et **DECIDE** d'affecter les crédits financiers nécessaires tels que figurant dans l'Ad'AP transport.

Embellissement des postes électriques – Convention de partenariat ENEDIS

M. Mohamed DERRAR

Merci Monsieur le Président, chers collègues. Il s'agit de délibérations habituelles. La première étant l'embellissement des postes électriques sur notre territoire. Il s'agit d'un renouvellement pour une nouvelle aventure sur le territoire d'EPN.

M. Guy LEFRAND

C'est classique, mais ça fonctionne bien. Je vais donc mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention de partenariat 2018-2020, à passer avec ENEDIS dans le cadre de l'embellissement des postes électriques et les avenants éventuels à intervenir.

Plateforme Mobilité WIMOOV – Subvention de fonctionnement fléchée fonds européen FSE sur le territoire de l'ex-GEA – Année 2019

Plateforme Mobilité WIMOOV – Déploiement d'une auto-école sociale sur le territoire de l'ex-CCPN dans le cadre du fonds Leader – Convention EPN/WIMOOV – Subvention 2019

M. Mohamed DERRAR

Si vous le permettez, les n°40 et 41 sont plus ou moins sur le même sujet : il s'agit tout simplement d'un renouvellement de la subvention de notre plate-forme mobilité coordonnée par WIMOOV à hauteur de 130 000 €. Une partie, 117 500 € attribuée dans le cadre de la recherche FSE, fonds européen, sur le territoire de l'ex-GEA, et puis 12 500 € sur l'ex-CCPN qui, eux, dépendent du fonds LEADER.

Mme Françoise MARTIN

Bonsoir. J'ai une question par rapport aux délibérations n° 40 et 41. Il est mentionné dans le rapport qu'il y a deux actions qui ne seraient plus éligibles pour le FSE, donc concernant le permis pour l'avenir et une action d'éducation et formation. La MJC a été informée du non financement du Permis pour l'avenir pour 2018, le 22 mai 2019, donc très tardivement. Les actions ont été engagées, terminées et je voulais savoir comment est envisagée la compensation : sur 2018, 65 000 € ne seront pas versés pour cette action. Je voulais savoir si l'agglomération avait prévu quelque chose. Cela me semble important. Également au niveau de la délibération n° 41, ce serait pour savoir quand l'action va démarrer, puisque le permis pour l'avenir est positionné sur le territoire de Saint-André. Le démarrage va-t-il avoir lieu le 1^{er} juillet ou quand exactement ? Dans la délibération, il est noté que, comme en 2018, l'enveloppe reste identique, et je voulais savoir où était passé le financement de 2018 vu que l'action n'avait pas démarré. Je ne sais pas si c'est très clair. Je voulais savoir où était passée cette subvention de 12 500 € qui était prévue en 2018 pour le Permis pour l'avenir.

M. Mohamed DERRAR

Concernant le financement des deux actions Permis pour l'avenir et Education & formation, ce n'est pas de notre fait. C'est à la suite de l'enquête de la DIRECCTE, qui a estimé que ce sont deux actions qui ne rentreraient pas dans le cadre des financements fonds européens. Nous sommes montés au créneau, nous sommes allés voir, essayé de gagner un peu plus de temps et de rentrer dans les clous. Malgré tout, nous avons réussi à récupérer quelques mois de financement, mais ils restent intransigeants sur ces deux points, considérant que le Permis pour l'avenir est trop cher, que c'est trop long et que cela ne répond pas forcément en matière d'offre d'emploi. C'est leur avis, mais ce n'est pas forcément le mien, parce que nous savons que le permis est un des freins. Le reste, sur les modalités, nous pouvons en discuter, mais je pense que c'est aussi leur avis. Nous discutons encore.

Il y a une réunion qui est organisée bientôt entre les départements, la DIRECCTE, nous-mêmes et les acteurs en question pour essayer de trouver peut-être une souplesse de la part de la DIRECCTE. Nous avons « Education et formation » qui considère pour la même raison que cette formation dépend désormais de la Région... Nous continuons tout de même au niveau d'EPN à accompagner ces projets. Nous avons quand même essayé de faire en sorte que cela puisse répondre au maximum et que ce soit le moins possible contraignant pour les uns et les autres, mais nous ne pouvons pas non plus remplacer les financements que nous n'avons pas et que nous n'avons plus.

M. Guy LEFRAND

Pour être très clair, c'est l'Etat qui refuse de financer et on ne peut pas demander à l'agglomération de financer une fois que plus à la place de l'Etat. J'ai du mal à croire que la MJC et Education et formation ne sachent pas que ça vient de l'Etat.

M. Mohamed DERRAR

Si, ils le savent. Mais en tout cas nous sommes allés à la DIRECCTE Région pour essayer de défendre le sujet. Aujourd'hui cela n'a pas bougé beaucoup de ce point de vue.

Mme Françoise MARTIN

Justement auparavant c'était dans la politique de la ville et cela a changé, c'est passé sur nous. L'année 2018 est terminée depuis pas mal de mois. Le 22 mai, apprendre le non-financement de l'action, vous pouvez imaginer que cela met en difficulté.

M. Guy LEFRAND

C'est bien pour cela qu'il faut s'adresser au responsable, en l'occurrence l'Etat. On ne peut pas toujours demander aux autres. Qui paye décide, qui décide paye. L'Etat a pris la décision, c'est vers l'Etat qu'il faut se retourner et pas toujours vers les collectivités territoriales qui ne sont pas responsables des décisions de l'Etat.

Mme Françoise MARTIN

Oui, mais nous passons bien les délibérations en Conseil d'agglomération. A un moment donné, j'espère que l'agglomération saura apporter un soutien.

M. Guy LEFRAND

Monsieur DERRAR l'a dit : il se bat jusqu'au plus haut niveau de l'Etat. Je ne suis pas encore ministre des Finances.

M. Mohamed DERRAR

Notre financement n'a pas bougé. Nous continuons à les accompagner. Malheureusement, nous trouvons porte close. Une fois de plus, je ne baisse pas les bras pour autant, nous essayons de trouver des solutions autres, avec des financements autres, mais aujourd'hui je n'en ai pas à vous proposer, encore moins pour ces partenaires. Mais nous y réfléchissons et nous y travaillons ensemble. Il y a bientôt une réunion organisée entre les partenaires pour essayer de trouver d'autres solutions, éventuellement de la part du département, peut-être.

M. Guy LEFRAND

Je vais donc mettre voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Ça c'était pour le vote n° 40. Même vote pour la n° 41. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **AUTORISE**, dans le cadre de la plateforme mobilité WIMOOV, le Président ou son représentant à signer le cahier des charges, **DECIDE** d'attribuer une subvention de 117 500 € à WIMOOV pour mobiliser les fonds FSE reversés par des conventions de sous-traitance aux opérateurs mobilité concernés, **AUTORISE** le Président à **SIGNER** la convention afférente avec WIMOOV, cosignée par les opérateurs mobilité et les avenants éventuels et à **PROCEDER** au versement échelonné des sommes afférentes selon les termes de la convention avec WIMOOV.

☞ **AUTORISE**, dans le cadre de la plateforme mobilité WIMOOV, le Président ou son représentant à signer le cahier des charges, **DECIDE** d'attribuer une subvention de 12 500 € à WIMOOV pour mobiliser les fonds LEADER reversés par des conventions de sous-traitance aux opérateurs mobilité concernés, **AUTORISE** le Président à **SIGNER** la convention afférente avec WIMOOV et les avenants éventuels, cosignée par les opérateurs mobilité concernés et à **PROCEDER** au versement échelonné des sommes afférentes selon les termes de la convention avec WIMOOV.

Mme Françoise MARTIN

Je n'ai pas eu la réponse concernant la subvention 2018, de 12 500 € : où est-elle passée ? L'action démarre-t-elle au 1^{er} juillet ?

M. Mohamed DERRAR

Je reprends mes notes. Je n'ai pas les dates aujourd'hui exactement, mais ces actions ont vocation à démarrer aussitôt que possible, voire même un peu en amont ; il y a des actions qui sont déjà entamées. La date exacte, je ne peux pas vous la donner, je peux la demander, mais ce sont pour partie des actions qui sont déjà en cours et d'autres qui ne devraient pas tarder à démarrer. Je demanderai à ce que vous ayez la réponse exacte de la date du début.

M. Guy LEFRAND

Tu vérifies pour que Madame MARTIN puisse avoir la réponse. Merci beaucoup.

Dispositif 100 CHANCES 100 EMPLOIS – Renouvellement – Convention de partenariat 2018-2020

M. Mohamed DERRAR

C'est un dispositif qui maintenant est sans doute connu par tout le monde, qui fonctionne très bien. Il s'agit de renouveler la convention avec les deux partenaires co-pilotes que sont Schneider et SOS intérim, à une différence près, qui est qu'aujourd'hui l'État ne finance plus. Donc nous avons recherché sur les fonds européens, pour essayer de retrouver ces financements que nous avons perdu.

M. Guy LEFRAND

Voilà, ça continue. Pas d'opposition ? Adopté.

Le Conseil communautaire :

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention de partenariat 2018-2020 et les avenants éventuels à intervenir avec les différents partenaires du dispositif 100 Chances 100 Emplois et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les demandes de subventions auprès des différents financeurs notamment le Fond Social Européen et tous les documents annexes.

Cohésion sociale et territoriale – Programmation 2019 – 2e phase

M. Mohamed DERRAR

Il s'agit de la deuxième phase de programmation de la CST en termes de subvention sur les actions. Il s'agit pour cette deuxième phase de contribuer à hauteur de 24 500 € en direction des acteurs qui sont cités, ou en tout cas les actions qui sont sur le tableau.

Je fais un petit clin d'œil sur un projet en particulier qui est celui de l'association Promoov'Arts. Vous connaissez tous le bus 56. Dans le même esprit, nous allons avoir un bus qui va distiller de l'information, des ateliers, de l'information, sur tout le territoire d'EPN sur la culture. Dans le même esprit que le bus, vous aurez un bus qui va dispenser des ateliers, des actions, des spectacles, valoriser des artistes locaux et du territoire dans le monde rural et urbain. Je voulais juste faire un clin d'œil sur ce projet qui va être un petit peu le petit frère du bus 56 qui a eu du succès.

Mme Catherine BENARD

Président, chers collègues. Pour cette délibération, il est vrai que nous avons eu quelques interrogations lors de la présentation puisque nous avons demandé des financements sur des structures qui n'étaient pas encore consolidées. Nous avons demandé à avoir des informations sur ces structures. On nous a dit « oui, vous allez les avoir ». Ce soir, les dossiers passent en Conseil d'agglomération. Nous avons un compte rendu par mail dans la journée de cette réunion de la troisième commission sans plus d'informations. Nous n'y voyons pas clair. Rappelez-vous, à quelques reprises, parce que je l'ai fait plusieurs fois en Conseil d'agglomération et cela s'est déroulé aussi dans un domaine un peu plus privé, j'ai sollicité le recours à des comptes rendus de commission détaillés de façon à ce que les élus qui ne peuvent pas participer aux commissions – parce que je ne pense pas être la seule dans ce cas – puissent voir et prennent conscience des échanges qui ont eu lieu au sein de celle-ci. Là, en tout état de cause, il y a quatre abstentions, personne ne sait pourquoi, pas de détails. Je trouve cela un peu léger. Les financements de CIGALE ne nous posent pas de problème, l'Amicale de Navarre non plus, le restant c'est beaucoup plus obscur. Quant à l'équivalent du bus 56, je ne pense pas que nous ayons projeté l'achat d'un autre bus pour faire cela. Ce n'est pas évoqué non plus dans la troisième commission. Tout cela manque de clarté et je pense qu'en termes de démocratie, il y a besoin de faire des efforts. Merci.

M. Guy LEFRAND

Merci. Soyez démocratique Monsieur DERRAR.

M. Mohamed DERRAR

Pour information, dans la délibération, je n'ai à aucun moment parlé, ni à la troisième commission, ni ce soir d'un achat de bus. J'ai parlé de l'action, donc du résultat et de ce qui nous a intéressé dans ce projet. Une demande de subvention est faite. Ils vont acquérir un bus incessamment sous peu, courant de la semaine prochaine. Une convention est en négociation avec Transurbain, et je remercie la Présidente ici présente pour les accompagner avec un garage, ou en tout cas stationner leur bus par la suite. Ce n'est pas avec 5 000 € que nous allons leur verser qu'ils vont financer un bus.

Pour la question qui vous a un peu irritée lors de la troisième commission, j'ai effectivement demandé au service d'aller chercher les informations et de vous les transmettre. Je ne pense pas que vous n'avez pas tout eu. J'en ai quelques-unes à vous redonner. Dans l'explication qu'il y a sur le tableau, il n'y a pas toute la description de l'action. Une action est précisée, mais sur cette demande de la ville en l'occurrence. Ce n'est pas une structure existante, donc c'est la ville d'Évreux dans le cadre de son service jeunesse qui accompagne un projet porté par les jeunes que nous finançons tous les ans. C'est une action qui consiste à sensibiliser les jeunes sur l'utilisation des jeux vidéo en ligne, etc. Soit d'un côté préventif dans le cadre d'une addiction possible et éventuelle, mais d'un autre côté cela peut aussi être un apport très positif en termes de construction du jeune, voire même de l'enfant. Ce n'est pas moi qui le dis, ce sont des spécialistes ; notamment en termes d'addiction, l'OMS a reconnu la maladie, sachant que plus de 2,5 milliards de personnes dans le monde aujourd'hui jouent aux jeux vidéo. Ce n'est pas forcément négatif, mais il y a les deux aspects qu'il faut prendre en considération. C'est toujours dangereux. Cette action est dans un premier temps accompagnée d'une structure associative qui s'est présentée pour porter, avec Rétrogamer qui a eu lieu il y a trois ans de cela. Aujourd'hui les membres de l'association Rétrogamer sont un peu dispatchés. Un autre jeune issu de l'agglomération, et pas d'Évreux pour autant, souhaite porter ce projet. Il veut monter une association et derrière une entreprise dans le cadre de prévention et d'action autour du jeu. Mais ils n'ont pas les reins assez solides dans un premier temps. Une rencontre a été faite avec le Président national des associations de gamers et avec la structure qui organise des qualifications : championnats de France, championnats du monde, championnat européen. Il nous paraissait important que nous puissions accompagner dans un premier temps, ou en tout cas donner un marche-pied, à cette association, à cette structure, à ce groupe de travail pour mettre en place une première action dans le cadre, ou au travers, du e-sport. Comme le disait tout à l'heure Arnaud MABIRE dans le cadre de l'association, le e-sport est une activité qui prend de l'ampleur, pas seulement chez les jeunes mais aussi chez les adultes. Cela fait partie aussi de certains critères dans les entreprises au niveau du recrutement, car cela développe certaines capacités chez les uns et chez les autres. Sur les 16 443 € qui sont présentés dans le cadre du projet, tout n'est pas sur la même journée, tout n'est pas sur cette action de e-sport, mais c'est un ensemble d'actions avec la politique de la ville et la cohésion sociale sur le territoire de l'agglomération sur des actions multiples sur tout le territoire en termes de sensibilisation, de connaissance et d'information auprès des parents et des jeunes, et pourquoi pas demain développer auprès des écoles. Mais cela sera uniquement à partir de 2020. Le prochain projet sera porté entièrement par ces deux structures, ou à défaut une seule.

M. Guy LEFRAND

Merci. Voilà une réponse on ne peut plus précise.

Mme Maryvonne HANNOTEUX

Je suis membre de la commission et j'ai participé à cette commission. Nous avons posé la question de la durée de ce projet. Catherine avait un peu posé le problème en demandant pourquoi c'est la ville d'Évreux. On a dit qu'il s'agit du service jeunesse, donc d'accord. Par contre, Mohamed, tu m'as répondu et j'ai bondi, en disant que cela se va se passer sur une journée. Si nous regardons le tableau avec les financements, pour une journée, c'est 7 430 €. Tu m'as répondu « oui mais le matériel coûte cher, etc ». Mais par contre, nous finançons à 50 %. Si nous comparons à ce que nous pouvons donner aux autres associations, nous sommes loin des 50 %. Je veux bien croire que le jeu c'est important, peut-être que je suis un petit peu dépassée par rapport à cela, mais une chose qui ne me dépasse pas, c'est les sous. 7 000 € pour une journée financée à 50 % sur les fonds de l'EPN, je trouve cela un peu cher. Cela fait cher de l'heure. Des intervenants vont venir, je suis d'accord. Si nous regardons le SIVU CIGALE, c'est un projet de 96 000 € : 5000 €. Le SIVU CIGALE encore : 56 000 € pour 6 000 €. L'Association sportive d'Arnières : 5 100 € pour 500 €. Ce n'est quand même pas du tout dans la même dimension et dans la même relation. Pour cela, je ne voterai pas, je m'abstiendrai.

M. Mohamed DERRAR

Effectivement la question a été posée sur la journée. Je vous ai répondu à l'instant : une action précise qui est la journée du samedi, la date n'est pas encore déterminée, pour amorcer la découverte des e-sports. Cette journée comprend plusieurs intervenants, des conférenciers, des spécialistes du jeu pour informer tant sur l'aspect médical que sur l'aspect addiction ou sur l'aspect positif, mais aussi rassurer et en tout cas conforter les parents dans certains jeux et leur utilisation. Mais c'est aussi de l'emploi qui est développé derrière dans le cadre des nouvelles technologies. Il faut vivre avec son temps, Madame HANNOTEUX. Ce n'est pas un reproche que je vous fais, je parle en termes de mise en action, des actions nouvelles. Les nouvelles technologies font partie de notre temps aujourd'hui. Je rappelle que nous portons un procès à la ville d'Évreux. Mais elle met plus de la moitié sur les financements, sans compter la mise à disposition de matériel, de salle, etc.

pour une action qui va comprendre tout le territoire de l'agglomération. On peut faire un procès à la ville d'Évreux, au service jeunesse, ou à une décision qui a été prise, mais en l'occurrence on va vraiment capitaliser le financement de la ville, c'est au-delà de 50 % qui va bénéficier à tout le territoire.

Mme Francine MARAGLIANO

Lorsque ce projet a été présenté en commission, j'y étais. L'addiction aux jeux fait partie du cinquième risque qui a été mis en avant par le Défenseur des droits. C'est un véritable fléau tant pour nos jeunes, y compris dans les écoles, que pour les personnes âgées qui sont seules à domicile. Je trouve que c'est une excellente initiative. Certes cela a un coût, mais le numérique a un coût également.

Mme Maryvonne HANNOTEAUX

Je vais répondre à Mohamed. Excuse-moi, mais tu m'as mise en joue directement. À aucun moment je n'ai remis en cause le service de la ville d'Évreux. J'ai simplement dit que peut-être que le projet est intéressant – mais il faut le faire en fonction de ses moyens. Et honnêtement avons-nous les moyens de mettre 8 000 € ? C'est ça le souci. Maintenant que l'on dise que c'est important et que je ne vis pas à mon époque, je veux bien.

M. Mohamed DERRAR

Ce n'est pas ce que j'ai dit.

Mme Maryvonne HANNOTEAUX

Mohamed, tu as dit : « Madame HANNOTEAUX, il faut vivre à notre époque. »

M. Guy LEFRAND

Il s'est mal exprimé.

Mme Maryvonne HANNOTEAUX

Plutôt oui, plutôt.

M. Guy LEFRAND

Attendez, il y en a d'autres qui parfois s'expriment mal, et vous ne faites pas les mêmes cris.

M. Mohamed DERRAR

Ce n'est pas vous qui étiez visée. Je suis désolé si vous l'avez pris comme cela. C'était vraiment pour dire que les nouvelles technologies aujourd'hui sont d'actualité, nous les étudions à tous les niveaux, y compris la mission locale et cela marche très bien.

Mme Catherine BENARD

Je voulais faire une petite mise au point : nous n'avons jamais dit que ce n'était pas utile. Mais les nouvelles technologies n'existent pas d'aujourd'hui. Nous connaissons effectivement les préjudices que cela peut avoir sur les jeunes. Ce n'est pas non plus d'aujourd'hui. Il n'y a rien sur le fait de financer ou pas une action dans cette voie-là. C'est la façon dont les choses ont été présentées, mal ficelées. Le fait que nous prenions sur des fonds qui ne sont pas politique de la ville puisque là nous partons sur quelque chose d'Évreux pour le financer. C'est l'amalgame entre les deux, entre la partie cohésion sociale et la partie politique de la ville où les barrières sont franchies sans grande clarté.

M. Mohamed DERRAR

Juste un petit rappel : la cohésion sociale c'est un service pour tous, donc la politique de la ville concerne les quartiers prioritaires dont trois quartiers sur Evreux. En l'occurrence, je n'ai pas parlé de quartiers prioritaires mais des territoires d'EPN.

M. Guy LEFRAND

Merci. Donc les frontières ne sont pas franchies. Je vais donc mettre aux voix. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Merci.

Le Conseil communautaire :

☞ DECIDE (moins 9 abstentions) au titre du financement de la politique de Cohésion sociale et Territoriale, le versement des subventions figurant sur le tableau ci-joint, pour un montant total de 29 500€ et AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à SIGNER les contrats, conventions correspondants et avenants éventuels.

Schéma départemental des Gens du Voyage 2019 – 2025 – Avis d'EPN

M. Nicolas GAVARD-GONGALLUD

Une délibération mes chers collègues qui va vraisemblablement vous intéresser autant que les autres puisqu'il s'agit de la validation du schéma départemental des gens du voyage élaboré en collaboration par la préfecture et le département de l'Eure. C'est un document de travail. Je vais être extrêmement rapide parce que j'imagine que nous allons plus débattre ensuite sur les gens du voyage que sur le schéma en lui-même. Quatre axes essentiels repris dans ce schéma. Les aires d'accueil permanentes et les aires de grand passage : vous savez que depuis quelques années, la compétence gens du voyage est une compétence communautaire et non plus municipale. Pour

autant, ce sont généralement les maires qui sont généralement confrontés aux problématiques essentiellement illicites, même si ce document de travail est pavé de bonnes intentions, ne nous mentons-pas, ce n'est pas le reflet de ce qu'est la stricte réalité des choses. Que l'on soit maire d'une grande ou d'une petite commune, devant les gens du voyage, nous sommes égaux. C'est un point commun.

Quatre axes essentiels comme je vous le disais. Une aire d'accueil permanente, comme vous le savez l'aire d'accueil de Guichainville pour l'EPN, comportant seize emplacements, trente-deux places, ouvrira dès que le Conseil sera passé c'est-à-dire dans les tous prochains jours. Concernant la réflexion sur l'aire de grand passage, il faudra que nous en ayons une puisque nous sommes en contravention avec la loi, car EPN n'a pas d'aire de grand passage. Puisqu'on a renforcé les obligations des EPCI dans ce domaine, nous sommes tenus d'accueillir les gens du voyage qui ont décidé de faire des grands passages. Les grands passages, vous le savez comme moi, ce sont généralement des baptêmes ou des manifestations religieuses qui accueillent cent, deux cents, deux cent cinquante caravanes pour les manifestations les plus importantes. C'est notre compétence. Le problème c'est que pour loger 250 caravanes, on ne trouve pas l'emplacement sous le pied d'un cheval, et c'est souvent problématique. Ils ne sont plus à Gravigny, ils sont revenus à Évreux. Pour ce qui disaient parfois qu'Évreux envoyait les gens du voyage vers les communes périphériques, vous voyez que l'inverse est vrai puisque François GANTIER nous a gentiment renvoyé les gens du voyage de Gravigny vers Nétreville.

M. Guy LEFRAND

Monsieur le maire de Huest aussi.

M. Nicolas GAVARD-GONGALLUD

Oui, c'est vrai. Deuxième axe : répondre aux besoins d'habitat adapté. Nous sommes confrontés à un problème de taille sur les gens du voyage. C'est-à-dire que vous avez les vrais voyageurs, donc les gens qui ont opté pour ce mode de vie, et après tout c'est leur choix, et les gens qui sont considérés comme issus de la communauté des gens du voyage mais qui ne sont plus des voyageurs. L'essentiel des stationnements illicites que nous avons sur la zone industrielle Long Buisson, ce sont des gens du voyage qui ne sont plus des voyageurs. Quand vous voyez l'état des caravanes de toute façon, elles ne pourraient pas rouler. Nous avons deux catégories : une catégorie de gens qui sont effectivement du voyage et qui voyagent, et une catégorie de gens du voyage qui sont en phase de sédentarisation. Ce sont soit des personnes très âgées : l'essentiel des caravanes que nous pouvons avoir sur la zone industrielle de la Long Buisson, par exemple, on en a quelques-unes qui sont des caravanes de personnes âgées, et puis d'autres qui se sont sédentarisées. Il faudrait que nous accompagnions les gens du voyage vers la sédentarisation, c'est-à-dire leur donner des logements. Sauf que culturellement ce n'est pas possible. On peut faire ce qu'on veut, vous pouvez mettre une maison, la dernière fois que nous avons proposé cela, on nous a demandé de mettre la caravane dans la maison. Nous sommes arrivés à une situation assez cocasse. Mais il faudra que nous traitions de cette problématique de sédentarisation. Pourquoi ? Parce que les sédentaires et les voyageurs ne se mélangent pas. D'où les séparations régulières de camps parce qu'ils ne se mélangent pas. Les sédentaires ne veulent pas aller avec les voyageurs et les voyageurs ne veulent pas aller avec les sédentaires. J'imagine que lorsque j'aurai terminé mon propos chacun ira de son stationnement illicite, j'en ai bien conscience, mais nous avons une vraie problématique avec d'une part des problèmes de communauté, et d'autre part, des problèmes de statut entre voyageurs et sédentaires. Troisième point : l'accompagnement social et la communication. J'imagine que comme nous tous, vous avez pris connaissance de cet intéressant document de suivi, santé, social, la communication ; un document d'information à destination des élus. C'était une bonne idée de nous expliquer comment il faut faire quand ils sont là, parce que quand ils ne sont pas là il y a moins de problèmes. On va être clairs dans le propos aussi, il faut arrêter la langue de bois. Un quatrième axe, c'est le fonctionnement des aires d'accueil et le développement du réseau des gestionnaires. Cela nous concerne un peu plus puisqu'effectivement, vous le savez, je viens de vous le dire, une autre aire va ouvrir et nous allons avoir un système de gestion qui permet la rotation. Ce n'est pas le tout d'avoir une aire d'accueil, il faut aussi payer les emplacements. Si vous laissez une aire d'accueil sans faire payer les emplacements et sans demander le paiement des factures d'eau et d'électricité, vous avez une sédentarisation qui se fait naturellement. Voilà ce que je pouvais vous dire. Je sais que Marc PERRIN va prendre la parole tout à l'heure parce que dans le schéma départemental le vieil Evreux n'est pas repris dans les communes susceptibles d'accueillir des populations de gens du voyage. J'ai fait remonter à la préfecture cet élément que tu m'avais communiqué en commission par téléphone puisque j'étais bloqué dans les embouteillages. Nous l'avons remonté à la préfecture, et vous l'avez vu dans le document de travail, toutes les communes ne sont pas reprises.

Pour autant, un certain nombre de communes qui ne sont pas reprises sont concernées une fois de temps en temps par les stationnements illicites. Pour Marc, c'est un peu particulier, comme pour d'autres communes périphériques d'Évreux, mais chacun d'entre nous peut y être confronté. Voilà ce que je pouvais vous dire et vous demander d'approuver ce schéma départemental des gens du voyage. C'est un avis.

M. François GANTIER

Je voulais faire une remarque : je n'ai pas envoyé les gens du voyage sur Évreux pour la simple raison qu'ils étaient sur un terrain privé. Je pense que c'est le propriétaire qui a dû faire le nécessaire par la voie judiciaire, la police ou je ne sais pas comment. Ils sont arrivés une semaine et sont partis le dimanche soir sans que je m'en aperçoive d'ailleurs.

M. Marc MORILLON

Il se trouve, François, que j'étais à Gravigny dimanche et que je me suis arrêté puisqu'en fait ils étaient en train de débrancher une installation électrique, donc j'ai appelé les services de l'EPN pour que la patrouille gens du voyage se rende sur place car je pensais qu'ils se réinstallaient. En fait ils sont partis dimanche soir effectivement, ils ont fait sauter le cadenas sur le stade de Nétreville et ils nous ont gentiment fait l'honneur de leur présence.

M. Marc PERRIN

Je voudrais intervenir. C'est pour revendiquer justement ces aires de stationnement parce que je ne comprends pas. Fauville est partie prenante, comme cela a défrayé dans la presse – le barda que vous avez vu dans la presse locale c'était quand même sur la commune de Fauville. J'ai interféré vis-à-vis de la préfecture parce que les gens étaient sur cette zone économique. S'ils montraient un minimum de savoir-vivre, il n'y aurait pas tous ces soucis. Je ne suis toujours pas retourné en préfecture, on ne sait pas qui nettoiera cette zone. C'est toujours un problème crucial. Je voulais souligner que Fauville est très partie prenante.

M. Guy LEFRAND

Merci. Je crois qu'il y a peu de communes qui ne sont pas parties prenantes.

M. Marc PERRIN

Merci Nicolas d'avoir remonté mes propos, puisque lorsque j'avais lu le document, j'avais été surpris que la commune du vieil Evreux ne soit pas citée pour des occupations irrégulières de gens du voyage. Nous ne sommes pas du tout une commune qui a des aires d'accueil. Je tiens à le préciser.

M. Guy LEFRAND

Si tu veux en faire une, tu peux.

M. Marc PERRIN

Je vais déjà en avoir une à quelques mètres de la limite de la commune, donc ils vont passer par la commune. D'abord Nicolas, je suis maire depuis 2014, et je suis confronté régulièrement au problème. En 2014, toi et tes services, la secrétaire générale de la préfecture m'avez beaucoup aidé puisqu'il y avait une occupation du Long Buisson qui posait vraiment problème. Aujourd'hui concrètement, nous avons toujours des occupations au Long Buisson. Comme pour conforter mes propos de la troisième commission, le lendemain j'ai reçu un message d'une entreprise qui a près de 450 salariés sur la zone et qui est régulièrement confrontée à cette problématique. C'est un phénomène difficile à gérer et heureusement que nous, communes périphériques, nous avons quand même le soutien des services d'EPN puisqu'il faut arriver à gérer ces situations. Je tenais juste à intervenir pour dire qu'on était régulièrement confrontés. Le point positif : Madame AUGER a annoncé ce soir la vente de deux terrains, donc ces deux terrains une fois que les entreprises seront installées dessus, seront des terrains moins disponibles pour des campements sauvages. Merci beaucoup.

M. Nicolas GAVARD-GONGALLUD

Pour répondre à vos propos à tous. Oui, il y a une problématique qui devient insoluble puisque d'une part en ce moment nous subissons des gros passages. Nous les subissons car il n'y a pas d'aire de grand passage. À partir du moment où l'EPCI n'a pas d'aire de grand passage, nous ne pouvons pas procéder à l'évacuation. Le grand passage de Nétreville qui était sur Gravigny consistait en une incapacité pour une collectivité de procéder à une évacuation puisque juridiquement, pas d'aire de grand passage, pas d'évacuation. Pourquoi cela fonctionnait sur Gravigny en saisissant le tribunal des référés, c'est parce qu'effectivement, comme le disait François, c'était sur une propriété privée. Donc nous avons un problème de stationnement. À un moment, cela ne relève plus des compétences de l'agglomération. Quand nous sommes dans les proportions que l'on connaît aujourd'hui en termes de stationnement, ce n'est plus de la compétence de l'agglomération. La puissance publique doit procéder à l'identification des caravanes en stationnement illicite et à l'évacuation lorsque cela est nécessaire, quitte à ce qu'il y ait des injonctions judiciaires de stipulées. Force est de constater qu'aujourd'hui ce n'est pas le cas.

Il faudra d'ailleurs certainement que nous ayons une réflexion d'une part au niveau du Conseil communautaire sur l'aire de grand passage parce qu'il nous en faut une.

M. Guy LEFRAND

Tout le monde en a une.

M. Nicolas GAVARD-GONGALLUD

Bien sûr. Si d'ailleurs quelqu'un est volontaire pour accueillir l'aire de grand passage au niveau de l'EPN, il sera ici chaleureusement reçu. Nous avons une vraie problématique. J'ai récupéré cette compétence sur Évreux en 2014 et pour l'agglomération depuis deux ans. Avec les services dans l'EPN, avec Ludovic, nous y passons une partie de nos week-ends. La problématique c'est que nous sommes toujours dans un rapport de force. Moi je veux bien que ce document soit pavé de bonnes intentions, comme je le disais tout à l'heure, mais nous sommes entre élus, il n'y a pas un stationnement de gens de voyage qui se passe dans la délicatesse, la bienséance et la bonne humeur. Vous ne vous êtes jamais dit : « bravo, je vais vous mettre de l'eau, je vais vous mettre des couverts et vous allez pouvoir rester là un mois si ça vous fait plaisir ». Non. Le problème c'est que nous sommes dans une relation de force et qu'effectivement quand vous avez cent caravanes, c'est assez simple. A Nétreville, quand vous avez cent caravanes qui bloquent la déviation pour rentrer sur le stade de Nétreville, vous n'avez d'autre choix que d'ouvrir le stade. Là il est ouvert tout seul, nous n'avons pas eu cette problématique. Mais la plupart du temps, pour eux, c'est le nombre qui fait la force. Je pense qu'il faudra vraiment que nous ayons cette réflexion sur l'aire de grand passage et peut-être à plus long terme, pas dans les mois qui viennent mais peut-être après, avoir une réflexion sur un service dédié qui permette de renforcer la compétence du maire en termes de police. A l'EPN nous avons des agents en charge des gens du voyage, et nous en avons moins maintenant puisque nous avons eu deux départs. Mais il faudra que nous ayons une réflexion globale sur cette problématique gens du voyage, car effectivement le dimanche à 14 h, tu peux appeler la gendarmerie si tu es en zone gendarmerie, tu n'auras personne, tu peux appeler la police si tu es en zone police, tu n'auras personne, et les seuls qui se déplacent sont les agents de l'EPN.

M. Guy LEFRAND

Encore une fois on va nous demander de faire le boulot des autres.

M. Michel MOLINA

Chez moi, ils viennent tous les ans. Ils ont repéré le terrain de football avec toutes ses dépendances. J'ai fait une clôture de 23 000 € avec des fonds de concours de l'EPN. La clôture, ils la démontent, la mettent par terre mais ils la remettent après. C'est bien. Mais il y a vraiment urgence. Lorsque nous y étions confrontés, il y avait une ligne de caravanes qui partait de chez moi qui est proche de la forêt, jusqu'à la mairie de Fauville, près de 150 caravanes. Il était impossible qu'ils viennent sur le terrain de foot. L'année dernière il y en avait 95 et nous ne pouvons pas aller au-delà.

Ils connaissent parfaitement leurs droits. Si vous appelez la préfecture, parce que je les ai appelés, ils m'ont dit : « Monsieur le maire, c'est de votre ressort, mais faites respecter la loi ». Avec ça vous êtes content. Moi je ne suis pas docker. Après j'appelle la gendarmerie parce que j'habite en zone de gendarmerie et là heureusement, j'ai de la chance à chaque fois qu'ils répondent présents et à n'importe quelle heure. Là aussi, ils sont passés à 2 h du matin. Quand vous êtes avec trois gendarmes, tout seul, au milieu de tout ce monde, je vous assure que vous faites attention à ce que vous dites. Il ne faut pas dire un mot de trop. Il ne s'agit pas de s'aplatir, mais il ne faut pas dire un mot de trop. Néanmoins, ils connaissent leurs droits. Ils connaissaient parfaitement la commune parce qu'ils s'y prennent longtemps à l'avance : « Vous faites partie d'une agglomération qui n'a pas d'aire, donc on peut rester chez vous autant de temps qu'on veut ». C'est ce qu'on te dit. Il faut y être confronté. J'ai eu de la chance. Au départ ils restaient une semaine. Ensuite ils n'ont pas pu mettre leurs caravanes, ils sont partis et ont été accueillis à bras ouverts sur Évreux.

M. Alain NOGAREDE

Merci Monsieur le Président. Je trouve que le Préfet la joue facile. Dire que nous n'avons pas d'aire de grand passage pour se retirer derrière le maire, je crois que c'est facile. C'est de la démagogie. C'est l'absence de responsabilité, pour un Préfet c'est gênant. Effectivement il faudrait faire une aire de grand passage. On pourrait un hectare d'herbe un peu isolé en mettant une clôture à cinq euros autour, comme ça nous dirions au Préfet que nous en avons une maintenant. Je ne suis pas maire de la commune, mais je pense que nous pourrions aussi faire, dans cette assemblée, une lettre au Préfet en disant que beaucoup de maires sont confrontés à ce problème et qu'ils souhaitent un appui et un soutien de la préfecture dans toutes ces situations difficiles. Je ne sais pas ce que vous en pensez. Mais il faudrait montrer au Préfet que l'ensemble des maires d'EPN sont d'accord là-dessus. Il faut leur dire que nous avons besoin de la préfecture et que c'est leur responsabilité et de ne pas se retrancher derrière le fait que nous n'appliquons pas l'aire de grand passage. C'est trop facile.

M. Guy LEFRAND

Merci Monsieur NOGAREDE. Vous nous avez habitués à moins de naïveté.

M. Claude BEHAR

Souvenez-vous, Président, que j'étais quelque peu angélique pendant un temps puisque que je croyais que si chaque commune y mettait un peu du sien, nous pouvions les accueillir. Ils connaissent la loi, Michel, oui, mais le problème c'est qu'ils n'ont pas le même rapport à la loi que nous. Pour revenir à ce que disait Alain, le Préfet est comme nous. Nous ne sommes que des hommes et nous sommes dans une impuissance devant le fait accompli, et nous devons gérer au jour le jour. J'avais des gens du voyage, j'y ai cru quand je tenais ce raisonnement d'accueil, parce que pendant longtemps j'ai eu six à huit caravanes pendant à peu près huit ans. J'étais content, je respectais tout. Et puis un jour ils ont déboulé à quatre-vingt. La deuxième année, ils étaient aussi quatre-vingt. Je reconnais que j'ai été très soutenu par les services de l'EPN. Là je ne sais pas ce qu'il passe, je ne les vois pas. J'ai un raisonnement inverse : je me dis que ce n'est pas normal, il y a galette sous cailloux. Nous avons fait des aménagements, Nous avons fait une clôture avec les fonds de concours de l'EPN. Ils ne l'ont pas encore cassée. Nous laissons pousser le foin. Je me demande combien de temps cela va durer parce que nous ne sommes qu'au mois de juin. Ceci étant, ils se sont manifestés dès le mois de mars. Nous sommes impuissants. Nous pouvons écrire tous au Préfet. De toute façon la loi est simple, elle dit qu'il faut faire un référé. Le référé met huit-dix jours. Si tu rentres dans ce processus, ils savent se téléphoner entre eux, et dans ce cas-là, de nouveaux arrivent, et tu peux les avoir pendant six mois et ce ne seront jamais les mêmes.

M. Guy LEFRAND

L'an dernier nous avions une aire de grand passage que Saint-André nous avait mise à disposition.

M. Claude BEHAR

Ils ne veulent pas y aller.

M. Guy LEFRAND

Ils ne veulent pas parce qu'il n'y a pas assez d'herbe, il n'y a pas assez de fleurs, d'accord. Mais au moins juridiquement nous avons une aire de grand passage, ce qui permettait justement que nous puissions intervenir.

M. Claude BEHAR

Ce qui permettait de leur dire : « vous n'avez pas le droit ». Mais pendant douze jours ils ont le droit.

M. Marc PERRIN

Cela va être rapide, car tu viens de répondre à ce que j'avais posé comme question. C'était concernant la situation de Saint-André. Elle a été fléchée à un moment donné, il y avait déjà eu des aires de grand voyage. Depuis combien de temps c'est fini, je ne sais pas.

M. Guy LEFRAND

Cela avait été fait à titre provisoire, transitoire, je crois il y a deux ans en accord avec Serge Masson à l'époque. Nous nous étions engagés à ce que si les caravanes arrivaient là-bas, l'EPN compense les dégradations éventuelles. Il y a eu des drames à Saint-André de l'Eure, il fallait laisser le temps au nouveau maire de s'installer. Je pense qu'il y avait d'autres urgences à Saint-André.

M. Michel DULONDEL

Je vous propose une solution, c'est de distribuer des gilets jaunes à tous ces gens du voyage, et vous allez voir que l'État va bouger.

M. Guy LEFRAND

A Evreux, nous n'avons pas eu cette image-là.

Nous adoptons le schéma départemental des gens du voyage ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Je vois à quel point vous êtes persuadés que cela va changer les choses.

Le Conseil communautaire :

☞ **APPROUVE** le schéma départemental d'accueil des gens du voyage et ses fiches récapitulatives évolutives et **AUTORISE** M. Le Président ou son représentant à signer les fiches du schéma en fonction de leur évolution.

Accompagnement territorial pour la connaissance, la protection, la gestion et la valorisation des espaces naturels – Convention cadre EPN/CenNS

M. Michel COCHON

Mesdames Messieurs bonsoir, chers collègues. Dans le cadre de sa compétence en matière d'aménagement du territoire, EPN développe une politique globale en faveur de la préservation de l'environnement et de la biodiversité. Afin de poursuivre les études environnementales menées sur son territoire, le Conservatoire d'espaces naturels de Normandie, qui est déjà partenaire de plusieurs projets naturalistes, propose d'établir une convention cadre d'accompagnement territorial pour la connaissance, la protection de la gestion et la valorisation des espaces naturels du territoire communautaire. En dehors des commandes spécifiques par EPN, par exemple des demandes d'expertise, aucun financement n'est demandé par le Conservatoire au travers de cette convention.

Le Conservatoire se charge lui-même de rechercher les financements et la durée totale proposée est de dix ans afin de pérenniser les actions entreprises. Il vous est donc demandé d'approuver la convention cadre entre EPN et le Conservatoire.

M. Guy LEFRAND

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à **SIGNER** la convention cadre d'accompagnement territorial pour la connaissance, la protection, la gestion et la valorisation des espaces naturels d'Evreux Portes de Normandie à passer avec le Conservatoire d'Espaces Naturels Normandie-Seine.

Lutte contre les espèces exotiques envahissantes – Convention d'application EPN/CenNS

M. Michel COCHON

Il s'agit d'une convention d'application entre l'EPN et le Conservatoire. Evreux Portes de Normandie possède sur son territoire plusieurs zones naturelles qui font l'objet d'une colonisation par les espèces végétales exotiques envahissantes. L'agglomération a sollicité le Conservatoire d'espaces naturels de Normandie afin d'opérer des actions de génie écologique pour limiter voire éradiquer ces espèces qui portent atteinte à l'intégrité biologique de son territoire. Pour cette intervention, le Conservatoire demande une subvention de fonctionnement de 375 €. On ne peut pas dire qu'on vous coûte cher.

M. Guy LEFRAND

C'est moins cher que les jeux vidéo.

M. Michel COCHON

Les frais de déplacement seront financés par d'autres organismes et ne feront pas l'objet d'un paiement par EPN. En plus de cela, les interventions de la brigade du Conservatoire permettront aussi d'éviter un surcoût dans le cadre du programme de restauration du réseau de mares d'EPN.

M. Guy LEFRAND

Merci. Pour ? Contre ? Abstention ?

Le Conseil communautaire :

☞ **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à **SIGNER** la convention d'application pour la mise en œuvre d'actions de lutte contre les espèces exotiques envahissantes d'Evreux Portes de Normandie à passer avec le Conservatoire d'Espaces Naturels Normandie-Seine et **AUTORISE** le paiement d'une subvention de fonctionnement de 375 € TTC au CenNS et si besoin les montants de crédits nécessaires

Assainissement collectif – Tarifs dégressifs – Modification

M. Guy DOSSANG

Merci Monsieur le Président, bonsoir à toutes et à tous. La première délibération est une modification des tarifs dégressifs sur l'assainissement collectif appliquée sur les 37 communes de l'ex-GEA calculée à partir d'un coefficient en fonction de la consommation. EDN, gérant la facturation, ne peut appliquer un coefficient, mais un montant en euros, comme d'ailleurs la législation impose. De 0 à 6000 m³, c'est 2,31 € ; avant nous avons un taux de 1. De 6001 à 7000, c'est 1,89. Jusqu'à 19 000, 1,39. Et au-delà, 1,15. Avis favorable de la deuxième commission.

M. Alain NOGAREDE

Merci Monsieur le Président. Pour que je comprenne bien, si nous consommons 6 500 m³, ce sont les 6 500 qui sont facturés à 1,89 ou c'est de 0 à 6 000 ?

M. Guy DOSSANG

Non, de 0 à 6 000, c'est 2,31, de 6 001 à 7 000, c'est 1,89, de 7001 à 19 000, c'est 1,39, et au-delà de 19 000, c'est 1,15.

M. Guy LEFRAND

Merci. Contre ? Abstention ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **FIXE**, ainsi qu'il suit, les tranches de dégressivité ci-après applicables au territoire de l'ex GEA, à compter du 1er janvier 2019 :

- o De 0 à 6000 m³ : 2,31 euros le m³
- o De 6001 à 7000 m³ : 1,89 euros le m³
- o De 7001 à 19000 m³ : 1,39 euros le m³
- o Plus de 19000 m³ : 1,15 euros le m³

sur la base du volume annuel facturé.

Château d'eau de Saint-Luc – Château d'eau – Station de téléphonie mobile – Convention d'utilisation INFRACOS et EPN

M. Guy DOSSANG

Il s'agit d'une convention entre l'EPN et INFRACOS pour l'utilisation du réservoir de Saint-Luc pour une durée de 12 ans sans reconduction, moyennant une redevance de 10 000 € hors-taxes annuelle indexée sur un taux fixe de 2 %. Nous prévoyons sept déplacements d'EPN, et au-delà ce sera facturé 125 € hors-taxes par intervention. Avis favorable de la deuxième commission.

M. Guy LEFRAND

Merci. Contre ? Abstention ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention et tout avenant éventuel à intervenir avec la SAS INFRACOS pour l'installation d'une station de radiotéléphonie mobile sur le réservoir d'eau de Saint Luc et **AUTORISE** la perception de la redevance afférente à l'utilisation du réservoir du château d'eau de Saint Luc (10 000 € HT/an)

Château d'eau de Saint-Sébastien de Morsent – Station de radiotéléphonie mobile – Vidéoprotection Convention d'utilisation EPN/ Saint-Sébastien de Morsent

M. Guy DOSSANG

EPN a été sollicité par la commune de Saint-Sébastien pour installer sur son Château d'eau un dispositif de vidéo protection. Le Château d'eau appartenant à EPN, il est proposé une convention entre EPN et Saint-Sébastien à titre gratuit pour dix ans. Il adopte le même principe des sept déplacements à l'EPN à l'année. Tout déplacement supplémentaire sera facturé 125 € hors-taxes.

M. Guy LEFRAND

Même vote ?

Le Conseil communautaire :

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention ou tout avenant à intervenir avec la commune de Saint Sébastien de Morsent pour l'installation d'une station de radiotéléphonie mobile-vidéo protection sur le réservoir d'eau situé sur la commune, et ce pour une durée de 10 ans et à titre gratuit, et **AUTORISE** la perception des sommes correspondant aux déplacements supplémentaires éventuels (125 € HT au-delà de 7 interventions/an)

Evreux – Servitude de passage de réseaux eaux usées et eaux pluviales – Convention EPN / GlaxoSmithKline

M. Guy DOSSANG

Une servitude de passage pour les eaux pluviales et les eaux usées. GSK doit être en conformité par arrêté ministériel l'obligeant à recueillir les eaux d'incendie et les eaux d'extinction. Ainsi doit-il créer un ouvrage de stockage et de confinement des eaux d'extinction captées par les ouvrages pluviaux. Compte tenu de l'implantation des réseaux et de leur raccordement au réseau public, GSK souhaite relier hydrauliquement effluents eaux usés et eaux pluviales entre deux bâtiments séparés et ainsi profiter des ouvertures des tranchées. GSK prendra à sa charge tous les frais. Il vous est donc demandé d'autoriser le Président à signer la convention de servitude de passage des réseaux.

M. Guy LEFRAND

Vous me donnez l'autorisation ? Merci.

Le Conseil communautaire :

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de servitude de passage de réseaux eaux usées et eaux pluviales à intervenir entre EPN et la Société GlaxoSmithKline ou tout document à intervenir. Les frais d'acte sont pris en charge par la société GSK.

Mise en place d'essais sur les intercultures courtes dans cinq BAC de l'Eure – Convention 2019-2020

M. Guy DOSSANG

Intercultures courtes. Depuis 2016, les cinq collectivités qui sont le SEPASE, le pays de Conches, la Paquetterie, le syndicat d'eau de la vallée de l'Eure et l'EPN travaillent en partenariat avec la chambre d'agriculture. L'objectif est de voir si l'implantation d'un couvert en intercultures courtes permet de faire baisser significativement le reliquat d'entrées diverses mesurées dans les parcelles et donc de limiter le lessivage hivernal.

Le SEPASE prend en charge les frais, et le cas échéant, fait une demande d'aide à l'agence de l'Eau Seine-Normandie procédant ensuite à la refacturation aux autres collectivités du coût restant à la charge, avec une répartition équitable des frais. L'estimation pour EPN est de 3 000 € pour les expérimentations sur la campagne 2019-2020.

M. Guy LEFRAND

Merci beaucoup. Pas d'opposition ? Adopté.

Le Conseil communautaire :

☞ **APPROUVE** la participation d'EPN aux expérimentations agricoles menées en partenariat avec la Chambre d'agriculture de l'Eure, le SEPASE, la CCPC, le SAEP et le SIAEVE (mise en place d'essais sur les intercultures courtes dans les 5 Bassins d'alimentation de captages de l'Eure), et **AUTORISE** le Président à **SIGNER** la convention 2019-2020 ainsi que d'éventuels avenants ou pièces complémentaires à venir.

Partenariat EPN – CA Dreux en matière de collecte de déchets et de gestion des déchèteries – Avenants aux conventions

Déchèteries situées à Saint-Aquilin-de-Pacy et La-Chapelle-Réanville – Utilisation par les habitants d'EPN – Convention EPN /SNA

Mme Rosine COULONG

Merci Monsieur le Président, bonsoir à toutes et à tous. Vous avez en fait deux délibérations. Vous savez que nous avons un partenariat avec Dreux pour pouvoir éliminer les déchets avec la collecte notamment pour ce qui est des déchèteries de Saint-André, d'Ivry-la-Bataille et de La Madeleine de Nonancourt. Dreux a transmis sa compétence sur son territoire à une structure intercommunale qui s'appelle SITREVA à Rambouillet. Évidemment nous devons refaire un avenant puisque maintenant ce ne sera plus avec l'agglomération de Dreux mais avec SITREVA que nous contractualiserons. Je vous demande donc la possibilité pour l'ensemble des communes concernées sur ces déchèteries, de pouvoir signer l'avenant. C'est la première délibération.

Et c'est la même chose pour Saint-Aquilin-de-Pacy et La-Chapelle-Réanville, mais cette fois c'est avec SNA. Nous prenons la délibération et nous espérons que SNA prendra la même délibération dans quelques semaines.

M. Guy LEFRAND

Concernant Dreux, pour ceux qui ne seraient pas encore au courant, la menace de fermeture de la déchèterie de La Madeleine n'est plus à l'ordre du jour. La déchèterie de la Madeleine continue à fonctionner. Je vais donc mettre voir le dossier n° 52. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Dossier n° 53. La même chose. Merci.

Le Conseil communautaire :

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant de transfert aux conventions signées avec la communauté d'agglomération du Pays de Dreux, au profit du syndicat le SITREVA, portant sur :

- l'accès à la déchèterie de la Madeleine de Nonancourt au profit des habitants de EPN ;
- l'accès à la déchèterie d'Ivry-la Bataille et celle de Saint-André de l'Eure ;

et **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant à intervenir entre la CAPD, le SITREVA et EPN, à la convention de partenariat relative à la collecte et au traitement des ordures ménagères et déchets assimilés sur le secteur de La Madeleine de Nonancourt, Saint Georges Motel et Louye, et portant sur les modalités de remboursement de la part Traitement.

☞ **DÉCIDE** de conventionner avec la Communauté d'agglomération Seine Normandie Agglomération pour permettre l'accès aux déchèteries de Saint Aquilin de Pacy et de la Chapelle Réanville, des habitants d'EPN et notamment des communes de Jouy-Sur-Eure et Fontaine-Sous-Jouy, **PRÉCISE** que la durée des conventions sera de un an, renouvelable par tacite reconduction, **DÉCIDE** que le coût global du service rendu fera l'objet d'une évaluation menée et arrêtée conjointement par les parties au cours du premier semestre de l'exercice. Dans le cas d'une reconduction de la convention de prestation au-delà d'un an, le coût global annuel de l'exercice à rembourser sera mis à jour selon les modalités qui seront précisées dans la convention et **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention de partenariat opérationnel à intervenir avec la Communauté d'agglomération Seine Normandie Agglomération et tout avenant éventuel.

Optimisation de la collecte des emballages ménagers – Appel à projets pour l'extension des consignes de tri et mesures d'accompagnement (CITEO)

Mme Rosine COULONG

C'est un appel à projets pour l'optimisation de la collecte des emballages et des déchets par CITEO. La loi a changé et à partir de 2022 vous n'allez plus trier les déchets de la même manière.

Ce sera beaucoup plus simple. Dans les bacs bleus ou à couverture jaune, vous pourrez mettre tout ce que vous voyez là. En plus des bouteilles, du plastique etc., vous pourrez mettre les pots de yaourts, les emballages, etc. Ce sera beaucoup plus simple. Dans l'autre ne restera que le résiduel. Mais CITEO va pouvoir améliorer l'ensemble de la desserte sur les zones, améliorer la collecte de proximité, et réduire la fréquence de collecte sélective de porte-à-porte, harmoniser les schémas de collecte, et nous allons aussi améliorer le captage des papiers diffus, car c'est un vrai souci. Ce qui est important, c'est que quand nous regardons tous les budgets, en 2018 les ordures résiduelles ménagères nous coûtent 110,80 € par tonne. Les ordures recyclables ne coûtent que 15,05 €. Plus nous mettrons dans les ordures recyclables, moins nous paierons dans les ordures résiduelles. C'est très important, nous allons faire des économies d'échelle. Cela s'applique bien sûr sur tout notre territoire et au SETOM qui normalement fera une ligne de tri spécifique.

M. Guy LEFRAND

Plus nous donnerons des produits recyclés, plus le SETOM nous le fera payer cher pour compenser.

Mme Rosine COULONG

Je ne rentrerai pas dans ce débat.

M. Guy LEFRAND

A partir de quand le plastique ?

Mme Rosine COULONG

2022.

M. Guy LEFRAND

Pour l'instant, nous ne changeons rien.

Mme Rosine COULONG

Nous ne changeons rien aujourd'hui mais nous devons constituer un comité de pilotage, et nous allons réfléchir avec CITEO pour pouvoir mettre cela en place assez rapidement. Mais cela fait quand même une économie d'échelle qui est très importante pour la collectivité.

M. Guy LEFRAND

Oui mais ils compensent les coûts.

Mme Rosine COULONG

Mais ça c'est le SETOM. Pour l'instant, je suis à l'EPN.

M. Guy LEFRAND

Nous sommes d'accord pour lancer l'appel à projets ? Pas d'opposition ? Adopté. Merci.

Le Conseil communautaire :

- DECIDE de REPONDRE à l'appel à projets pour l'optimisation de la collecte des emballages ménagers lancé par CITEO, éco-organisme agréé, AUTORISE le Président à signer tous les documents nécessaires au dépôt des dossiers ainsi que le(s) contrats de financement par CITEO des projets retenus.

Conservatoire à Rayonnement Départemental – Tarifs année scolaire 2019-2020

M. Sylvain BOREGGIO

Je vous propose, mes chers collègues, avant d'arriver à la rentrée prochaine du mois de septembre, de faire évoluer les tarifs du Conservatoire à Rayonnement Départemental de 2 %. Il faut que nous puissions délibérer afin d'être prêts pour la rentrée prochaine. Le petit changement qu'il y a aussi, c'est que notre tarification répond aux préconisations Régionales de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Normandie qui souhaitent que nous mettions en œuvre une tarification sociale. Nous le faisons maintenant en appliquant les quotients familiaux.

M. Guy LEFRAND

La Direction régionale nous donne tellement d'argent que c'est normal qu'ils nous donnent des ordres. Pas d'opposition ?

M. Hervé GILLES

Ce n'est pas pour mettre le bazar, mais dans l'avenant, il est marqué Conservatoire à rayonnement départemental et musique et danse, et je vois que les tarifs ont été votés.

M. Guy LEFRAND

Il y a une erreur sur le tableau ? Merci Monsieur GILLES.

On me dit que c'est déjà corrigé dans la boîte...

Le Conseil communautaire :

☞ FIXE les tarifs relatifs aux frais de scolarité et droits d'inscription, qui seront appliqués pour l'année scolaire 2019/2020 au Conservatoire à Rayonnement départemental

Expérimentation du télétravail pour les agents d'Evreux Portes de Normandie

M. Guy LEFRAND

Je reviens donc à la délibération n° 56 avec, mes chers collègues, la proposition d'expérimenter le télétravail pour nos agents. C'est une disposition qui existe légalement depuis trois ans maintenant pour les collectivités territoriales. La mise en œuvre n'existait pas encore dans notre règlement intérieur. Nous avons travaillé depuis plus d'un an avec la direction de l'agglomération, les services des ressources humaines, les organisations syndicales, les encadrants, et nous proposons de lancer une expérimentation. Elle commencera par une journée par mois, puis très rapidement une journée tous les quinze jours et une journée par semaine dès que possible. L'objectif étant qu'il va falloir attendre les prochaines échéances électorales, mais dans un an, en mai-juin, que nous soyons sur un rythme de croisière. Il s'agit de réussir. C'est pour ça que nous avons pris le temps de le travailler. Je remercie d'ailleurs les services qui ont beaucoup travaillé pour rédiger les règles de fonctionnement. Cette expérimentation a été validée à l'unanimité en CHSCT et en CT par les organisations syndicales. Elle est basée sur le volontariat, donc personne ne sera obligé de faire du télétravail s'ils ne le souhaitent pas, et en fonction des nécessités de service. Je peux répondre à vos questions si vous en avez.

Pas d'opposition ? Adopté je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** de lancer l'expérimentation du télétravail pour les agents d'Evreux Portes de Normandie à compter du 1^{er} juillet 2019 pour une durée de six mois, **APPROUVE** la charte du télétravail et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention de télétravail afférente.

Règlement intérieur des astreintes Ville/EPN

M. Guy LEFRAND

Le dossier suivant appelle la modification du règlement intérieur des astreintes entre la ville et l'EPN. C'est un dossier qui a, là aussi, reçu l'avis favorable à l'unanimité des organisations syndicales. Il s'agissait d'harmoniser nos règlements intérieurs entre la ville et l'agglomération de manière à ce qu'ils soient harmonisés entre les deux structures et de manière à ce qu'ils correspondent aux nouvelles réglementations. Je remercie Monsieur Girard qui a passé des mois et des mois à mettre au point ce règlement d'astreinte qui était particulièrement compliqué.

Pas d'opposition ? Adopté. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- **ADOpte** le règlement intérieur « astreintes techniques ville/EPN ».

Pérennisation d'un emploi d'ingénieur système/ administrateur système

Pérennisation d'un emploi de chef de service juridique et assurances

Pérennisation d'un emploi d'attaché de presse communication

M. Guy LEFRAND

Il s'agit de pérenniser trois emplois qui existent déjà. Nous ne créons pas d'emploi, mais ils étaient sur des postes non existants. Nous créons les postes pour que ces agents soient en conformité avec la loi. Un poste d'ingénieur système, un poste de chef de service juridique assurance et un poste de chef d'attaché de presse communication. Je vous ai fait les trois en même temps.

Pas de remarque particulière ? Délibération n° 58, qui est contre ? Qui s'abstient ? N° 59, même vote ? N° 60 même vote ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- **DECIDE** la création d'un emploi d'ingénieur système/administrateur système confirmé pour exercer les missions ou fonctions dévolues à son poste, **DECIDE** que cet emploi pourra être occupé par un agent recruté par voie de contrat à durée déterminée d'une durée de 3 ans compte tenu de l'emploi du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (article 3-3-2°) et **PRECISE** les conditions ci-après de recrutement :

- Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit, que par décision expresse et pour une durée indéterminée.
- L'agent devra justifier d'une expérience significative dans le domaine de l'ingénierie de système. Ainsi, sa rémunération sera calculée et assimilée à un emploi de catégorie A sur le grade d'Ingénieur, eu égard aux missions citées ci-dessus.

- **DECIDE** la création d'un emploi de chef de service juridique et assurance pour exercer les missions ou fonctions dévolues à son poste, **DECIDE** que cet emploi pourra être occupé par un agent recruté par voie de contrat à durée déterminée d'une durée de 3 ans compte tenu de l'emploi du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (article 3-3-2°), et **PRECISE** les conditions ci-après de recrutement :

- Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit, que par décision expresse et pour une durée indéterminée.
- L'agent devra justifier d'une expérience significative dans le domaine juridique. Ainsi, sa rémunération sera calculée et assimilée à un emploi de catégorie A sur le grade d'attaché territorial, eu égard aux missions citées ci-dessus.

☞ **DECIDE** la création d'un emploi d'attaché de presse communication pour exercer les missions ou fonctions dévolues à son poste, **DECIDE** que cet emploi pourra être occupé par un agent recruté par voie de contrat à durée déterminée d'une durée de 3 ans compte tenu de l'emploi du niveau de la catégorie A compte tenu de l'absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes (article 3-3-1°) et **PRECISE** les conditions ci-après de recrutement :

- Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit, que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

- L'agent devra justifier d'une expérience significative dans le domaine de l'ingénierie de système. Ainsi, sa rémunération sera calculée et assimilée à un emploi de catégorie A sur le grade d'Ingénieur, eu égard aux missions citées ci-dessus.

Comptes de gestion 2018

M. Sylvain BOREGGIO

Nous commençons la première délibération avec l'approbation du compte de gestion. Je vous rappelle qu'il est fait pour retracer les opérations budgétaires de dépenses et de recettes du comptable public pendant l'exercice. Il doit bien sûr concorder avec notre contrat administratif, ce qui est le cas puisque vous avez tous les éléments.

M. Guy LEFRAND

Je me permets de couper Sylvain. Les dernières réglementations en vigueur conseillent que le Président de l'agglomération ne participe pas aux débats, et évidemment sorte au moment du vote. Jusqu'à présent, il fallait juste sortir au moment du vote, maintenant on nous demande aussi de ne pas participer au débat. Donc je vais me faire un plaisir de ne pas parler, et je nomme Monsieur BOREGGIO Président de séance pendant quelques minutes le temps de régler le compte de gestion et le compte administratif. Vous êtes le Président Monsieur BOREGGIO.

M. Sylvain BOREGGIO

Merci de cet honneur. Je vous disais, chers collègues, que j'aimerais vous faire grâce de la lecture de tous les tableaux qui sont tous concordants avec notre compte administratif. Le comptable du trésor n'a émis aucun avis sur le cadre de gestion. Il est parfaitement concordant avec le compte administratif.

Pas de question ? Nous allons passer au vote.

[M. Guy LEFRAND quitte la salle]

M. Sylvain BOREGGIO

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? C'est noté. Merci.

Le Conseil communautaire :

☞ **STATUE** (moins 8 abstentions et en l'absence du Président qui a quitté la salle) sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018 par le comptable public, **STATUE** sur l'exécution du budget de l'exercice 2018, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du budget principal, et des budgets annexes d'Evreux Portes de Normandie, **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Trésorier Principal Municipal n'appelle pas d'observation concernant les comptes du budget principal, et des budgets annexes et **ADOpte** le compte de gestion 2018 dressé par le Trésorier Principal Municipal.

Compte administratif 2018

M. Sylvain BOREGGIO

Nous continuons avec cette fois le compte administratif 2018. J'ai une présentation par slides à vous faire.

Éléments de contexte

Nous vous faisons quelques rappels d'éléments de contexte qui sont importants puisqu'ils ont influé ce budget 2018. Tout d'abord, l'exercice 2018 a été marqué par la prise de compétence petite enfance et conservatoire à rayonnement départemental dès le 1^{er} janvier 2018.

L'évolution des recettes est liée à l'extension du périmètre. Rappelez-vous nous avons 12 communes de plus au 1er janvier 2018. Et enfin, très important, les taux d'imposition sont restés inchangés. Les seules variations de recettes, nous le verrons tout à l'heure, sont liées à l'évolution des bases.

Budget principal – chiffres-clés

Nous allons commencer par le budget principal et regarder quelques chiffres clés.

Le premier tableau montre les résultats en investissement et en fonctionnement.

Des restes à réaliser en dépenses à 18,539 M€.

Des restes à réaliser en recettes à 18,176 M€.

Et un résultat de clôture à 5,390 M€.

Ce qui est important à voir ce sont les points suivants.

Un autofinancement brut qui est à 7,587 M€.

Un autofinancement net à 3,102 M€.

Une chose qui va faire plaisir à notre Vice-président en charge des finances qui est juste en dessous : le taux de réalisation en dépenses réelles en fonctionnement à 97,6 % soit, 77 561 513.

Des recettes réelles qui elles sont à 100,7 %, soit 85 148 130.

Je pense que personne ne pourra dire que le budget qui a avait été établi en 2018 n'était pas sincère et véritable.

Côté investissement, Bruno tu y es attaché, une section avec des taux d'emploi qui ont atteint 91,4 % pour les dépenses et des recettes à 61 %, mais cela est plus logique puisque nous n'avons pas forcément fait appel à tous les emprunts.

Voilà un bon travail de réalisation en matière d'investissement et des budgets parfaitement bien bâtis.

La slide suivante est aussi importante puisqu'elle est le reflet de cette année 2018 et démontre à elle seule tout le travail qui a été fait pendant cette année.

M. Bruno GROIZELEAU (par téléphone)

Peux-tu m'aider à commenter, Sylvain ?

M. Sylvain BOREGGIO

Avec plaisir.

M. Bruno GROIZELEAU (par téléphone)

Olivier est-il encore dans la salle ? [*audience : non*] Cela fait deux fois qu'il me fait le coup. Puis-je demander une faveur à la presse ? Est-ce qu'il y a la presse ?

M. Sylvain BOREGGIO

Oui, il y a du monde à la presse.

M. Bruno GROIZELEAU (par téléphone)

La dernière fois pendant plus d'une demi-heure nous avons expliqué les plus et les moins du budget. Olivier était parti comme un voleur et vous a donné un petit billet. Et c'est le seul petit billet qui est sorti dans la presse. Je ne parle jamais de la presse, parce qu'on s'entend toujours bien, mais je l'ai apprécié moyennement. Là vous pouvez dire que les ratios bancaires, le ratio qui ne veut rien dire, a baissé de 3,7 années de remboursement. Il était de 13,2, il est passé à 9,5 en 2018. C'est ce ratio qu'Olivier n'arrête pas de nous rabâcher à chaque session. L'autofinancement brut est passé de 5,24 M€ à 7,582 M€. L'autofinancement net est passé de 1,250 à 3,102 M€. Donc nous avons bouclé une très bonne année 2018. Je te laisse reprendre, Sylvain.

[*Applaudissements*]

M. Sylvain BOREGGIO

Tu as raison, cela méritait d'être souligné. C'est vrai que cette année 2018 a été excellente. Ensuite, si nous continuons, sans vous abreuer de chiffres. Nous allons essayer d'y passer assez rapidement.

Fonctionnement

Chiffres-clés

Les chiffres clés du fonctionnement. Je ne vais pas rentrer dans les détails, mais regardez le total des recettes qui s'élève à plus de 90 millions : 90,793 M€.

Ce que l'on fait apparaître juste en-dessous, c'est qu'il y a eu une évolution dynamique des bases à périmètre constant de 1,9 %. Cette évolution de base était ce que j'évoquais tout à l'heure en introduction. Quand nous regardons côté chiffres-clés du fonctionnement et notamment les dépenses, elles s'élèvent à 82,983 M€, c'est ce que nous avons vu tout à l'heure.

Quelques informations complémentaires pour comprendre cela, c'est déjà les dépenses réelles de fonctionnement qui ont augmenté de 6,6 %. Elles sont liées au fait de l'évolution des compétences d'une part et de l'évolution du périmètre d'autre part. Les charges à caractère général progressent de 17,9 %. Les dépenses du personnel du budget principal ont progressé, notamment du fait du transfert de la compétence petite enfance et conservatoire. Ces deux compétences sont très lourdes en matière de chapitre 12 : plus de 7,5 M€ à elles seules. Donc nous avons évidemment noté une évolution de ce chapitre 12.

Répartition

Pour illustrer ces chiffres de manière un peu plus visuelle, je vous propose quelques graphiques et notamment des camemberts qui font bien apparaître que notre gros poste de charge reste les charges de personnel bien sûr, avec derrière les charges des atténuations de produits, les charges de gestion courante et les charges à caractère général.

Côté recettes, nous allons nous apercevoir que notre premier poste de recettes reste les impôts et taxes : plus de 63 %, suivi des dotations et subventions, et participation autour de 25,6 %.

Si nous allons un peu plus loin et que nous regardons côté fiscalité et dotations, nous avons une présentation qui montre un peu comment cela se décompose. On s'aperçoit que les contributions directes sont un gros morceau. La TEOM reste très lourd aussi dans les recettes, et ainsi de suite. Et un petit commentaire : 89,2 % des ressources du fonctionnement réel du budget principal dépendent bien sûr de la fiscalité locale mais aussi des dotations de l'État.

Investissement

Si nous nous attaquons maintenant à l'investissement, nous vous rappelons que le total des dépenses réelles d'investissement est de 38,458 M€.

La décomposition de ces dépenses est : pour 18,540 M€ les dépenses à réaliser en dépenses d'équipement, pour 18,326 M€ les dépenses d'équipement mandatés et pour 1,592 M€, ce sont les immobilisations financières.

Nous vous donnons en dessous quelques grands postes de dépenses, ce n'est pas exhaustif. Le premier qui est important à regarder : près de 16 M€ d'investissement dans le réseau de voirie pour l'ensemble du territoire. Mon cher Michel, tu es satisfait. Mais nous aussi, parce que si nous donnons autant d'argent à Michel, c'est autant de voies qui sont restaurées sur nos communes.

4,331 M€ de fonds de concours. Attention, on n'interprète pas mal ce chiffre. Ce n'est pas la nouvelle dotation pour nos fonds de concours qui reste toujours à 2 M€ augmentés par le Président de 400 000 €, mais il y a des restes à réaliser. Il y a toujours un décalage entre l'attribution des fonds de concours et la mise en application, donc ça ne changera pas l'année suivante. Sur ces 4,331 M€, 1,853 M€ sont déjà mandatés et 2,478 M€ restent à réaliser.

Nous pouvons ensuite continuer avec les acquisitions : installation de matériel, matériel pour les ordures ménagères, des bennes et ainsi de suite pour plus de 3 M€.

Remboursement d'emprunt

Le remboursement d'emprunt est de 4,484 M€.

Nous allons regarder l'encours de la dette du budget principal qui a évolué de la manière suivante :

- au 1^{er} janvier il était de 65,76 M€,
- l'amortissement de 6,48 M€
- des nouveaux emprunts qui ont été établis en 2018 à hauteur de 12 M€ pour un encours au 31 décembre de l'année précédente de 71,28 M€ ; soit une évolution de l'impôt de 5,52 M€.

J'ai été un peu trop vite : nous vous précisons que cette évolution est intégralement compensée à due proportion par l'encours des budgets annexes. Nous allons le voir juste après : l'encours de la dette consolidée, c'est ce qu'il est intéressant de voir.

M. Bruno GROIZELEAU (par téléphone)

Puis-je faire un petit commentaire ? Sur le budget principal, nous notons, comme Sylvain vous l'a dit, une amélioration de l'autofinancement de 2,5 M€. Je voudrais revenir un petit peu en arrière : une étude en 2015 sur la projection des finances 2015-2020 était catastrophique. Nous ne pouvions pas investir plus de 5 millions par an, soit 30 millions pour le mandat. Nous nous apercevons que nous avons investi 150 millions contre 112 au mandat précédent. Nous avons amélioré notre autofinancement brut malgré les baisses de dotation d'État, la situation très délicate du SETOM qui a demandé une participation accrue de l'EPN, fusion avec la CCPN et le cadeau fiscal à leur population d'1,2 M, les nouvelles compétences que nous avons prises et contribution annuelle, ce qui n'était pas fait par les autres, au budget zone de 1,2 M€. En investissement pour nos communes, nous avons vu annuellement les fonds de concours passer de 1,2 M€ à 2,4 M€ et les travaux de voirie passer de 5 millions à 8 millions. Nous pouvons donc être fiers du résultat obtenu. Je tiens à remercier les services pour leur implication, et enfin un Conseil pour le futur mandat : évitez les études par des vendeurs de soupe qui n'y connaissent rien.

M. Sylvain BOREGGIO

Merci de tes Conseils, Bruno.

Dettes consolidées - focus

Je reviens sur le focus sur l'encours de la dette consolidée : là aussi malgré tous ces investissements, l'encours de la dette consolidée baisse de 440 000 €. Il est revenu à 166,51 millions, il était à 166,95 au 31 décembre 2017. Donc une évolution positive.

M. Bruno GROIZELEAU (par téléphone)

Je tiens à vous le dire, par rapport à 2013 sur le budget principal l'encours a augmenté de 29 millions, mais pour un investissement de 158 millions. Je rappelle qu'une agglomération qui n'investit pas est une agglomération qui se meurt. Nous avons profité au maximum des taux bas et enfin notre encours va être sécurisé à 92 % ; quand nous sommes arrivés c'était 75 %.

M. Sylvain BOREGGIO

Tout à fait.

Budgets annexes

Nous continuons sur ce compte administratif en regardant maintenant les budgets annexes. Nous n'allons pas tous les faire parce qu'il y en a une grosse quantité. Nous allons juste nous attarder sur les principaux. Je ne vais donner que les résultats :

- le budget eau termine l'exercice à +3,663 M€ ;
- le budget assainissement terminé à +13,483 M€ ;
- nous avons encore pour la dernière fois le budget assainissement de l'ex-CCPN qui termine à + 5,185 M€ ;
- le SPANC qui est lui à -1,214 M€ ;
- nous arrivons ensuite à la mobilité qui termine à +4,404 M€ ;
- la biopépinière : +1,580 M€ ;
- l'économie : +1,423 M€.

Zones d'activités

Nous devrions logiquement vous présenter maintenant les zones d'activités. Mais au lieu de les reprendre une par une, nous allons simplement vous dire, c'est que bien sûr elles sont en déficit. Mais il s'explique puisque d'une part il est quasi impossible qu'une zone d'activités soit rentable. Et lorsqu'on fait un achat de terrain pour en faire une zone d'activité, il y a un certain nombre d'années qui s'écoulent avant que les cessions puissent avoir lieu et que nous puissions récupérer au moins une partie de l'investissement fait au départ. Aujourd'hui quasiment toutes les zones sont en déficit aujourd'hui.

M. Bruno GROIZELEAU (par téléphone)

Je voudrais revenir sur l'eau et assainissement. Je veux faire un retour, c'est sans doute mon dernier compte administratif puisque vous savez que je ne serai pas là en 2020. Les chiffres étaient faux. Nous étions en retard de facturation de 18 mois. Pour ne pas avoir un résultat négatif et au budget une nouvelle hausse des tarifs, on passait des produits à recevoir pour environ 6 millions d'euros. Lorsque nous avons rattrapé ce retard, nous nous sommes aperçus que le compte n'y était pas. Il manquait environ 1,5 M€. Il a fallu le gérer. La facilité aurait été d'augmenter les tarifs, ce que nous avons refusé. La partie investissement avait été très mal gérée financièrement, on avait augmenté le prix de l'eau pour générer des ressources investissement sans tenir compte des ressources de notre agence de l'eau. Nous nous sommes retrouvés avec un excédent d'investissement sans pouvoir l'utiliser en fonctionnement. Le prix de l'eau n'aurait jamais dû être autant augmenté. Ça c'est pour l'eau et l'assainissement, mais quand je vois cinq ans après, les résultats du compte administratif, je pense que nous pouvons être fiers. Les zones n'étaient pas gérées financièrement. Pour masquer les déficits, on comptabilisait les terrains restant à vendre au prix du déficit.

Autre aberration : on a réussi à faire des emprunts sur les budgets de zones pour achat de foncier, alors qu'une fois les ventes réalisées, le budget zone doit être soldé. Cela fait qu'il y a des zones que l'on ne pourra pas solder avant 15 ans. Aujourd'hui, le service suit comptablement zone par zone. Nous avons donc chaque année, un virement du budget principal vers des budgets de zones pour ne pas creuser les déficits. Cette année le déficit au compte administratif ressort à 18,3 M€ et nous avons investi en foncier sur le Long Buisson 3 à hauteur de 4,3 M€. Il nous reste à réaliser les ventes le plus rapidement possible. Je vous remercie.

M. Sylvain BOREGGIO

Tout à fait. La précision qui est à apporter c'est pour le Long Buisson 3. Bien sûr nous avons aussi créé un budget annexe particulier. Merci Bruno. Nous avons donc les zones.

Nous allons terminer avec le slide ou je vous disais qu'en effet nous mettions tout en œuvre pour viabiliser ces zones d'activités le mieux possible. Le travail de service est fait en ce sens. Nous pouvons leur faire confiance. Stéphanie a montré tout à l'heure que l'on pouvait faire des cessions intéressantes.

M. Bruno GROIZELEAU (par téléphone)

Elle a dû vous présenter déjà les ventes pour 1 million, donc le déficit est diminué d'un million.

M. Sylvain BOREGGIO

Grâce à Stéphanie, merci. Voilà pour la présentation du compte administratif 2018. Y a-t-il des précisions que vous souhaitiez avoir où avons-nous été suffisamment clairs ?

M. Alain NOGAREDE

Merci. À la lecture du document, Bruno a parlé de l'eau et de l'assainissement tout à l'heure, je fais une simple remarque : je constate que le budget de l'eau au compte administratif et de l'assainissement 2018 est très bien. Donc je souhaiterais que nous y pensions au prochain Conseil et que nous le gardions en mémoire. Je vous remercie.

M. Sylvain BOREGGIO

Merci Alain. Donc ce que tu voulais nous dire, c'est que tu aimerais que nous baissions le prix de l'eau, c'est surtout cela. Sache que nous en avons déjà parlé, il reste encore de nombreux investissements à réaliser. Le Président avait dû faire des annonces en ce sens. S'il y avait cette possibilité de baisser le prix de l'eau, compte tenu des résultats que nous avons, il le ferait sans hésiter. Aujourd'hui, soyons encore prudents cette année mais en effet ce sont des chiffres qu'il faudra regarder de très près et analyser fin 2019.

M. Bruno GROIZELEAU (par téléphone)

Je ferai une petite remarque à Alain, c'est ce que j'ai dit tout à l'heure quand on a découvert que sur le vent – j'appelle ça du vent puisque ce sont des produits à recevoir – il manquait 1,5 M€ ; nous avons géré. Nous sommes arrivés maintenant à avoir un excédent, ce qui est extraordinaire. Nous n'avons pas augmenté les prix pendant toute la mandature, nous avons légèrement baissé. Donc il reste des investissements qu'il faut prévoir. Et maintenant il faut prendre des gens qui savent faire des prévisions et savoir quel est le bon prix de l'eau.

M. Emmanuel CAMOIN

Une remarque, Bruno. Moi je veux bien que nous n'augmentions pas le prix de l'eau, mais quand nous avons une agglomération où le prix de l'eau est le plus cher de France, j'imagine très bien que politiquement il est assez difficile de défendre l'idée que c'est parce qu'on a été bon qu'on n'a pas augmenté le prix de l'eau. On n'a pas augmenté le prix de l'eau pour l'instant uniquement parce que nous étions beaucoup trop haut ; point.

Un deuxième point : je n'ai pas trop apprécié qu'on attaque Ollivier LEPINTEUR. Je ne suis pas là pour le défendre, mais si on veut effectivement que nous ayons des débats intéressants, je trouve étonnant que nous présentions un compte administratif en fin de session de Conseil. Je pense que le compte administratif est un débat très intéressant pour notre agglomération. Tout ce que nous décidons est quand même lié au coût de ton compte administratif. Il faudrait qu'on nous le présente, peut-être pas au début, mais au moins dans la première heure, que nous ayons le temps de débattre et de développer des arguments. Tout ce que nous faisons est tenu par le compte administratif.

M. Bruno GROIZELEAU (par téléphone)

Je vais répondre, je pense que c'est Emmanuel qui a posé cette question. Sur le prix de l'eau, nous étions les plus chers de France. Il y avait eu une enquête, il y a même eu un reportage. Et cela a été la première fois que je passais à la télévision pour dire pourquoi nous avons le prix le plus haut. Je pense que si nous faisons le comparatif maintenant, nous serions loin d'être les plus chers parce que nous avons fait des investissements importants dans les années 2010-2012 qui faisaient que nous avions un prix élevé. Je pense que nous sommes dans la moyenne maintenant. Il faut continuer. Cette étude date de 2012.

La deuxième chose, quand j'attaque, et je suis par téléphone, Ollivier LEPINTEUR c'est parce que j'ai moyennement apprécié l'avant-dernière fois qu'il m'attaque alors que j'étais dans une chambre sans document et que je ne pouvais pas lui répondre. Et depuis que je peux lui répondre, il me fuit comme la peste. Je n'y suis pour rien si l'ordre du jour était comme cela, et s'il fuit avant que je n'arrive. Voilà ce que je peux dire à Emmanuel qui me connaît. Si j'ai dit cela, c'est parce que les chiffres sont bons, il les a vus. Nous sommes loin des 14 ou 15 années de désendettement, comme il le disait, ou d'une situation dramatique. Nous sommes à neuf années.

M. Sylvain BOREGGIO

Je complète juste, Bruno, pour dire qu'à l'époque Ollivier avait contesté les chiffres que nous présentions. C'est cela qui était ennuyeux quand même.

M. Emmanuel CAMOIN

C'est juste pour dire que ce n'était pas une attaque envers Bruno. Cela ne concerne pas tout le monde, mais ce phénomène de passer les comptes administratifs en fin de séance, c'est ce qu'il se passe aujourd'hui à l'agglomération, mais c'est ce qu'il se passe aussi à la ville. Il y a une volonté de cacher un peu tout.

Nous arrivons à traîner des heures et des heures en traînant les comptes administratifs en fin de séance ou très loin dans les séances uniquement pour pouvoir fatiguer tout le monde et que nous n'ayons pas le temps de débattre.

M. Sylvain BOREGGIO

Nous avons le temps de débattre, nous ne sommes pas tenus par l'horaire de fin de séance. Nous sommes encore tous là ce soir. Je pense que nous avons le temps de débattre, il n'y a pas de souci.

Mme Maryvonne HANNOTEAUX

Madame HANNOTEAUX, elle intervient parce qu'hier nous avons quand même eu Conseil municipal jusqu'à 00 h 45 du matin. Mohamed a beau dire qu'il faut que nous vivions dans notre temps, des réunions de cinq ou six heures, dans tous les temps, je n'en ai jamais vu. Je n'ai jamais vu de réunion durer aussi longtemps. Ce qui serait plus intéressant à mon avis, c'est peut-être que nous ayons un Conseil communautaire de plus, mais avec moins de dossiers parce que franchement entre 00 h 45 hier et ce soir 22 h 30. Nous les élus, nous ne sommes pas payés.

M. Jean-Luc BOUILLIE

Je sais que cela ne regarde pas la plupart de nos collègues maires issus des communes extérieures, c'est propre à Évreux, mais juste pour répondre à Monsieur CAMOIN qu'en fait hier l'ordre du jour sur les comptes administratifs c'était la n°19 sur 65 délibérations. Ce n'est pas ce que j'appelle être mis à la fin. Malheureusement nous ne sommes pas responsables des très longs échanges que l'opposition a pu mener sur les dix-huit délibérations qui ont précédé.

M. Sylvain BOREGGIO

Nous concernant ce soir, c'est vrai que les débats étaient riches, et tant mieux. On ne peut que s'en féliciter. Nous ne sommes pas qu'une simple chambre d'enregistrement, il y a des débats sur tous les sujets que nous avons pu aborder. Malheureusement c'est vrai que cela dure un petit peu mais c'est comme cela.

M. Raphaël NORBLIN

Beaucoup plus soft : la présentation étant, je trouve, beaucoup plus claire que le rapport. Pourriez-vous nous la faire parvenir ? Ainsi nous pourrions facilement la présenter à nos Conseils municipaux. Ce serait beaucoup plus digeste et plus facile pour nous pour la présenter. Parce que globalement aux Conseils municipaux, le budget et les finances de l'agglomération, à part prendre des sous et dire merci, ils ne s'y intéressent pas plus que cela. Ce serait peut-être une méthode pour pouvoir les y intéresser.

M. Sylvain BOREGGIO

Pas de souci, Raphaël, je pense que cela ne pose aucun problème de la transmettre aux communes. Je vais mettre au vote. Qui vote contre ce vote administratif en l'absence du Président ? Qui s'abstient ? Merci. Il est adopté.

Le Conseil communautaire :

*☞ **DONNE ACTE (moins 8 abstentions et en l'absence du Président qui a quitté la salle) à Monsieur le Président de la présentation faite du Compte Administratif 2018, **CONSTATE** la concordance du Compte de Gestion avec le compte administratif aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser et **ARRETE** les résultats définitifs***

Compte administratif 2018 – Affectation des résultats

M. Guy LEFRAND

Merci Monsieur le Président de séance, merci Bruno. J'ai cru entendre quelques remarques très intéressantes au fond de mon couloir, je t'en remercie.

M. Sylvain BOREGGIO

La suite concerne maintenant les affectations des résultats sur le compte administratif.

M. Guy LEFRAND

Encore quelques minutes, et ils sont en train de tout préparer derrière. Il n'est pas tard, nous pouvons débattre longtemps, il n'est que 22 heures. Moi je suis habitué à travailler des nuits entières sans dormir, il n'y a pas de problème Madame HANNOTEAUX.

M. Sylvain BOREGGIO

Sur les affectations de résultats pour le budget principal d'EPN, vous avez les éléments. Souhaitez-vous que je relise tous les tableaux avec l'affectation des résultats ?

M. Guy LEFRAND

Qui le demande ?

M. Sylvain BOREGGIO

Tout le monde en a pris connaissance ? Cela va nous permettre d'aller plus vite.

M. Bruno GROIZELEAU (par téléphone)

De toute façon, vous allez les retrouver dans les budgets supplémentaires.

M. Sylvain BOREGGIO

Nous pouvons donc passer au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Le Conseil communautaire :

☞ DECIDE (moins 8 abstentions), l'affectation du résultat de la Section de Fonctionnement des différents budgets

Budget supplémentaire 2019

M. Sylvain BOREGGIO

Avec une nouvelle présentation, Raphaël cela va te faire plaisir, donc nous te l'enverrons également.

Budget principal supplémentaire

Vue synoptique

Le budget supplémentaire 2019 en commençant par le budget principal avec une vue synoptique. Nous allons regarder les chiffres totaux du budget.

En investissement, on dépense 24 237 375,01 € ; même chiffre équilibré en recettes.

Côté fonctionnement, on dépense 5 643 063,76 € équilibré en recettes avec le même chiffre.

Recettes de fonctionnement

Nous allons surtout regarder les évolutions.

Recettes de fonctionnement, à 5,643 M€. Les recettes nouvelles s'élèvent à +259 000 €.

Nous y trouvons notamment, je dis bien notamment car cela n'est pas totalement exhaustif :

- au chapitre 70 les produits de services à hauteur de 287 000 € : cela correspond notamment aux recettes supplémentaires liées à la mise en œuvre de la défense extérieure contre l'incendie, ainsi qu'aux nouveaux recrutements dans les services mutualisés.
- nous avons également une évolution au chapitre 73, impôts et taxes, de -64 000 € : cette baisse concerne la régularisation des attributions de compensation négatives en fonction du chiffrage définitif de la compétence petite enfance. Nous l'avons vu tout à l'heure.
- Et au chapitre 74, dotation et subventions, +38 000 € qui sont cette fois un soutien à la communication versée en faveur du tri des déchets textiles et des études stratégie immobilière de la CCI.

Voilà les principales évolutions sur la partie recettes.

Dépenses de fonctionnement

Côté dépenses, nous allons retrouver des dépenses nouvelles à hauteur de 1,166 M€ avec :

- au chapitre 11, charges à caractère général, +425 000 € qui correspondent entre autres à 180 000 € de dépenses supplémentaires d'énergie qui ont été réajustées en fonction de la consommation réelle et définitive de 2018. Nous avons subi des hausses importantes que nous n'avions pas forcément prises en compte au budget primitif.
- Au chapitre 14, atténuation de produits, +896 000 € : il s'agit uniquement de régularisations des attributions de compensations destinées aux communes de l'EPN, pour la compétence petite enfance d'une part et pour le reclassement de 20 % de la DSC en fonds de concours de fonctionnement d'autre part. Je vous rappelle la proposition faite de reclasser 20 % de cette DSC en fonds de concours pour ne pas pénaliser les communes.
- Au chapitre 65, autres charges de gestion courante, -155 000 € : cette fois, ce sont 634 000 € de reclassement des 20 % de cette fameuse DSC en fonds de concours de fonctionnement, et -624 000 € pour le reclassement des crédits prévus pour le remboursement des attributions de compensation négatives. Et bien sûr une neutralisation des subventions d'équilibre du budget mobilité.

Si nous regardons à travers un graphique ce que représentent ces dépenses de fonctionnement, nous voyons tout de suite que la grosse partie c'est du virement à la section d'investissement. Le deuxième poste reste les atténuations de produit, et le troisième poste les charges à caractère général.

Ce qu'il est important de dire sur ce budget supplémentaire en matière de dépenses sur le budget principal, c'est que le chapitre 11 a évolué, vous venez de le voir après ce que je viens de vous présenter, mais le chapitre 12 n'a pas bougé d'un euro. C'est important.

M. Bruno GROIZELEAU (par téléphone)

Le chapitre 12 ce sont les charges de personnel.

M. Sylvain BOREGGIO

Recettes d'investissement

Sur la partie investissement, le total est de 24,237 M€ et des recettes nouvelles investissements qui s'élèvent à 1,584 M€.

On y trouve :

- 2,425 M€ d'affectation d'une partie du résultat du fonctionnement 2018 en réserve ;
- -3,890 M€ d'ajustement de l'emprunt d'équilibre, nous n'en avons pas besoin ;
- et 3 M€ en inscription de crédit pour une ligne de trésorerie. Pourquoi ? Parce que sur le budget 2010, nous avons inscrit 2 millions de lignes de trésorerie. Nous y rajoutons 3 millions parce qu'aujourd'hui les lignes de trésorerie nous coûtent uniquement 1 200 € de frais de mise en place, et surtout, 0 euro de commission en cas de non utilisation. C'est important : pourquoi se priver de lignes de trésorerie que nous pourrions utiliser et qui ne nous coûtent de toute façon quasiment rien ? Et si nous ne les utilisons pas, cela ne nous coûtera rien.

Dépenses d'investissement

En matière de dépenses d'investissement, elles s'élèvent à +3,636 M€, avec :

- au chapitre 20, -447 000 €, dont -300 000 € d'un côté de diagnostics qui ne seront pas effectués en 2019 mais réintégrés sur le schéma directeur de 2020, et -150 000 € d'études pluviales qui n'auront pas lieu non plus.
- au chapitre 204, subventions d'équipements versées, +470 000 €, et notamment 400 000 € dus aux fonds de concours supplémentaires accordés en faveur des communes ; merci Monsieur le Président. Je rappelle simplement qu'en matière de fonds de concours que nous verrons en fin de séance, compte tenu des dossiers que nous avons reçus à ce jour, les 2,4 M€ seront utilisés.

M. Bruno GROIZELEAU (par téléphone)

Nous arriverons à 99,99.

M. Sylvain BOREGGIO

Tu seras heureux, Bruno, nous aurons tout soldé.

- Au chapitre 21, immobilisations corporelles, +310 000 € avec quelques points importants à regarder :
 - 64 000 € destinés aux travaux hydrauliques qui incombent à l'EPN pour les anciennes usines de Navarre ;
 - 48 000 € pour l'agencement des travaux concernant l'aire d'accueil des gens du voyage que nous avons évoquée tout à l'heure ;
 - 41 000 € pour l'achat d'un photocopieur pour le service reprographie : à ce prix-là, ce n'est pas un photocopieur tout simple, cela remplace beaucoup des machines qui sont en bas pour la reprographie avec du matériel plus performant et plus efficace ;
 - et +40 000 € concernant la mise sous vidéo-surveillance et des petits travaux au niveau de la piscine.
- Enfin au chapitre 23, immobilisation en cours, +200 000 € qui sont les crédits supplémentaires inscrits pour effectuer des travaux sur les ouvrages pluviaux non prévus dans le budget primitif. Il y a de fortes sollicitations et de fortes demandes donc nous essayons d'y répondre.

Même chose que tout à l'heure, une présentation graphique de ces dépenses d'investissement avec des restes à réaliser qui sont importants à plus de 1,850 M€. C'est normal, cela s'explique car cela s'étale sur le temps. Le deuxième poste, emprunt et dettes assimilées, s'élève à hauteur de 300 000 €.

Eau

Vue synoptique

D'autres modifications du budget supplémentaire concernant le budget eau avec une présentation globale de ce budget qui nous donne en dépenses un total de 2 432 648,19 € équilibrés en recettes, et en matière d'exploitation, des dépenses à hauteur de 1 948 645,20 € équilibrés en recette.

Fonctionnement

Nous rentrons dans le détail des évolutions : côté recettes, des recettes nouvelles qui sont faibles, +29 000 € au chapitre 70, ventes et services. Ce sont 29 000 € qui sont liés à la réévaluation des recettes générées par la mise à disposition d'agents rattachés au budget eau en faveur des budgets assainissement collectif et non collectif et du budget principal, ainsi qu'aux prestations facturées aux usagers par EDN, Eaux de Normandie pour ceux qui ne connaissent pas, et réservées hors abonnements et consommations.

Côté dépenses, là aussi nous avons des évolutions et des dépenses nouvelles à hauteur de 255 000 €, notamment sur le chapitre 11, +203 000 €, dont 130 000 € qui sont liés à la prise en charge par le budget eau des factures globales eau et assainissement émises par EDN. Cette dépense fait l'objet d'un remboursement du même montant issu du budget assainissement.

Investissement

Si nous restons sur le budget eau, mais que nous regardons cette fois les investissements, nous allons nous apercevoir qu'il y a des recettes nouvelles importantes à hauteur de 552 000 € :

- des travaux pour compte de tiers : les crédits ayant été annulés au BP du fait de la suspension des travaux de la déviation notamment ;
- +1,873 M€ qui est une affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement 2018 ;
- et -1,322 M€ qui est l'ajustement de l'emprunt d'équilibre.

Dépenses nouvelles hors restes à réaliser de +372 000 € et des travaux non prévus au budget primitif :

- 150 000 € pour les réseaux d'eau potable situé à Champigny la Futelaye ;
- et 51 000 € pour les réseaux eau potable situés au Vieil Évreux. Pour le Vieil Évreux, c'était un montant définitif supérieur à ce qui était prévu au budget initial.

Assainissement

Vue synoptique

Si on regarde le budget assainissement : là aussi présentation du tableau synoptique avec un budget en investissement côté dépenses qui s'élève à 3 308 638,68 €, des recettes à 6 041 054,83 €. Côté exploitation, des dépenses à 5 263 908,67 € équilibrées en recettes.

Fonctionnement

En rentrant dans le détail, des recettes nouvelles de 14 000 € : ce sont les prévisions de recettes suite aux modifications de la répartition avec le budget principal, ce n'est pas une somme énorme.

Côté dépenses nouvelles, +373 000 € avec :

- au chapitre 11, +256 000 ;
- 76 000 € pour la facturation de l'assainissement exploité par un exploitant extérieur ;
- 58 000 € d'eau potable sur le budget annexe. Tel que c'est écrit, ce n'est peut-être pas forcément très compréhensible. Il faut simplement savoir que ces 58 000 € correspondent aux frais d'eau générés par nos centres de traitement, nos stations d'épuration et autres, qui jusqu'à aujourd'hui étaient pris en compte dans le budget eau, ce qui ne paraissait pas très logique donc le rééquilibrage se fait et il est pris en compte dans le budget assainissement.

La première partie, les 76 000, c'est le réajustement qui doit se faire suite au rapprochement entre le GEA et la CCPN où certaines factures étaient faites pour les uns hors-taxes et pour les autres TTC. Il a fallu réaccorder tout cela, et ce sont ces 76 000 € qui permettent de rééquilibrer cette opération.

Investissement

Nous continuons et nous terminons sur l'investissement avec les recettes réelles nouvelles hors restes à réaliser qui sont de -3,4 M€. Nous y trouvons :

- 104 000 € de régularisation d'un titre de recettes, c'était un prêt de l'agence de l'eau ;
- -3,704 M€ qui est l'ajustement de l'emprunt d'équilibre.

Des dépenses réelles nouvelles à +442 000 €, avec des travaux non budgétés sur 2019, dont :

- 95 000 € destinés à amener les services d'eau potable sur des parcelles de la zone des Surettes ;
- 268 000 € de travaux supplémentaires liés à la zone de Caer/Boulay Morin pour des tranchées plus importantes que prévu ;
- et -108 000 € de crédits prévus pour des études qui seront reportées à 2020.

Mobilités

Vue synoptique

Nous arrivons à la fin. Il me reste à voir le budget mobilités avec le même tableau synoptique et un budget mobilités en investissement côté dépenses de 1 216 762,19 € et des recettes de 2 333 166,59 €, et des dépenses d'exploitation de 1 080 034,98 € équilibrées en recettes.

Fonctionnement

Si nous regardons côté recettes ce qu'il s'y passe, nous allons voir qu'elles sont de +33 000 € :

- chapitre 70, produits de service, +106 000 €, ce sont des recettes supplémentaires attendues par Transurbain ; merci Madame la Présidente ;
- au chapitre 74, des subventions d'exploitation de -74 000 € avec :
 - -143 000 € d'ajustement de la subvention d'équilibre versée par le budget principal, cela tient compte du report d'excédents 2018 ;
 - et +69 000 € de recettes supplémentaires issues des communes du secteur nord-ouest.

Dépenses nouvelles réelles de +32 000 € qui sont des ajustements qui constituent pour l'essentiel un reclassement d'ordre technique entre le chapitre 11 et le chapitre 65.

Investissement

Pour terminer, l'investissement de ce budget mobilités avec des recettes réelles nouvelles hors restes à réaliser de 1,472 M€ avec :

- 271 000 € de subventions obtenues de l'État et de la Région sur le plan vélo que l'EPN a mis en place ;
- -1,743 € qui est l'ajustement de l'emprunt d'équilibre.

Et il n'y a aucune dépense réelle d'investissement supplémentaire inscrite au budget supplémentaire en dehors des restes à réaliser bien entendu. Voilà pour ce budget supplémentaire.

M. Guy LEFRAND

Tu as des choses à rajouter, Bruno ?

M. Bruno GROIZELEAU (par téléphone)

Non, tout a été dit. Bravo, Sylvain.

M. Guy LEFRAND

Des questions, des remarques, des observations ? Non. Bravo, c'est que tout était très clair. Je vais donc mettre voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **ADOPTE (moins 8 abstentions) le Budget Supplémentaire 2019**

Budget supplémentaire 2019 – Modification AP/CP

M. Sylvain BOREGGIO

Comme chaque année, vous y êtes habitués maintenant, suite à ces modifications de budget, il convient de modifier s'il y a lieu les AP/CP et les AE/CP. Les AE/CP, nous sommes très habitués, ce sont les autorisations de programme qui peuvent évoluer dans le temps ou dans les montants en fonction des avancements des travaux et des investissements. Et les AE/CP sont les autorisations d'engagement qui elles aussi peuvent bouger. Tous les éléments vous ont été fournis sur chaque AP/CP et chaque AE/CP avec des modifications qui sont apportées soit sur le budget 2019, soit sur une extension sur des années supplémentaires. Je vais éviter de vous les lire tous. S'il y a des questions j'y réponds avec plaisir.

M. Guy LEFRAND

Pas de question ? Contre ? Abstention ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **ADOPTE (moins 5 abstentions) les ajustements d'AP/CP et d'AE/CP dans le cadre du budget supplémentaire 2019**

Monsieur le trésorier principal d'Evreux municipale – Indemnité de Conseil au comptable public

M. Sylvain BOREGGIO

Comme d'habitude, nous avons la possibilité d'attribuer à Monsieur le trésorier principal une indemnité. Cette indemnité, nous vous l'expliquons, correspond à un calcul scientifique qui a été mis en place pour qu'il puisse en bénéficier. Donc si vous en êtes d'accord, nous accorderons à Monsieur RUFFE, le trésorier principal, 100 % du droit aux indemnités auquel il peut prétendre.

M. Guy LEFRAND

C'est comme d'habitude. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le Conseil communautaire :

☞ **OCTROIE (moins 1 abstention) à M. Henri RUFFE, Trésorier, les indemnités de gestion auxquelles ses fonctions ouvrent droit. L'indemnité de gestion se calcule sur la moyenne annuelle des dépenses budgétaires de fonctionnement et d'investissement afférentes aux trois dernières années – hormis les opérations d'ordre – selon le barème ci-après, dont les bases sont réactualisées chaque année :**

- 3 pour mille sur les 7 622,45 premiers euros,
- 2 pour mille sur les 22 867,35 euros suivants,
- 1,5 pour mille sur les 30 489,80 euros suivants,
- 1 pour mille sur les 60 979,61 euros suivants,
- 0,75 pour mille sur les 106 714,31 euros suivants,
- 0,50 pour mille sur les 152 449,02 euros suivants,
- 0,25 pour mille sur les 228 673,53 euros suivants,
- 0,10 pour mille sur toutes les sommes excédant 609 796,07 euros

Remboursement d'un usager pour frais de déplacement de son véhicule

M. Sylvain BOREGGIO

En date du 31 mars, nous vous l'expliquons, vers 21h30 une fuite d'eau est intervenue rue de Pannette. Il a fallu que nos services interviennent. Là où ils devaient intervenir, un véhicule était garé les empêchant d'intervenir. Le véhicule appartenait à Monsieur Cavalheiro. Il a été demandé au service de la police d'évacuer le véhicule pour que les travaux puissent se réaliser. Mais les services ont bien sûr considéré cela comme une mise en fourrière et ont demandé 162 € au propriétaire du véhicule pour le récupérer. Vous comprenez bien que ce monsieur n'y était pour rien dans cet enlèvement puisqu'il était dans un emplacement non payant et autorisé. Donc nous lui remboursons cette somme.

M. Emmanuel CAMOIN

Il me semble assez amoral qu'on ait demandé à cette personne d'anticiper un paiement pour le rembourser derrière. Il y a peut-être une méthode à adopter dans ce cadre-là pour éviter que les usagers y soient de leur poche. Les services qui ont demandé cet enlèvement pourraient très bien demander que la facture soit envoyée directement aux services.

M. Sylvain BOREGGIO

Légalement, je ne suis pas sûr que l'on puisse envoyer directement la facture, car c'est une infraction relevée par la police. Forcément, eux ils enlèvent un véhicule et c'est le propriétaire du véhicule qui est avisé. Si nous avions pu, nous aurions pu leur demander qu'ils ne verbalisent surtout pas la personne. Mais une fois la verbalisation faite, il est impossible de faire marche arrière.

M. Guy LEFRAND

Une erreur a été faite, nous n'allons pas revenir dessus. À part par Monsieur Camoin qui va revenir sur ce dossier.

M. Emmanuel CAMOIN

Je ne pense pas que nous parlions d'une verbalisation. On fait payer des frais de service et les frais d'enlèvement. Ce n'est pas une verbalisation.

M. Guy LEFRAND

Nous sommes d'accord. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** le remboursement des frais avancés par Mr CAVALHEIRO Fabio pour un montant de 162,00 € (déplacement de son véhicule stationné régulièrement) et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** tout acte à intervenir dans le cadre de cette opération.

Soutien au sport de compétition de haut niveau – SEM ALM Basket – Subvention 2019

Soutien au sport de compétition de haut niveau – Saint-Sébastien Sports Handball – Subvention 2019

Soutien au sport de compétition de haut niveau – Evreux Volley Ball – Subvention 2019

M. Sylvain BOREGGIO

Pour le sport de haut niveau que nous finançons depuis quelques années maintenant, tout d'abord l'ALM Basket à qui nous allons accorder, si vous en êtes d'accord, une subvention de 15 000 €. Je les fais toutes en même temps, ce sera plus simple. Le deuxième point concerne le soutien au sport de haut niveau pour le Saint-Sébastien sport handball – tu vas être content Bruno – pour 6 000 €, comme les années précédentes. Le troisième point, c'est Evreux volley-ball, là aussi considéré comme sport de haut niveau auquel il est proposé d'accorder une subvention de 20 000 €.

M. Marc PERRIN

Monsieur le Président, juste une question. Par rapport, par exemple, à l'ALM Basket dont les statuts ont évolué, je voulais savoir si l'EPN faisait partie de la gouvernance de cette association.

M. Guy LEFRAND

Non, de même qu'il ne fait pas partie du hand ball ni du volley. C'est de la subvention.

M. Sylvain BOREGGIO

Cela n'empêche pas que moi, en tant que Vice-président, j'aie des contacts réguliers avec les dirigeants de l'ALM et la collègue de la ville bien sûr puisque nous travaillons en collaboration avec la ville, et Diane m'accompagne systématiquement.

M. Guy LEFRAND

Je mets aux voix le dossier n°68, qui est contre ? Qui s'abstient ? Dossier n° 69, même vote ? Dossier n° 70, même vote ?

Le Conseil communautaire :

☞ **ACCORDE** une subvention de 15 000 euros à la SEM ALM Basket et **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention de partenariat visant à définir les relations de parrainage et de communication.

☞ **ACCORDE** une subvention de 6 000 euros à l'association « Saint-Sébastien Sports Hand-ball », **VALIDE** la convention de partenariat à intervenir et **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention de partenariat visant à définir les relations de parrainage et de communication.

☞ **ACCORDE** une subvention de 20 000 euros à l'association « Evreux Volley-ball », **VALIDE** la convention de partenariat à intervenir et **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention de partenariat visant à définir les relations de parrainage et de communication.

Attribution de fonds de concours d'investissement aux communes

M. Sylvain BOREGGIO

Il s'agit des attributions de fonds de concours en investissement pour les communes. Un nombre important de communes a été servi.

M. Guy LEFRAND

Et certaines cinq ou six fois, je l'ai même vu.

M. Sylvain BOREGGIO

Nous ne donnerons pas les noms.

M. Guy LEFRAND

Qui est contre l'attribution des fonds de concours ? Des abstentions ? Je vous remercie.

M. Bruno GROIZELEAU (par téléphone)

Sur les fonds de concours, après la présentation des 76 dossiers pour un montant de 421 000 €, nous sommes pratiquement à un total de 1 million déjà au mois de juin. Avec ce qu'il y a dans les tuyaux qui sera présenté au mois d'octobre, nous arriverons à 2 millions. C'est pour cela que nous avons demandé une rallonge au budget supplémentaire et le Président l'a acceptée, pour arriver à 2,4 M€.

M. Sylvain BOREGGIO

Tout à fait. Et ils seront utilisés.

Le Conseil communautaire :

☞ **OCTROIE** les fonds de concours d'investissement ci-après aux communes :

- 2 192,95 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune **d'Arnières-sur-Iton** pour la protection du parking de la rue du Moussel,
- 676 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune **d'Arnières-sur-Iton** pour l'acquisition d'une plate-forme élévatrice,
- 439,75 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune **d'Arnières-sur-Iton** pour l'acquisition de tables pour l'ESCALE,
- 1 832,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune **d'Arnières-sur-Iton** pour la rénovation d'un vestiaire du stade,
- 2 131,43 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune **d'Arnières-sur-Iton** pour l'acquisition de vidéoprojecteurs pour l'école primaire,
- 2 117,28 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune **d'Arnières-sur-Iton** pour l'aménagement d'un terrain de pétanque,
- 754,12 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune **d'Aviron** pour le remplacement d'un mât et d'une lanterne sur un lampadaire,
- 5 992,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune **d'Aviron** pour la réfection de la clôture et la pose d'un portail et d'un portillon à l'école,
- 2 300 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune **d'Aviron** pour la réfection de la sente piétonne,
- 5 200 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune **d'Aviron** pour la réfection de chemins ruraux,
- 1 900 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune **d'Aviron** pour le remplacement de la benne du camion des espaces verts,
- 8 560 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Bois-le-Roy** pour l'acquisition de tablettes numériques,
- 21 327,43 €, soit 35% du coût HT du projet, à la commune de **Boncourt** pour la création d'un parking et d'un accès PMR à la mairie ainsi que la poursuite de la rénovation de la mairie,

- 2 418 €, soit 30% du coût HT du projet, à la commune de **Bretagnolles** pour la restauration des portes du porche de l'église,
- 264,53 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Bretagnolles** pour l'aménagement floral des espaces verts,
- 7 082,88 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Cierrey** pour l'acquisition d'un véhicule communal,
- 2 065,10 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Coudres** pour le remplacement des huisseries de l'école et de la mairie,
- 6 837,76 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Coudres** pour l'aménagement des allées du cimetière,
- 22 027 €, soit 50% du coût du projet, à la commune de **Dardez** pour la construction d'un local technique,
- 1 975 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune **d'Emalleville** pour l'acquisition d'un photocopieur/scanner,
- 2 499,26 €, soit 30% du coût HT du projet, à la commune **d'Epieds** pour la création de 4 vitraux sur la fenêtre n°12 de l'église,
- 22 645 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune **d'Evreux** pour la réfection de la toiture des serres de production – phase 1,
- de 37 419,55 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune **d'Evreux** pour la réfection des sols et des aires de jeux du square Kennedy,
- 14 750 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune **d'Evreux** pour le renouvellement partiel du mobilier urbain en centre-ville,
- 53 967,63 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune **d'Evreux** pour la sécurisation des écoles Macé-Rochereuil-Wallon,
- 725 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Fontaine-sous-Jouy** pour l'acquisition d'un défibrillateur,
- 3 436 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Fontaine-sous-Jouy** pour l'extension du columbarium,
- 14 746,85 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Fontaine-sous-Jouy** pour le passage en Zéro Phyto et l'accessibilité PMR du cimetière,
- 1 275 €, soit 30% du coût HT du projet, à la commune de **Gauciel** le renouvellement du parc informatique de l'école,
- 2 105,55 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Gauciel** pour l'acquisition d'un panneau d'information électronique,
- 1 340,73 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Gauciel** pour la réfection de deux plans de ville,
- 14 900 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Gravigny** pour l'acquisition d'un véhicule benne pour les Services Techniques,
- de 3 447,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Grossoeuvre** pour l'acquisition d'un lave-vaisselle et d'une armoire réfrigérante pour la salle Etienne Rayer,
- de 324,75 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Grossoeuvre** pour l'acquisition d'un destructeur/broyeur à papiers,
- de 2 134,16 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Grossoeuvre** pour la mise aux normes des sanitaires des deux salles d'activités,
- 2 533,46 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Grossoeuvre** pour le remplacement de la porte de la salle d'activités Etienne Rayer,
- 1 835,55 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Grossoeuvre** pour le remplacement de la chaudière de la salle Michel Lacomme,
- 1 541,23 €, soit 20% du coût HT du projet, à la commune de **Huest** pour le projet « Ecoles Numériques »,
- 6 247,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune **d'Illiers-l'Evêque** pour l'acquisition d'un nouveau vestiaire pour l'équipe féminine de football,
- 6 090,46 €, soit 25% du coût HT du projet, à la commune **d'Irreville** pour la restauration des vitraux de l'église,
- 1 196 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Jouy-sur-Eure** pour la clôture en plot béton aux Fonceaux de la Garenne,
- 2 758,40 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Jouy-sur-Eure** pour la clôture du terrain communal face à la mairie,
- 2 282,99 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Jumelles** pour la création et le remplacement de bornes incendie,

- 6 164,58 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de la **Chapelle-du-Bois-des-Faulx** pour l'acquisition d'un tracteur-tondeuse,
- 1 185 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de la **Chapelle-du-Bois-des-Faulx** pour l'acquisition d'une armoire forte ignifuge pour la mairie,
- 1 126,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de la **Chapelle-du-Bois-des-Faulx** pour la sécurisation du local atelier de la mairie,
- de 675 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de la **Couture-Boussey** pour la création d'un logo et d'un fond d'affiche pour la bibliothèque,
- 2 266,48 €, soit 30% du coût HT du projet, à la commune de la **Couture-Boussey** pour la réfection du toit terrasse de l'école maternelle,
- 1 066,99 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de la **Couture-Boussey** pour la clôture de l'aire de jeux,
- 2 322 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de la **Couture-Boussey** pour l'installation de filets pare-ballons,
- 1 002 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de la **Couture-Boussey** pour le changement de la porte d'entrée du logement communal situé route de Saint André,
- de 2 465 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de la **Couture-Boussey** pour le changement de la chaudière du logement communal situé rue Grande,
- de 1 597,65 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de la **Forêt-du-Parc** pour l'aménagement d'une sente pour PMR au cimetière,
- 4 121,58 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de la **Forêt-du-Parc** pour l'acquisition d'un four (piano) pour la salle des fêtes,
- 679,31 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune du **Mesnil-sur-l'Estrée** pour l'acquisition de deux barnums,
- 7 502,14 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune des **Baux-Sainte-Croix** pour la réfection d'un mur mitoyen à la mairie,
- 1 941,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune des **Baux-Sainte-Croix** pour l'acquisition de matériel pour la salle des fêtes,
- 4 569 €, soit 30% du coût HT du projet, à la commune de **Marcilly-la-Campagne** pour la rampe d'accès à la bibliothèque et à la salle des associations,
- 20 038,50 €, soit 30% du coût HT du projet, à la commune de **Marcilly-la-Campagne** pour l'implantation de six bornes incendie et de deux cuves enterrées,
- 7 100,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Marcilly-la-Campagne** pour la protection grillagée des vitraux de l'église
- 595 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Miserey** pour le remplacement de la porte coupe-feu de la cantine,
- 4 505 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Miserey** pour la réhabilitation du pignon et du vitrail de l'église,
- 1 474,50 €, soit 30% du coût HT du projet, à la commune de **Miserey** pour l'acquisition de dix ordinateurs pour l'école maternelle et primaire,
- 2 069,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Miserey** pour la toiture de l'église,
- 2 115,75 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Mousseaux-Neuville** pour la conformité électrique d'une classe et le remplacement des luminaires de la salle des fêtes,
- 202,07 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Mousseaux-Neuville** pour l'acquisition d'une tablette,
- de 5 847 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Normanville** pour des travaux de remise en état de la toiture du préau du groupe scolaire,
- 1 208,32 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Parville** pour l'agrandissement du terrain de pétanque,
- 893 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Parville** pour la réfection du mur de l'espace des Mini-loups,
- 897,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Reuilly** pour l'acquisition d'un ordinateur pour la mairie,
- 719 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Reuilly** pour l'acquisition d'un défibrillateur,
- 13 732,10 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Sacquenville** pour des travaux d'aménagement et d'équipement des lieux mémoriels de la commune,
- 5 101,64 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Sacquenville** pour la création de deux bureaux dans l'actuel local de rangement,

- 2 061,92 €, soit 30% du coût HT du projet, à la commune de **Saint-Germain-sur-Avre** pour la pose de quatre bouches à incendie,
- 10 939,05 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Saint-Laurent-des-Bois** pour l'aménagement et l'accessibilité du terrain de la mare,
- 4 726,38 €, soit 45% du coût HT du projet, à la commune de **Sassey** pour le réaménagement d'un chemin piétonnier et de bornes de balisage,
- **ANNULER** le versement d'un fonds de concours de 1 320,41 € délibéré le 16 octobre 2018 pour la commune de Mousseaux-Neuville pour l'acquisition d'une autolaveuse et ses accessoires, **la commune ayant décidé de ne pas donner suite à cette opération.**

M. Guy LEFRAND

Il ne nous reste plus qu'à remercier chaleureusement Bruno. J'espère qu'il fait mauvais sur l'île de Ré.

[Applaudissements]

M. Guy LEFRAND

Mes chers collègues, notre Conseil est terminé. Je vous invite à profiter d'un repas amélioré qui vous est offert par l'agglomération salle 13. Ne vous trompez pas. Merci et bonnes vacances à toutes et à tous.

La séance est levée à 22 heures 21.